

Université Bordeaux III

Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine

LE PELERINAGE DU SAINT SUAIRE DE CADOUIN (1866 - 1934)



Patrice BOURGEIX

Sous la direction du professeur M. Marc AGOSTINO

Année universitaire 1996/1997

REMERCIEMENTS

Que tous ceux qui m'ont permis de mener à bien ce travail trouvent ici la reconnaissance de ma profonde gratitude.

Je sais gré à Mgr Briquet et au personnel des archives diocésaines pour la patience et la gentillesse dont ils ont fait preuve.

Je tiens à remercier plus particulièrement M. le Professeur Agostino pour les encouragements et les précieux conseils qu'il m'a prodigués tout au long de ce mémoire de maîtrise.

AVANT - PROPOS

Le choix de ce sujet de maîtrise, *Le pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin entre 1866 et 1934*, s'est imposé à moi naturellement. Peut-être parce que je suis cadunien mais plus encore parce que l'histoire du pèlerinage du Saint-Suaire m'apparaît comme extraordinaire. De plus, si de nombreux ouvrages ont été écrits sur l'histoire de l'abbaye et du pèlerinage au temps de l'abbaye, cette période restait sinon inexplorée du moins inexploitée. Cette maîtrise était l'occasion de la découvrir un peu mieux.

Il s'agissait de traiter d'une période bien précise dans la longue et tumultueuse histoire de ce pèlerinage. Les années 1866 et 1934 correspondent à la relance officielle et solennelle du pèlerinage par Mgr Dabert et à leur suppression par Mgr Louis.

Afin de traiter ce sujet, mes travaux m'ont mené à diverses sources. Les documents consultés aux archives de Périgueux et aux archives paroissiales de Cadouin concernent plus particulièrement le pèlerinage en lui-même et ses protagonistes. Les sources des archives départementales et municipales m'ont permis de dresser le cadre général dans lequel le pèlerinage s'est déroulé.

Je me suis malheureusement heurté à la carence de certaines sources. Le dossier sur la présence des lazaristes à Cadouin et dans le diocèse est important mais les documents qui auraient permis de connaître les raisons particulières de leur départ nous manquent. De même, je n'ai pu consulter aucune source relative aux conditions d'installation de la maison des Filles de la Charité en 1875.

Arrivé au terme de ce travail, tout en ayant conscience de ses limites, j'espère avoir rendu compte le plus fidèlement possible de ce que fut ce pèlerinage pendant cette période.

Mes recherches m'ont permises d'étudier une période méconnue du pèlerinage. Grâce à elles, l'histoire religieuse et l'histoire des mentalités du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle m'apparaissent sous un autre jour.

Au père de Veer ...

INTRODUCTION

En septembre 1864, Mgr Nicolas-Joseph Dabert assistait pour la première fois à l'ostension du Saint-Suaire de Cadouin. Cette relique de la Passion, mentionnée dans l'Evangile de saint Jean, était vénérée comme le *Sudarium capitis*, c'est-à-dire le linge qui aurait enveloppé la tête du Christ pendant la mise au Tombeau. Il s'agit d'un tissu de lin d'une longueur de 2,81 m de long et 1,13 m de large, décoré à ses extrémités par deux bandes à ornements dans le sens de la largeur. La dévotion au Saint-Suaire de Cadouin remontait au Moyen-Age mais quand Mgr Dabert se recueillait devant la relique dans l'église de Cadouin, peu de personnes fréquentaient alors le sanctuaire et peu connaissaient même son existence. Mgr Dabert décidait pourtant de tout mettre en oeuvre pour relancer ce pèlerinage et lui rendre le rôle et le prestige qui étaient les siens aux siècles passés.

Au moment où l'évêque de Périgueux et de Sarlat entendait restaurer le pèlerinage du Saint-Suaire, la situation de l'Eglise était paradoxale. Certes, l'expansion missionnaire, qui accompagnait la colonisation européenne, étendait la puissance de l'Eglise sur les cinq continents, mais l'unité italienne se faisait aux dépens de Pie IX qui voyait disparaître l'Etat pontifical. Certes, l'ultramontanisme se développait avec Pie IX (1846-1878) qui imposait la liturgie romaine comme liturgie unique ou qui définissait les dogmes de l'Immaculée conception de la Vierge (1854) et de l'Infaillibilité pontificale (1870), mais les offensives anticléricales se faisaient de plus en plus pressantes. Les positivistes notamment, s'appuyaient sur les sciences pour répondre aux questions que l'homme se pose et remettre en cause les réponses apportées par l'Eglise. Cette radicalisation du discours scientifique conduisait l'Eglise, et avant tout son chef, à durcir ses positions. Le point d'orgue de cette politique était la publication, en 1864, de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*, recueil de quatre-vingts propositions condamnées par le pape qui critiquait fermement et officiellement le progrès et la civilisation moderne.

Une des réponses apportées par l'Eglise et par les fidèles aux attaques libérales et scientifiques, s'exprimait par la pratique du pèlerinage. Le culte marial, encouragé par la définition du dogme de l'Immaculée conception de la Vierge en 1854, ou la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus, permettaient l'essor exceptionnel de grands

sanctuaires nationaux tels que La Salette, Lourdes ou Paray-le-Monial. Ces différents sanctuaires drainaient alors d'immenses cohortes de pèlerins qui témoignaient, par leur nombre et par leur piété, d'un certain réveil spirituel propre à la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

En 1866, Cadouin était un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bergerac et une paroisse du diocèse de Périgueux et de Sarlat. Situé entre Bergerac et Sarlat, Cadouin était peuplée de près de 700 habitants. Cerné de collines, au creux du vallon du Bélingou, le village s'était développée autour de l'abbaye cistercienne, fondée en 1115. La plupart des caduniens travaillaient la terre et les nombreux commerçants du bourg vivaient davantage de l'attraction qu'exerçaient les nombreux marchés et foires que de la venue des pèlerins du Saint-Suaire.

En effet, lorsque Mgr Dabert décidait de relancer le pèlerinage, si la dévotion au Saint-Suaire n'était pas éteinte, elle était du moins en veilleuse depuis longtemps. En fait, les pèlerins ne se rendaient à Cadouin, et encore étaient-ils peu nombreux, qu'au moment de la grande fête du Saint-Suaire, au début du mois de septembre. On procédait alors à l'ostension de la relique qui était présentée aux pèlerins et qui était portée en procession dans les rues de Cadouin. C'est à l'occasion de cette ostension que Mgr Dabert, le 5 septembre 1866, entendait marquer la relance officielle du pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin en procédant à la translation de la relique dans une nouvelle châsse. Cette cérémonie marquait le début d'une nouvelle ère pour le pèlerinage qui s'achevait en 1934 avec la suppression par Mgr Louis, évêque de Périgueux et de Sarlat, du pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin.

L'étude du pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin entre 1866 et 1934 soulève différentes questions. Quelles raisons ont poussé l'évêque de Périgueux et de Sarlat à relancer et à développer ce pèlerinage ? Quelle action a-t-il entreprise pour y parvenir ? Quel rôle particulier entendait-il lui faire jouer ? Quelle place a tenu le pèlerinage dans les transformations que le village a connu pendant cette période ? Ces questions nous conduisent à nous demander quelle fut l'évolution de ce pèlerinage entre 1866 et 1934 ? Le bilan que l'on peut tirer en 1934 répond-il aux objectifs que l'on s'était fixés à l'origine ?

Pour répondre à ces interrogations, nous étudierons d'abord la manière et les conditions dans lesquelles le pèlerinage est relancé. Nous analyserons ensuite la vie du pèlerinage, ses caractéristiques et son évolution. Enfin, nous examinerons les raisons qui expliquent la suppression du pèlerinage et l'évolution du village de Cadouin pendant cette période.

LA RENAISSANCE

D'UN PELEPINAGE MEDIEVAL

« Il n'y a pas dans l'Eglise de Dieu une relique plus avérée, plus sainte et plus précieuse »

Mgr de Lingendes, 1644

I . Un pèlerinage ancien et prestigieux

A . Les origines de l'abbaye et du pèlerinage

Pour comprendre dans quelle situation est plongée le pèlerinage du Saint-Suaire au milieu du XIX^{ème} siècle, il est nécessaire de se placer dans une perspective historique de plusieurs siècles. En effet, la léthargie, l'oubli, dans lesquels sont plongés le pèlerinage et la relique au milieu du XIX^{ème} siècle ne prennent de valeur et de relief que si l'on a conscience de la richesse de leur glorieux passé.

1°/ Une abbaye cistercienne rapidement puissante

L'abbaye de Cadouin fut fondée en 1115 par Géraud de Salles, un ermite prédicateur, né au village de Salles, près de Cadouin. A sa fondation, cette abbaye n'appartenait pas à un ordre monastique précis mais quatre ans plus tard, en 1119, elle devenait membre de l'ordre de Cîteaux, par son affiliation à l'abbaye de Pontigny.

En fait, la terre sur laquelle on avait fondé l'abbaye appartenait au chapitre de la cathédrale Saint-Front de Périgueux. En 1115, l'évêque Guillaume d'Auberoche l'avait donnée au célèbre Robert d'Arbrissel pour qu'il y fonde une abbaye. Finalement, le prédicateur angevin avait préféré léguer sa terre à un enfant du pays, son ami Géraud de Salles. C'est celui-ci qui devait mener à bien la mission que le chapitre cathédral avait confié à Robert d'Arbrissel, fonder une abbaye dans ce vallon du Val Seguin.

Aux donations épiscopales, s'ajoutaient rapidement les nombreuses donations des nobles de la région. Soucieux de se placer sous la protection de l'Eglise, ceux-ci donnaient ou vendaient à la nouvelle abbaye et à son abbé, des terres, des bois, des moulins qui permettaient au monastère d'être bientôt à la tête d'un important domaine foncier, source de revenus conséquents. Cadouin profitait en outre de son statut d'abbaye cistercienne pour se développer.

L'abbaye de Cîteaux, fondée par Robert de Molesmes, en 1098, avait fondée quatre abbayes¹ qui elles-mêmes devaient donner naissance à de nombreux monastères. Ce réseau d'abbayes-mères et d'abbayes-filles constituait l'ordre cistercien qui, sous l'impulsion de saint Bernard, couvrait peu à peu le royaume de France et l'Europe toute entière, pour compter 343 monastères à la fin du XII^e siècle.

Le prestige de l'ordre cistercien a favorisé le développement de l'abbaye cadunienne qui, dès les premières années, comptait parmi les monastères les plus importants du Périgord. Pourtant, aucun pèlerinage ne s'était encore produit à Cadouin. Les moines avaient justement choisi un endroit désert, entouré de collines boisées, loin de toute habitation, pour vivre en communauté, en marge du monde. Ce n'est que plus tard, une fois sa puissance assise, que l'abbaye est devenue un centre de pèlerinage important grâce à une relique exceptionnelle, le Saint-Suaire du Christ.

2°/ L'arrivée probable de la relique

Le premier document authentique à mentionner le Saint-Suaire à Cadouin émane de Simon de Montfort. Il offre à l'abbaye, en 1214, une rente de 25 livres périgourdines pour l'entretien d'une lampe qui doit brûler nuit et jour devant le Saint-Suaire².

Aucun des textes qui précède l'acte de Simon de Montfort ne mentionne la présence de la relique à Cadouin. Pourtant de nombreux documents nous sont connus. Une bulle d'Innocent II accordait, en 1143, des privilèges à l'abbaye mais le suaire n'était pas cité. De même, l'acte de consécration de l'église en 1154 ou les lettres d'Innocent III, à la fin du XII^e siècle, ainsi que celles de Richard Coeur de Lion, Aliénor d'Aquitaine ou Jean sans Terre ne le mentionnaient pas. Enfin, dans le procès qui oppose Cadouin et l'abbaye-mère de Pontigny en 1201, le Saint-Suaire n'était pas évoqué non plus.

Les moines de Cadouin ne possédaient donc pas le Saint-Suaire avant le début du XIII^e siècle. Si tel avait été le cas, les documents que nous possédons pour cette

¹ La Ferté (1113), Pontigny (1114), Clairvaux et Morimond (1115)

² J. Maubourguet, *Le Périgord méridional*, I, Cahors, 1926, p.84

période l'auraient mentionné. Toutefois, les raisons et les conditions pour lesquelles l'abbaye est entrée en possession de cette relique nous sont encore inconnues, même si la tradition historique apporte une réponse complète et précise.

3°/ Une tradition historique précise

Trois récits anciens expliquent comment l'abbaye de Cadouin est entrée en possession du Saint-Suaire.

Le premier est un texte, daté de 1135, que l'on pouvait encore lire au XVII^e siècle sur une pancarte de parchemin apposée dans l'abbatiale de Cadouin³. D'après la pancarte, le Saint-Suaire de Cadouin était le *Sudarium Capitis* dont Antonin de Plaisance avait entendu parler au VI^e siècle dans un monastère près du Jourdain, et que l'évêque Arculf avait vu et décrit à Jérusalem en 670. Le récit de la pancarte précisait que le Saint-Suaire avait été découvert au cours de la première croisade, menée par l'évêque du Puy. Celui-ci en avait confié la possession à l'un de ses chapelains qui mourut peu de temps après. C'était finalement un prêtre du Périgord qui héritait de la précieuse relique et qui la ramenait dans son église, voisine de Cadouin. Celle-ci était bientôt ravagée par un incendie et les moines de la nouvelle abbaye recueillaient alors le Saint-Suaire miraculeusement épargné. Le pauvre prêtre n'avait d'autre ressource que d'intégrer la communauté pour rester auprès de son trésor.

Le deuxième texte est celui que le chanoine Tarde, chroniqueur du Périgord, a consulté et il n'apporte que quelques détails complémentaires au précédent⁴.

Le dernier récit émane d'Albéric, moine des Trois-Fontaines, au diocèse de Liège, qui a vécu au XIII^e siècle. S'il prétend tenir les faits de Radulfus qui aurait écrit une chronique de la première croisade au XII^e siècle, sa version diffère peu sur le fond des deux précédentes. Il avance que le Saint-Suaire aurait été découvert à Antioche, près de la Sainte Lance, dans un vase de plomb. Il prétend également qu'après

³ Bibl. Nat. *Périgord* XXXVII, 130

⁴ *Chroniques de Tarde*, éd de Gérard, Paris, 1887, p. 54-55

l'incendie de l'église du prêtre qui avait ramené la relique, c'est de son plein gré qu'il l'aurait portée dans l'abbaye de Cadouin⁵.

En fait, il s'agissait pour les auteurs de ces trois récits de donner à la relique de Cadouin un passé et une légitimité incontestables. De plus, en datant l'arrivée du Saint-Suaire à Cadouin en 1117, ces récits faisaient coïncider le développement de l'abbaye et le début des pèlerinages.

Si les origines du pèlerinage et du Saint-Suaire sont donc fortement empreintes de légende, comme de nombreux pèlerinages médiévaux, en revanche, à partir du XIII^e siècle, l'histoire de la relique et de l'abbaye nous est parfaitement connue. Dès lors, leur destin se confond dans les heures de gloire comme dans les heures difficiles.

B . L'abbaye et le pèlerinage : un destin indissociable

1°/ Une abbaye puissante et prospère (XII^e-XIV^e siècle)

L'histoire du pèlerinage c'est d'abord l'histoire de l'abbaye. On ignore comment les moines de Cadouin sont entrés en possession de la relique mais quand cela s'est produit, l'abbaye de Cadouin comptait déjà parmi les abbayes les plus puissantes de la région. La liste, non-exhaustive, des donations à l'abbaye, rassemblées dans le cartulaire⁶, atteste de l'importance et de l'étendue du domaine foncier du monastère cadunien, dès le XII^e siècle.

Ainsi, aux XII^e et XIII^e siècles, l'abbé de Cadouin est un seigneur qui compte dans la région. C'est par exemple sur ses terres qu'Alphonse de Poitiers crée la bastide de Castillonès, en 1259, et qu'Edouard I^{er} d'Angleterre fonde celle de Beaumont, en 1272. En fait, jusqu'à la guerre de Cent Ans, la prospérité de l'abbaye était assurée par ses nombreuses possessions et sa renommée était renforcée par son insigne relique

⁵ De Gourgues, *Le Saint-Suaire*, Paris, 1870, p. 27-29

⁶ J. Maubourguet, *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, Coueslant, Cahors, 1926

qui attirait de nombreux et prestigieux pèlerins. Cependant, après plus de deux siècles de prospérité grandissante, l'abbaye de Cadouin rencontrait la première grande épreuve de son histoire qui conduisait les moines à se séparer du Saint-Suaire.

2°/ Le long exil toulousain du Saint-Suaire (1392-1455)

Située au coeur des possessions du roi de France et du roi d'Angleterre dans le sud-ouest du royaume, l'abbaye de Cadouin, de même que le Périgord en général, n'échappait pas aux ravages de la guerre de Cent Ans. Pour empêcher les Anglais de s'emparer de la relique, au moment où le Grand Schisme (1378-1417) déchirait l'Occident, l'abbé de Cadouin, Bertrand de Moulins (1392-1414), décidait, en 1392, de transporter le Saint-Suaire à Toulouse. S'il s'agissait, à l'origine, de mettre momentanément la relique en sécurité, cet exil aurait pu être définitif. Sa dévotion connaissait, pendant cette période, un tel succès que les Toulousains s'opposaient à son retour à Cadouin. Il fallait attendre 1455 pour que les caduniens récupèrent leur bien. Sa renommée dépassait alors les bords de la Garonne puisque Charles VI, le roi fou, se faisait amener la relique à Paris, en 1399, dans l'espoir d'obtenir une guérison miraculeuse. Accompagné de l'archevêque de Toulouse, de l'abbé de Cadouin, de délégués des capitouls et du chapitre cathédral, le Saint-Suaire séjournait un mois à Paris, dans la chapelle des Bernardins, où de nombreux parisiens venaient le vénérer. Cet épisode témoignait du prestige incontestable de la relique en cette époque troublée. Il attestait également du profit qui découlait de son culte. Le bénéfice et le prestige que les toulousains tiraient de la possession du Saint-Suaire justifiaient qu'ils refusent de le rendre aux caduniens. Mais les mêmes raisons poussaient Pierre de Gaing, le nouvel abbé de Cadouin, en 1455, à ramener la relique dans son sanctuaire originel. La restauration matérielle et spirituelle du monastère qu'il entendait mener ne pouvait se réaliser qu'en possession de la relique.

3°/ La renaissance de Cadouin (milieu XV^eme - milieu XVI^eme siècle)

C'est par la force autant que par la ruse que le nouvel abbé récupérait le Saint-Suaire. Pierre de Gaing avait envoyé à Toulouse quatre moines pour y étudier. En fait, ils avaient pour mission de récupérer la relique. Ils parvenaient à ravir le Saint-Suaire en faisant des doubles des clefs du coffre qui le contenait et ils le ramenaient promptement à Cadouin. Le retour de la relique en Périgord provoquait une grande liesse populaire mais dans la crainte d'une réaction des Toulousains, le Saint-Suaire ne restait pas à Cadouin. Il était confié à l'abbaye cistercienne d'Obazine, en Limousin, le temps du retour au calme. Mais quand les caduniens réclamaient le retour de leur relique, Obazine refusait d'obtempérer. Finalement, après bien des procès et des négociations, en 1482, Louis XI tranchait en faveur de Cadouin. Non seulement l'abbaye récupérait son bien, mais en plus le roi lui accordait 4.000 livres tournois de rente annuelle. De nombreuses foires et marchés étaient également concédés à Cadouin pour relancer l'économie de la contrée et accroître les revenus de l'abbaye⁷.

Même si, comme il l'avait promis, Louis XI n'est pas venu en pèlerinage à Cadouin, il s'est fait amener le suaire à Poitiers, preuve de son attachement à la relique.

Grâce à l'action de Pierre de Gaing et à l'intérêt du roi pour le monastère, Cadouin avait recouvré sa relique et les moyens de redonner à l'abbaye sa richesse et sa puissance passées. La reconstruction du cloître, dans le style gothique flamboyant, témoignait du prestige retrouvé de l'abbaye. Ce cloître, où de nombreuses sculptures s'inspiraient de la Passion, constituait comme un écrin de pierres pour le Saint-Suaire, qui permettait à Cadouin de renaître.

Les pèlerins se pressaient à nouveau nombreux pour vénérer la relique et parmi le flot des anonymes on distinguait quelques grands personnages. Ainsi, Anne de Bretagne offrait, en l'honneur du Saint-Suaire, un drap d'or orné de ses hermines, alors que les habitants de Saint-Austremoine, en Rouergue, déléguaient un des leurs pour aller à Cadouin offrir à l'église dix livres de cire, en l'honneur de N.S.J.C., de la Vierge et du Saint-Suaire, afin que cesse la peste qui décimait leur paroisse. Quant à la ville de

⁷ Archives Nationales JJ 208, n°234 et K 176, liasse 3, n°15

Condom, dans le Gers, elle offrait un calice d'or avec une inscription explicite : « Calice offert au Saint Suaire de Cadouin par la ville de Condom, afin que ses habitants soient préservés de la peste⁸ ».

Le retour de la relique à Cadouin avait donc permis de restaurer les bâtiments endommagés pendant la guerre de Cent Ans et de rendre à Cadouin son rang de grand sanctuaire. Néanmoins, après cette éclatante renaissance, les guerres de religion plongeaient à nouveau le Périgord, et Cadouin en particulier, dans la désolation.

4°/ Le dernier sursaut (deuxième moitié du XVII^e siècle)

A peine un siècle après la fin de la guerre de Cent Ans, l'abbaye n'était pas épargnée par les guerres de Religion. Elle tombait aux mains des forces protestantes et la tradition historique rapporte que le Saint-Suaire avait quitté les murs de l'abbaye pour séjourner quelques années dans une chapelle du château de Montferrand, près de Cadouin.

Quand, en 1643, le nouvel évêque de Sarlat, Mgr de Lingendes, effectuait sa première visite pastorale dans le diocèse, il ne trouvait que des églises détruites ou abandonnées. L'introduction de la réforme de l'étroite observance dans les monastères cisterciens, l'amenait à Cadouin. Le prieur lui présentait alors tous les documents qui attestaient de la splendeur passée du monastère et du prestige de son pèlerinage, aujourd'hui oubliés. L'évêque examinait avec soin les lettres patentes des rois, les bulles des papes, le cartulaire et la pancarte en parchemin qui racontait l'arrivée de la relique dans l'abbaye. On n'oubliait pas non plus de lui mentionner les deux milles miracles attribués au Saint-Suaire.

Conscient du rôle que pouvait jouer le monastère et son pèlerinage dans le contexte de réforme religieuse que connaissait le royaume, Mgr de Lingendes rédigeait un procès-verbal, qui attestait de l'authenticité de la relique, et une lettre pastorale, qui était destinée à relancer le culte du Saint-Suaire de Cadouin.

⁸ Bulletin de la Soc. Hist. et Arch. Du Périgord, XL, 44

Ce pèlerinage devait être une arme pour reconquérir les âmes égarées, il suffisait pour cela d'assurer sa notoriété pour lui rendre son prestige passé. C'est pourquoi, outre le procès-verbal et la lettre pastorale, l'évêque approuvait l'ouvrage rédigé par les moines, *Histoire du Saint-Suaire*⁹, qui paraissait en 1644 et qui retraçait, depuis les origines, les heures de gloire de la relique.

Cette politique portait ses fruits puisque le pèlerinage du Saint-Suaire redevenait un lieu de culte majeur du Périgord en particulier et du sud-ouest en général. Ainsi, en avril 1651, pendant la Fronde, les Pénitents Bleus de Saint-Jérôme de Sarlat se rendaient à pied à Cadouin pour prier le Saint-Suaire de mettre fin aux malheurs qui frappaient le royaume et d'épargner leur ville.

Le renouveau, dû à l'action de Mgr de Lingendes, s'était bien produit mais il était de courte durée. Si les abbatiats successifs de Louis d'Arodes (1660-1666) et de Pierre Mary (1666-1696), permettaient à l'abbaye de connaître une dernière période de grandeur spirituelle, le XVIII^{ème} siècle plongeait peu à peu l'abbaye et le pèlerinage dans l'anonymat.

5°/ La suppression de l'abbaye et la survie du pèlerinage (fin XVIII^{ème} siècle)

Quand surgissait la Révolution, l'abbaye ne comptait plus qu'une poignée de moines, ses possessions se limitaient à quelques parcelles plus ou moins exploitées, et son pèlerinage n'était connu que des paroisses voisines de Cadouin. Les moines étaient dispersés en 1790 et les bâtiments abbatiaux étaient vendus, comme Biens Nationaux, en 1791. Ainsi, après presque sept siècles d'existence, l'abbaye de Cadouin disparaissait et la relique qui avait fait sa gloire échappait de peu au bûcher. En effet, les archives de l'abbaye étaient brûlées sur la place du village, et le Saint-Suaire était épargné grâce à la dévotion d'un fidèle fervent. Il s'agissait du maire de Cadouin en personne, M. Bureau, qui avait préféré le cacher sous son plancher pour éviter qu'on le détruise. Il devait y rester pendant toute la tourmente révolutionnaire.

⁹ De Gourgues, *op.cit.* p. 211-214

Le destin de l'abbaye et du Saint-Suaire se séparaient alors. Si les moines ne revenaient pas à Cadouin, en revanche le suaire était rendu à la dévotion des fidèles le 8 septembre 1797. L'église de Cadouin, abbatiale depuis le XII^{ème} siècle, devenait alors l'église paroissiale et les solennelles ostensions du Saint-Suaire étaient rétablies. Le pèlerinage pouvait continuer d'exister même sans l'abbaye. Toutefois, jusqu'à l'intervention de Mgr Dabert en 1866, la renommée du pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin ne dépassait guère les limites de la paroisse.

Ce tour d'horizon ne constitue pas un résumé exhaustif de l'histoire de l'abbaye et du pèlerinage. Il s'agit simplement de prendre conscience de l'ancienneté et du prestige du monastère et de sa relique et des phases successives de leur histoire. Depuis le XIII^{ème} siècle, périodes de gloire et d'oubli, d'éclat et de difficultés, se sont succédées inéluctablement. Quand Mgr Dabert, nouvel évêque de Périgueux et de Sarlat, décidait de relancer le pèlerinage du Saint-Suaire, il avait conscience que celui-ci avait déjà traversé des heures sombres mais qu'il avait déjà pu renaître grâce à l'action de certains. C'est pourquoi il était confiant dans le succès de son entreprise même s'il savait que sa tâche était ardue. La situation de la paroisse et du pèlerinage, peu avant l'intervention de Mgr Dabert, atteste des difficultés qui attendaient l'évêque de Périgueux et de Sarlat pour relever ce pèlerinage.

Pour juger de la situation religieuse de la paroisse de Cadouin, au milieu du XIX^{ème} siècle, il est nécessaire de se placer dans le cadre diocésain et de l'inscrire dans une perspective historique qui débute vers 1830.

II . La paroisse de Cadouin avant la relance des pèlerinages

A . La « rechristianisation » du diocèse

1°/ Un diocèse qui se reforme

L'article de Ralph Gibson, *Missions paroissiales et rechristianisation en Dordogne au XIX^e siècle*¹⁰, fournit un tableau représentatif de la situation religieuse générale en Dordogne au cours du siècle et du long travail de reconquête entrepris par les évêques de Périgueux depuis le rétablissement du diocèse de la Dordogne en 1817.

Depuis le concordat de 1801, le département de la Dordogne était rattaché au diocèse d'Angoulême et l'évêque constitutionnel, Mgr Lacombe, avait limité ses visites pastorales au nord du département. Quand, en 1821, Mgr de Lostanges est nommé évêque de Périgueux, la situation tant spirituelle que matérielle du diocèse est déplorable. Si l'ensemble de la population ne peut pas être considérée comme hostile à la religion, son indifférence semble en fait plus caractéristique. C'est pourquoi, le nouvel évêque utilise, comme ses successeurs, diverses méthodes pour regagner ces populations, dans l'ensemble indifférentes à la religion. A ce titre, la création et la diffusion des missions paroissiales tient un rôle majeur dans ce processus qui se poursuit tout au long du siècle. Cette politique porte rapidement ses fruits.

2°/ Une pratique religieuse qui progresse

Si l'on en juge par les réponses données par les prêtres du diocèse aux différentes enquêtes épiscopales¹¹, la pratique religieuse ne cesse de progresser au cours du siècle. Entre 1841 et 1874 on dénombre 205 paroisses dans lesquelles le taux des pascalisants stagne ou progresse, alors que ce taux diminue seulement dans 64 paroisses.

¹⁰ Annales du Midi, Tome 98, n°174, avril-juin 1986

¹¹ A.D. C 42, 43, 49, 218, 253 et 414

Cette progression de la pratique pascalle est due à la conjonction de divers facteurs, notamment l'action des missionnaires diocésains. Créés définitivement par Mgr Georges-Massonnais en 1841, ils n'ont cessé de sillonner les paroisses pour y prêcher des retraites d'une à plusieurs semaines, dans le but de raviver la foi et la pratique religieuse. Ensuite, l'accroissement du nombre de curés et de desservants dans le diocèse n'a pu qu'encourager ce mouvement. Leur nombre passe de 378 en 1841 à 506 en 1874. Enfin, une dernière explication est à rechercher sans doute dans la diffusion d'une pratique pénitentielle moins rigoriste dans la deuxième moitié du siècle. Mgr Gousset, évêque entre 1836 et 1840, introduisit dans le diocèse les doctrines de l'Italien saint Alphonse de Liguori. Celui-ci préconisait d'absoudre plus facilement les pénitents, ce qui allait à l'encontre des thèses rigoristes en vigueur depuis le XVIII^{ème} siècle. Les missionnaires se chargèrent de faire prévaloir ses idées qui rencontraient l'adhésion des fidèles, plus sensibles à cette « pastorale de l'amour » plutôt qu'à la vieille pastorale de la peur pratiquée jusqu'alors.

Ces différents facteurs, à des degrés divers, ont permis au diocèse de Périgueux de connaître, depuis les années 1840, une phase lente mais continue de rechristianisation. Non seulement on assiste à une reconstruction matérielle des lieux de culte, dont l'état était jugé déplorable au début du siècle, mais on constate aussi une augmentation du nombre des desservants des paroisses, avec comme résultat palpable un accroissement sensible de la pratique religieuse.

C'est donc dans ce contexte de vitalité matérielle et spirituelle qu'il faut replacer la paroisse de Cadouin au milieu du siècle. Si elle fait partie d'un cadre religieux général, la situation particulière de la paroisse de Cadouin peut être envisagée assez précisément grâce aux réponses fournies aux deux questionnaires épiscopaux de 1855 et de 1864.

B . La paroisse de Cadouin d'après les questionnaires épiscopaux (1855-1866)

1°/ Le questionnaire épiscopal, un outil précieux

Tout au long du siècle, les évêques ont tenu à connaître la situation spirituelle et matérielle de leur diocèse et son évolution. C'est pourquoi, assez régulièrement, tous les dix ans environ, ils demandaient aux différents prêtres du diocèse de répondre à ces questionnaires épiscopaux qui comptaient une centaine de questions bien précises. Généralement, les mêmes questions étaient posées, on peut ainsi étudier l'évolution religieuse des paroisses au cours du siècle. Malheureusement, beaucoup de ces questionnaires ont disparu. Toutefois, à Cadouin, les deux derniers qui précèdent la relance des pèlerinages en 1866 ont été conservés¹².

Le premier questionnaire épiscopal est daté du 28 décembre 1855 alors que pour le second la date n'est pas précisée. Cependant, il est mentionné que le curé est nouveau. Il est donc postérieur à 1862, année où l'abbé Dunap (1862-1869) a remplacé l'abbé Prat (1825-1862) comme curé de Cadouin. En outre, comme il est précisé que la relique s'apprête à être transférée dans une nouvelle châsse au cours de la prochaine ostension, il doit dater du début de l'année 1866.

Qu'il s'agisse de l'abbé Prat pour le premier questionnaire ou de l'abbé Dunap pour le second dix ans plus tard, les deux portent un jugement assez semblable sur la situation de leur paroisse.

2°/ Un esprit religieux plutôt satisfaisant

Si la population diminuait, on comptait 695 âmes en 1855 contre 637 en 1864, dans l'ensemble le jugement des deux curés sur l'esprit religieux était plutôt positif. Si l'abbé Prat estimait que l'« on assiste assez exactement à la messe », son successeur juge que « l'esprit religieux n'est pas trop mauvais ». Les chiffres fournis par l'abbé Prat donnaient 225 communions à Noël, avec une forte prépondérance féminine

¹² A. P.

puisque 186 femmes avaient communiqué contre seulement 39 hommes. On retrouvait donc à Cadouin le même phénomène que dans les autres paroisses où la pratique féminine était largement supérieure à celle des hommes.

En 1864, on dénombrait deux confréries, celle du Saint-Sacrement et celle de Notre Dame de la Compassion, dont « les exercices sont faits et suivis régulièrement », notamment une procession dans l'église chaque mois, qui s'ajoutait aux trois autres processions annuelles pour la Fête-Dieu, les Rogations et l'Assomption.

L'abbé Prat, précisait que Cadouin avait déjà connu une mission et trois retraites. La première avait duré un mois entre novembre et décembre 1826, les autres s'échelonnaient entre 1848, 1849 et 1854 et s'étaient déroulées sur une quinzaine de jours. La proximité et la succession rapide de ces retraites expliquait le jugement porté par le curé de Cadouin en 1855 : « elles ont produit immédiatement un fruit sensible et qui s'est maintenu en partie ». Il est difficile de juger de leur efficacité sur le long terme puisque dans le deuxième questionnaire, l'abbé Dunap déclarait que la dernière datait d'une dizaine d'années et qu'il ignorait son efficacité puisqu'il était nouveau venu à la cure de Cadouin.

Dans l'ensemble, les deux curés avaient la même vision des choses quant à la situation spirituelle de leur paroisse. Leur réponse à une même question en témoignait : « Sur quels points principaux Mgr devrait-il, en ce jour, s'appesantir dans ses instructions aux fidèles ? ». L'abbé Prat déclarait « l'indifférence religieuse, la profanation du dimanche, le mépris des lois de l'Eglise par un certain nombre, le mauvais exemple de la part de ceux qui sont plus spécialement obligés de donner le bon ». L'abbé Dunap semblait lui faire écho en affirmant : « sur la nécessité pour la bourgeoisie de donner le bon exemple, sur l'assistance aux offices et l'abstention de travail les jours de dimanche ». Les deux avaient donc conscience que la situation religieuse s'améliorait lentement mais progressivement et que de nombreux efforts restaient encore à fournir. Leur jugement sur la situation matérielle de la paroisse, malgré la dizaine d'années qui séparait les deux questionnaires, est également assez proche.

3°/ Un cadre matériel sommaire

Tous deux connaissaient les faibles ressources de la paroisse et de la commune, mais ils n'en estimaient pas moins qu'un minimum d'améliorations pouvait être apporté.

D'abord, ils jugeaient insuffisante la décoration de l'église. Certes, en 1864, les murs étaient « bons et conservés » mais les vitraux étaient jugés « en piteux état ainsi que le pavé ». Si l'abbé Prat pensait que 10.000 FF ne suffiraient pas à la décorer, son successeur réclamait 20.000 FF.

Les réponses de l'abbé Prat, permettent d'imaginer quelle était la situation effective de l'église vers 1855. Les trois autels de l'église étaient en bon état mais « ils n'ont rien de bien remarquable », dans les deux chapelles, dédiées l'une à Notre Dame des sept douleurs et l'autre au Saint-Suaire, il ne restait que des débris des statues placées dans les niches au-dessus de leur autel respectif. Quant au reste de l'inventaire mobilier de l'église, il nous apprenait que l'église comptait une quinzaine de chandeliers, quatre tableaux représentant l'Annonciation, la Visitation, saint Laurent et saint Antoine, ainsi que quatre statues figurant la Vierge, saint Paul, saint Pierre et saint Bernard, un vieux confessionnal, des fonds baptismaux « propres et en bon état », un bénitier à chaque porte, plus de 300 chaises, 7 chasubles et 5 chapes, etc.

Dix ans plus tard, l'abbé Dunap dressait, à peu de choses près, le même état des lieux. L'accord entre les deux prêtres se faisait aussi sur le presbytère qui nécessitait des travaux. Il se composait de cinq pièces, une petite salle à manger, un petit salon, deux petites chambres et une grande, ainsi que d'une cuisine. Tous deux estimaient que dans l'ensemble ces pièces étaient en assez mauvais état, si l'abbé Prat réclamait 1000 ou 1200 FF de travaux, 300 FF suffisaient à son successeur.

Si l'église et le presbytère de Cadouin les préoccupaient grandement, ils n'en oubliaient pas pour autant la deuxième église de la paroisse, située au hameau de Salles, distant de Cadouin de quatre kilomètres. C'est une petite église romane qui servait d'église paroissiale au village de Salles, avant qu'il ne soit rattaché à la commune de Cadouin au cours de la Révolution. En 1855, le curé précisait qu'elle avait été mise à l'abri de la pluie et que son autel avait été restauré, cependant on n'y

célébraient que l'office des morts. Elle ne possédait ni ornements ni mobilier et « on doit porter de Cadouin tout ce qui est nécessaire pour y célébrer le culte ».

Quant à l'ancienne église paroissiale de Cadouin, située à La Salvetat, abandonnée au profit de l'ancienne église abbatiale, il était rappelé qu'elle était entièrement détruite.

Dans l'ensemble, l'état d'esprit des deux curés de Cadouin était plutôt résigné. Ils estimaient que leur paroisse méritait un cadre matériel plus riche, mais ils étaient également conscients de la faiblesse de leurs ressources qui empêchait toute amélioration sensible. En 1855, les revenus annuels moyens de la fabrique se montaient à 315 FF, la location des chaises et des bancs rapportait 300 FF, le reste provenait des droits de sépultures. Dix ans plus tard, le montant s'élevait à 470 FF, dont 30 FF de droits de sépultures. La résignation des deux prêtres était encore soulignée quand ils précisaient que la commune ne participait pas au traitement du curé du fait de la faiblesse de ses revenus.

Outre ces renseignements sur la situation matérielle et spirituelle de la paroisse, ces deux questionnaires épiscopaux nous fournissent également des renseignements précieux sur le culte du Saint-Suaire, au milieu du XIX^e siècle.

4°/ La persistance du culte du Saint-Suaire

Si ces questionnaires nous apportent la preuve que le Saint-Suaire était encore vénéré à Cadouin au milieu du XIX^e siècle, ils nous apprennent également que la paroisse possédait une autre relique. En effet, en 1855, l'abbé Prat mentionnait le Saint-Suaire comme relique de la paroisse. Il expliquait que ce linge avait été rapporté d'Orient au XII^e siècle par un religieux. Mais il ajoutait également que Mgr Georges, évêque de Périgueux de 1840 à 1860 avait fait don à Cadouin d'une autre relique de la Passion, un morceau de la Vraie Croix¹³, accompagné d'un titre authentique. Il précisait que le Saint-Suaire ne possédait pas de titres qui prouvaient son authenticité car « ils furent brûlés pendant la révolution de 1789 ». En revanche, le procès-verbal original de

¹³ A notre connaissance, nul ne sait aujourd'hui ce qu'il est advenu de cette relique.

Mgr de Lingendes, de 1644, avait été préservé et on pouvait y lire toutes les pièces qui avaient mené l'évêque de Sarlat à conclure à son authenticité.

Les deux reliques étaient déposées « dans une chapelle fermée par une grille en bois ». Le culte du Saint-Suaire était toujours en vigueur puisque le curé affirmait que la relique « attire même aujourd'hui une foule considérable de fidèles aux époques où il est exposé à leur vénération et qui en attiraient autrefois de toute l'Europe et même d'au-delà des mers ». L'abbé Prat précisait que ces jours d'ostension, où la relique était exposée à la vénération des fidèles, étaient au nombre de trois dans l'année : quinze jours après Pâques, à Pentecôte et le 8 septembre.

Lorsque l'abbé Prat évoquait cette « foule considérable » présente aux ostensions, il est malheureusement impossible de faire la part de subjectivité dans son jugement. Quoiqu'il en soit, la relique rapportait quelque profit à son gardien puisqu'à la question : « La paroisse fournit-elle à M. le curé des honoraires de messe suffisants ? », il répondait : « La paroisse n'en fournirait peut-être pas assez mais la relique du Saint-Suaire en procure un certain nombre ». Il ne précisait malheureusement pas le montant de ces revenus.

Dix ans plus tard, l'abbé Dunap ne nous renseignait guère sur la vitalité du culte du Saint-Suaire. Il rappelait simplement que la relique était placée dans un lieu convenable et que « dans peu nous aurons une belle châsse pour le mettre ». Il s'agissait de la châsse que Mgr Dabert avait commandé pour l'ostension du 5 septembre 1866 qui devait marquer la relance officielle du pèlerinage du Saint-Suaire.

Le témoignage de l'abbé Prat et de l'abbé Dunap, à dix ans d'intervalle est très précieux pour comprendre dans quel contexte Mgr Dabert entend relancer le culte du Saint-Suaire. Si la situation spirituelle de la paroisse était jugée sinon satisfaisante du moins encourageante, en revanche le cadre matériel était dénoncé par les deux curés de Cadouin. De plus, si le culte du Saint-Suaire se perpétuait et si les pèlerins qui venaient à Cadouin procuraient un certain bénéfice à la paroisse, ces pèlerinages restaient bien modestes comparés à la splendeur des siècles passés.

C'est justement pour que ce pèlerinage sorte de l'oubli dans lequel il était plongé depuis trop longtemps que Mgr Dabert décidait de procéder à la translation de la relique dans une nouvelle châsse. Celle-ci devait se dérouler au cours de l'ostension du 5 septembre 1866. Le succès de cette cérémonie était capital pour permettre la relance des pèlerinages, c'est pourquoi les préparatifs de cette ostension extraordinaire étaient dirigés spécialement et minutieusement par Mgr Dabert.

Alors que ses prédécesseurs s'étaient attachés à redonner au diocèse ses infrastructures humaines et matérielles, Mgr Dabert décidait de poursuivre la même politique mais en la complétant par le développement des sanctuaires de pèlerinage. Ceux-ci devaient permettre de participer et d'encourager le renouveau spirituel du diocèse. La restauration du pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin intervenait dans ce contexte. L'évêque annonçait par ailleurs dans sa lettre pastorale, quel rôle privilégié il entendait faire jouer à ce pèlerinage.

III . La relance officielle du pèlerinage : l'ostension du 5 septembre 1866

A . L'action minutieuse de Mgr Dabert

1°/ Une lettre pastorale explicite

a) l'annonce de la fête du 5 septembre 1866

Le 29 juin 1866, Nicolas-Joseph Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat, s'adressait au clergé et aux fidèles de son diocèse par l'intermédiaire d'une lettre pastorale¹⁴ qui dévoilait ses intentions. Cette longue lettre de 36 pages, avait un double objectif : donner les détails de la cérémonie du 5 septembre prochain pour le transfert de la relique dans son nouveau reliquaire et expliquer dans quelles conditions le culte et le pèlerinage du Saint-Suaire s'apprétaient à renaître.

Mgr Dabert expliquait comment lui était venue l'idée de « donner un nouvel essor au culte et au pèlerinage du Saint-Suaire ». C'est au cours de sa première visite à Cadouin, en septembre 1864, alors qu'il se recueillait devant la sainte relique, qu'il décida d'employer ses efforts à honorer « ce précieux gage de notre rédemption ». Cadouin était autrefois un des grands sanctuaires aquitain, il entendait lui redonner sa place. Pour cela, il avait décidé de donner à la relique un reliquaire digne de sa valeur. La translation du Saint-Suaire dans sa nouvelle châsse se déroulerait au cours d'une brillante cérémonie qui aurait lieu le jour de la grande ostension annuelle, au mois de septembre. Il espérait que cette manifestation, à laquelle il conviait des confrères de l'épiscopat, serait un succès populaire et permettrait la relance de la dévotion au Saint-Suaire. Il avait entrepris des efforts dans ce sens depuis deux ans et cette lettre pastorale en était l'aboutissement. Ainsi, après avoir précisé comment se déroulerait cette fête du 5 septembre, il tenait à rappeler quelle avait été, par le passé, la dévotion au Saint-Suaire de Cadouin. Les pèlerins du XIX^{ème} siècle, qui se rendraient à

Cadouin le 5 septembre 1866, devaient se sentir les continuateurs d'un culte ancestral. Il fallait pour cela leur rappeler, ou leur apprendre, combien ce pèlerinage avait été prestigieux dans le passé.

b) le rappel de l'ancienneté de la dévotion au Saint-Suaire

Une grande partie de la lettre pastorale était consacrée à l'histoire de la relique et du pèlerinage de Cadouin. L'évêque énumérait ainsi les différentes étapes traversées par le Saint-Suaire, des moments de gloire avec les grands pèlerinages médiévaux aux périodes noires qui l'avaient conduit petit à petit à disparaître de la mémoire du plus grand nombre. Il précisait néanmoins que « ce précieux monument de notre rédemption » était toujours vénéré aujourd'hui mais que « nous voudrions imprimer un élan plus vif et plus général à la vénération dont il était l'objet et accroître ainsi le nombre des pèlerins qui fréquentent son antique sanctuaire ». Les intentions de Mgr Dabert étaient donc claires, il voulait que le Saint-Suaire retrouve une dévotion digne de sa valeur, telle qu'il l'avait connue jadis. Pour favoriser le succès du pèlerinage, il avait entrepris des démarches précises dont il faisait part à ses fidèles.

c) le continuateur de Mgr de Lingendes

Mgr Dabert s'inscrivait en fait dans la continuité de l'action menée, au milieu du XVII^e siècle, par son illustre prédécesseur, Mgr de Lingendes. Un long passage de la lettre pastorale rappelait son rôle pour relancer, avec succès, le pèlerinage qui était moribond au milieu du XVII^e siècle. Il s'attardait également sur la conviction de Mgr de Lingendes qui avait déclaré alors que « nous ne croyons point qu'il se trouve en toute la chrétienté une relique mieux avérée, comme il ne s'en trouve point de plus sainte ni de plus précieuse ». C'est après une longue enquête des documents relatifs au culte du Saint-Suaire et une expertise de la relique elle-même que son prédécesseur en avait conclu dans son procès-verbal à l'authenticité. Alors, pour Mgr Dabert, le doute

¹⁴ A.D. 70 H Lettres pastorales de Mgr Dabert n° 31

n'était pas permis, il déclarait même que « si en de pareil sujet de telles garanties ne suffisaient pas à la bonne foi, il faudrait désespérer de la valeur du témoignage humain ». Pour lui, « en droit canonique il y a là chose jugée », l'autorité de son prédécesseur devrait suffire à authentifier la relique et à en légitimer la dévotion.

Toutefois, un peu plus de deux siècles après, si Mgr Dabert s'appuyait sur les conclusions de son prédécesseur, il entendait réaffirmer officiellement et indéniablement l'authenticité de la relique. C'est pourquoi il formait une commission spéciale « à laquelle a été confiée la mission d'étudier la question du Suaire sous tous ses aspects ». Elle se composait de cinq membres :

- M. de Saint-Exupéry, vicaire général du diocèse de Périgueux
- M. de Visy, supérieur des philosophes
- M. Bernaret, supérieur des missionnaires diocésains
- M. Bonnet, secrétaire personnel de Mgr Dabert
- M. Ferrante, professeur au grand séminaire

A ces cinq membres du clergé diocésain s'étaient joints, à la demande de l'évêque, MM. Delpit et de Gourgues, en qualité d'historiens. Cette commission reprenait le rôle tenu par la commission qui accompagnait Mgr de Lingendes en 1643. C'est d'ailleurs de ses travaux que Mgr Dabert s'était inspiré pour rédiger sa lettre pastorale.

Ce n'est par hasard que Mgr Dabert avait fait appel à M. le vicomte de Gourgues et à M. Delpit pour participer aux travaux de cette commission. Outre leurs qualités d'historiens pour légitimer la commission, il entendait profiter de leurs compétences pour reprendre toutes les sources relatives à la relique, afin de publier un ouvrage sur le Saint-Suaire de Cadouin. En fait, Mgr Dabert a encouragé les travaux des historiens qui permettaient de retracer l'histoire du Saint-Suaire et du pèlerinage de Cadouin. Ainsi, en 1870, paraissaient *Le Saint-Suaire* et *Les Anciens pèlerinage à Jérusalem*, et en 1875, c'était *Histoire du Saint-Suaire*¹⁵.

A l'image de l'*Histoire du Saint Suaire*, rédigée par les moines de Cadouin en 1644, avec l'approbation de Mgr de Lingendes, ces différents ouvrages devaient compléter

¹⁵ De Gourgues, op. cit.

M. Delpit, *Les anciens pèlerinages à Jérusalem*, J. Bounet, Périgueux, 1870

le travail et l'action de Mgr Dabert pour assurer la protion du pèlerinage. Les preuves historiques de l'authenticité du Saint-Suaire de Cadouin, apportées par le travail de ces deux historiens, permettaient ainsi de lever tout doute sur la légitimité de ce pèlerinage. La démarche entreprise par Mgr Dabert était étrangement similaire à celle de Mgr de Lingendes, deux siècles auparavant. Les deux évêques tentaient de relancer un pèlerinage qui à leur époque était moribond et les deux agissaient de la même manière. Au XVII^{ème} comme au XIX^{ème} siècle, alors que la relique était inconnue du plus grand nombre, il était nécessaire que tout doute soit levé en ce qui concerne son authenticité. C'est pourquoi Mgr Dabert reprenait les conclusions de son prédécesseur et les complétait, ou les confirmait, par les travaux de sa commission et d'historiens irréprochables. Mgr de Lingendes avait rédigé un procès-verbal qui attestait de l'authenticité du Saint-Suaire, Mgr Dabert publiait une lettre pastorale qui assurait les pèlerins de l'authenticité de la relique et les informait des indulgences accordées aux pèlerins.

En effet, l'attribution de nouvelles indulgences était le dernier résultat des démarches de Mgr Dabert. Tel était l'objet de sa « respectueuse supplique » adressée au souverain pontife. Ses efforts avaient abouti au rescrit pontifical de Pie IX qui enrichissait le culte et le pèlerinage du Saint-Suaire de précieuses indulgences. Le 16 septembre 1865, Pie IX accordait :

« une indulgence plénière à ceux qui, vraiment repentants, s'étant confessés et ayant communie, vénèreront le saint Suaire et prieront dévotement pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de la sainte Eglise, notre mère, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix ; et, en outre, aux jours où l'on a coutume d'exposer la relique sacrée à la vénération publique, à savoir, le lundi de la seconde semaine après Pâques, le lundi après la Pentecôte et le 9 septembre, et de plus, pendant les octaves de ces trois mêmes jours ¹⁶ ».

R. P. A. Carles, *Histoire du Saint Suaire*, Poussielgue Frères, Paris, 1875

¹⁶ A.D. 70 H Lettres pastorales de Mgr Dabert, n°31,

Mgr Dabert obtenait également du souverain que soit accordée « une indulgence de trois ans et d'autant de quarantaines à ceux qui, étant au moins contrits de coeur, visiteront le même saint Suaire dans le cours de l'année et prieront aux intentions indiquées ci-dessus ».

Ainsi, le rescrit pontifical accordait des indulgences, plus ou moins importantes selon le moment de l'année, pour tous les pèlerins qui visiteraient le sanctuaire. Il s'agissait pour Mgr Dabert d'inviter les fidèles à participer à l'ostension du 5 septembre 1866 mais également de les inciter à se rendre à Cadouin aux autres moments de l'année où le Saint-Suaire était exposé. Pour l'évêque de Périgueux et de Sarlat, Cadouin devait redevenir un sanctuaire fréquenté tout au long de l'année par de nombreux pèlerins.

Mgr Dabert concluait sa lettre pastorale en exhortant ses fidèles à honorer de leur présence le sanctuaire cadunien le 5 septembre prochain. Le succès futur du pèlerinage dépendait grandement de la réussite de cette journée, mais le nombre de pèlerins n'était pas son seul objectif. Mgr Dabert n'oubliait pas de préciser quelle justification devait avoir leur acte de dévotion envers le Saint-Suaire.

d) le pèlerinage : un outil d'évangélisation

A la fin de sa lettre pastorale, Mgr Dabert constatait que « quoique le sens de la foi se soit bien affaibli dans le siècle présent, la pieuse pratique des pèlerinages semble y avoir retrouvé la faveur qu'elle avait perdu depuis longtemps ». En effet, depuis quelques années la France connaissait l'éclosion de nouveaux pèlerinages, comme Lourdes, ou la renaissance de certains, comme Paray-le-Monial. La dévotion à la Vierge Marie ou au Sacré-Coeur de Jésus ne cessaient de grandir. La fréquentation massive de ces sanctuaires en témoignait. Mgr Dabert souhaitait que cet élan profite au sanctuaire cadunien « autrefois si renommé, le plus fréquenté peut-être qu'il y eût en France pendant deux siècles ». C'est pourquoi il rappelait à ses fidèles que « la pratique des pèlerinages est une des plus anciennes et des plus autorisées qui soient dans l'Eglise ». Mais ce pèlerinage, à Cadouin comme ailleurs, devait avoir pour but de participer à « la loi du sacrifice chrétien » qui est « le mot suprême du christianisme ».

C'est en ces termes que s'exprimait Mgr Dabert qui rappelait que le Saint-Suaire était le véritable témoin du sacrifice du Christ. Il expliquait que la pratique du pèlerinage chrétien faisait partie des manifestations de ce sacrifice auquel chaque chrétien devait consentir « pour arriver aux joies de la résurrection ». L'évêque fournissait donc à ses fidèles l'occasion de participer à ce sacrifice en accomplissant un pèlerinage. Comme il était conscient que seule une minorité pouvait se rendre aux grands sanctuaires nationaux, il leur offrait, en rétablissant le pèlerinage du Saint-Suaire, un sanctuaire diocésain digne de les accueillir et d'exaucer leurs pieuses requêtes.

L'objectif de Mgr Dabert transparaît dans cette lettre pastorale : faire de Cadouin le sanctuaire diocésain où s'accomplit le sacrifice chrétien qui doit assurer le salut, personnel et collectif. Il avait choisi le sanctuaire cadunien car il estimait que c'était le Saint-Suaire, par la valeur, le prestige et l'ancienneté de son culte qui correspondait le mieux à cette mission. Le pèlerinage du Saint-Suaire avait été par le passé un des pèlerinages majeurs en Aquitaine, il s'agissait désormais de tout mettre en oeuvre pour qu'il le redevienne. La célébration extraordinaire du 5 septembre 1866 devait marquer le début de cette renaissance.

B . L'ostension du 5 septembre 1866

1°/ Un succès populaire

a) la promotion du pèlerinage

Le déroulement de cette journée et la description des diverses cérémonies qui l'ont émaillée, nous sont connus grâce à Martial Delpit qui a rédigé une brochure : *« Relation de la fête de la translation du Saint Suaire célébrée à Cadouin le 5*

*septembre 1866*¹⁷ ». Ce récit était le début d'une grande tradition puisque la plupart des grandes cérémonies qui se sont déroulées à Cadouin ont donné lieu à la publication de ce genre de brochures¹⁸. Il s'agissait avant tout de rendre compte de l'événement, de détailler les différentes cérémonies qui se déroulaient tout au long de la journée. Ainsi, ces brochures, publiées sous l'égide de l'évêque, assuraient une certaine publicité au pèlerinage. Certes, ce genre de récit était quelque peu partial mais il nous renseignait assez précisément sur le déroulement de ces ostensions. La journée du 5 septembre 1866 inaugurait ainsi une longue série d'ostensions qui se répétaient chaque année mais dont le déroulement ne variait guère.

b) des pèlerins anonymes et de hauts prélats

Quand, le 29 juin 1866, Mgr Dabert invitait ses fidèles à assister à la translation du Saint-Suaire dans sa nouvelle châsse, il ignorait si de nombreux fidèles répondraient à son appel. Finalement, c'est par milliers que les pèlerins se pressaient dans les rues de Cadouin dès les premières heures de la journée. Quelques années plus tard, en 1878, Melle Marie-Anaïs Beauregard dans son *Guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin*¹⁹ rappelait le déroulement de cette journée à laquelle elle avait assisté. Elle insistait sur l'affluence considérable qui faisait à Cadouin « une invasion pacifique ». Si elle limitait à 250 le nombre des prêtres présents ce jour-là, alors que M. Delpit les chiffrait à 300, en revanche elle affirmait qu'on avait sous-estimé le total des pèlerins présents : « on a évalué à 6000 le nombre des pèlerins accourus à cette première fête. Je crois qu'on est, de beaucoup, resté en dessous de la vérité ».

Il est difficile de savoir quelle fut la véritable affluence ce 5 septembre 1866, aucun document ne permet de l'estimer, mais que Mgr Dabert ait atteint un de ses objectifs est indéniable. Tout le clergé du diocèse était représenté et les fidèles se comptaient par

¹⁷ M. Delpit, *Relation de la fête de la translation du Saint Suaire célébrée à Cadouin le 5 septembre 1866*, Bounet, Périgueux, 1866

¹⁸ A. D. Bibliothèque 2103

¹⁹ M. A. Beauregard, *Le guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin*, Cassard frères, Périgueux, 1878

milliers. La grande église abbatiale était même trop étroite pour contenir toute cette foule, à tel point que l'on a pensé célébrer l'office à l'extérieur.

Le pèlerinage du Saint-Suaire sortait de l'oubli et de la léthargie dans lesquels il était plongé. Les rues de Cadouin n'avaient pas connu une telle animation depuis des lustres mais l'affluence des pèlerins n'était pas une fin en soi pour Mgr Dabert. Il était tout aussi important que ces fidèles qui avaient choisi de se rendre à Cadouin, y viennent pour accomplir un véritable acte de foi. Leur nombre était un premier succès pour l'évêque, leur dévotion en était un autre tout aussi important. Cette foi, cette dévotion envers la sainte relique étaient vives et se renouvelaient dans les différentes cérémonies qui se déroulaient tout au long de la journée.

2°/ Les cérémonies traditionnelles de l'ostension

a) les messes de communion et l'office pontifical

Dès le début de la journée, les pèlerins accouraient à Cadouin et tous se précipitaient dans l'église où des messes étaient célébrées aux différents autels. Là, les évêques de Limoges et de Périgueux ne cessaient de distribuer la communion jusqu'au début de l'office pontifical, présidé par Mgr Guibert, archevêque de Tours, alors que les nombreux prêtres du diocèse se pressaient autour du maître-autel. C'est à Mgr Guibert que revenait l'honneur de prendre la parole. Il expliquait d'abord aux fidèles qu'il était venu à Cadouin pour « donner une preuve d'affection et de sympathie à son ancien grand-vicaire ». C'est en effet à ce titre que Mgr Dabert avait réclamé sa présence à Cadouin, mais c'est aussi parce que Mgr Guibert était le restaurateur du pèlerinage de Saint-Martin de Tours. Il avait même entrepris la reconstruction de l'antique basilique « si malheureusement détruite par le vandalisme des premières années de ce siècle ». Mgr Dabert voulait ainsi que par son témoignage, l'archevêque de Tours redonne confiance aux pèlerins de Cadouin. Ce que Mgr Guibert avait réussi à Tours, Mgr Dabert entendait le réaliser à Cadouin : restaurer un grand pèlerinage médiéval. Cette journée n'avait pas d'autre but et Mgr Guibert ne doutait pas du succès de son

ancien grand-vicaire quand il annonçait à la fin de son allocution « le retour périodique des foules empressées du Moyen-Age sous les voûtes de Cadouin ».

b) la dévotion au Saint-Suaire

Depuis le début de la journée, le Saint-Suaire se trouvait à l'entrée du chœur. Au cours de l'office pontifical, on l'avait placé en avant de l'autel. Ainsi, tout au long de la journée, des prêtres se succédaient pour lui faire toucher les multiples objets, médailles, chapelets, tissus, etc, que les pèlerins leur tendaient. Ce moment était sans doute pour tous ces fidèles le point d'orgue de la journée. Beaucoup s'étaient levés tôt pour être là aux premières heures, certains avaient même accompli un long voyage à pieds pour gagner Cadouin et, après tant d'efforts et de patience, ils se trouvaient enfin à quelques centimètres du linge qui avait entouré la tête du Sauveur. Ils n'avaient que quelques secondes pour le contempler, se recueillir et prier devant ce témoin de la Résurrection du Christ. Pour beaucoup, cet instant constituait la récompense ultime à laquelle ils aspiraient en venant à Cadouin.

c) le déjeuner, symbole de convivialité

L'atmosphère de cette journée était joyeuse, conviviale. Pour les simples pèlerins, pour les nombreux prêtres ou pour les hauts prélats présents à Cadouin, le simple fait de se retrouver constituait un moment privilégié. Cette impression de tranquillité et de bonheur se confirmait au moment du déjeuner.

Si beaucoup préféraient rester dans l'église pour se recueillir ou pour approcher le Saint-Suaire, la plupart gagnait les près alentour de Cadouin pour déjeuner dans un cadre bucolique. Certains avaient même la chance d'être invités par des caduniens à partager leur table. Enfin, le curé de Cadouin, Martin Dunap, conviait à la table de son presbytère une partie de ses confrères et amis. Convivialité et fraternité étaient de mise pour les pèlerins comme pour les ecclésiastiques. Au presbytère, le repas se terminait par la lecture du procès-verbal de la cérémonie. Le vicaire général, M. l'abbé de

Saint-Exupéry y avait consigné le résumé des démarches qui l'avaient préparée et l'énumération des grâces spéciales accordées par Pie IX aux pèlerins de Cadouin. Ainsi, le souvenir de cette journée était doublement assuré : par la mémoire des pèlerins qui renouvelaient par leur pèlerinage à Cadouin une antique pratique et par un procès-verbal qui rappelait étrangement, deux siècles plus tard, celui de Mgr de Lingendes.

d) vêpres, procession et translation de la relique

A l'issue du repas, les vêpres rappelaient à l'église prêtres et pèlerins. Après le chant des psaumes, le père Minjard, frère prêcheur, montait en chaire. La foule, massée à l'intérieur de l'église et sur la place du village, écoutait, recueillie, le long discours du dominicain. Son propos reflétait les mentalités de son temps. A une époque où la science semblait remettre en cause une partie des fondements du catholicisme, il s'appliquait à mettre « la science au service de sa foi ». C'est ainsi qu'il a pleinement justifié la question des reliques et des pèlerinages et qu'il s'est réjoui de voir Cadouin retrouver « les antiques gloires de son abbaye ».

Une fois les vêpres terminées, s'organisait à travers les rues du village la procession du Saint-Suaire. Le petit village de Cadouin s'était transformé pour l'occasion : arcs de triomphes, guirlandes de fleurs, jonchées de verdure, drapeaux, etc. décoraient abondamment les rues du village que la procession du Saint-Suaire devait emprunter.

Le long cortège des pèlerins avançait la relique, délicatement déposée dans une châsse et portée par quatre prêtres qui précédaient les trois évêques. Dans son récit, M. Delpit souligne que « les hommes les plus distingués et les plus considérables du pays se mêlaient à la foule des pèlerins ». Il tenait ainsi à montrer le caractère oecuménique de cette fête qui touchait les plus humbles comme les plus favorisés. La religion, la foi comme ferments d'unité tel était le message qu'il voulait faire passer à ceux, nombreux à l'époque, qui raillaient ce genre de manifestation.

Au retour de la procession dans l'église, la cérémonie qui constituait le point d'orgue de la journée pouvait enfin commencer. On procédait à la translation du Saint-Suaire

dans son nouveau reliquaire. La nouvelle châsse, en bronze, était l'oeuvre de M. Poussielgue-Rusand, un artiste parisien. Elle avait été spécialement commandée par le curé de Cadouin pour la célébration de cette fête et c'est aux trois évêques que revenait l'honneur de déposer le Saint-Suaire dans « la belle châsse scellée sur un socle élevé au fond de l'abside ». Désormais, la relique possédait un magnifique reliquaire, digne de sa valeur, et sa position centrale et surélevée pouvait attirer tous les regards dans le sanctuaire.

e) bilan de la journée et perspectives

C'est Mgr Dabert qui clôturait la cérémonie et les festivités de la journée. En témoignage de son affection et de sa reconnaissance pour son rôle dans le succès de la journée, il « ouvrait les portes du chapitre de sa cathédrale » au curé de Cadouin, l'abbé Dunap. Enfin, Mgr Dabert n'oubliait pas d'associer à la réussite de son entreprise les efforts de ses prédécesseurs sur le siège de Saint-Front, Mgr de Lostange et Mgr Georges.

Ainsi se terminait cette journée dont chacun s'accordait à penser que le succès avait dépassé toutes les espérances. Grâce au concours d'une foule nombreuse et recueillie, à la présence de hauts prélats et à la célébration de cérémonies qui rappelaient le lustre d'antan, le culte du Saint-Suaire et le pèlerinage de Cadouin venaient de renaître, l'espace d'une journée. Mais la translation de la relique dans sa nouvelle châsse ne constituait pour Mgr Dabert qu'une première étape. Le sanctuaire cadunien et sa relique insigne sortaient enfin de l'anonymat dans lesquels ils étaient plongés depuis longtemps grâce au zèle et à la détermination de l'évêque. Il entendait profiter de cet élan pour assurer la pérennité du pèlerinage et en faire le grand pèlerinage diocésain qu'il appelait de ses vœux.

L'installation de prêtres de la congrégation de la Mission à la cure de Cadouin en 1869 ne constituait que la suite logique de l'action menée par Mgr Dabert pour relancer le pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin.

3°/ Les conséquences de l'ostension de 1866

a) l'installation de la congrégation de la Mission

Depuis le rétablissement du pèlerinage par Mgr Dabert en 1866, la cure de Cadouin et la direction du pèlerinage, étaient toujours entre les mains de l'abbé Dunap. Celui-ci était curé de Cadouin depuis le 10 octobre 1862 et il avait largement contribué à la restauration du pèlerinage et au succès de la fête du 05 septembre 1866. Conscient du rôle qu'il avait pu jouer, Mgr Dabert l'avait fait chanoine honoraire de sa cathédrale au cours de l'ostension du 5 septembre 1866. Au mois de septembre 1869, l'abbé Dunap décédait et Mgr Dabert devait pourvoir à son remplacement. Le 02 décembre 1869, il nommait à la cure de Cadouin, non pas un prêtre diocésain mais un prêtre de la congrégation de la Mission de St Vincent de Paul, Eugène Timothée Campan.

Quand il arrivait à Cadouin, ce prêtre lazariste était âgé de 37 ans et possédait déjà une bonne expérience de missionnaire.

Il était né le 20 mars 1832 à Saint-Esprit, dans les Landes, où sa mère avait veillé à sa bonne éducation chrétienne. Après le petit séminaire d'Aire-sur-Adour, il avait décidé de sa vocation lazariste au grand séminaire de Dax. Il avait été tonsuré en juillet 1852 et il était parti étudier à la maison-mère de la Mission à Paris en octobre 1852. Il avait prononcé les vœux le 04 octobre 1854 et avait été ordonné prêtre le 17 mai 1856, à Montpellier, où il enseignait au petit séminaire de septembre 1855 à 1860. Il était ensuite devenu missionnaire à Angers, de 1860 à 1867, dans une maison fondée récemment où il avait été formé par le supérieur J.L. Mellier. En 1867, il était devenu lui-même supérieur d'une mission, à Evreux, qu'il dirigeait jusqu'en octobre 1869. C'est alors que son supérieur général, M. Etienne, le choisissait pour diriger la nouvelle mission de Cadouin.

Quand Mgr Dabert appelait l'abbé Campan à la cure de Cadouin, il ne le connaissait pas personnellement, mais c'était davantage à la congrégation de la Mission qu'il faisait confiance. Il s'en remettait au choix de M. Etienne, supérieur général de la Mission.

b) les lazaristes : un choix réfléchi

Diverses considérations ont guidé le choix de Mgr Dabert en faveur des missionnaires lazaristes.

Quand il arrivait à la tête du diocèse, l'oeuvre missionnaire incombait au corps des missionnaires diocésains, solidement installé et jaloux de ses privilèges. Rapidement, Mgr Dabert jugeait leur action insuffisante, de plus, il estimait que l'ultramontanisme de leur supérieur, l'abbé Bernaret, était trop modéré. Sa conviction dans la nécessité de pourvoir au remplacement du corps des missionnaires diocésains était d'autant plus renforcée par Mgr Guibert, archevêque de Tours, qui avait participé à l'ostension de 1866, et qui lui confiait dans une lettre²⁰ :

bien convaincu que les maisons de missions composées de prêtres pris dans le diocèse sont sujettes à bien des mécomptes... Les commencements sont toujours fervents, mais cette ardeur se ralentit bien vite. On ne persévère pas dans le dévouement, l'obligation qu'exige ce ministère, à moins d'être lié à Dieu par des engagements plus étroits et par la profession d'une vie plus parfaite.

Mgr Guibert approuvait donc le projet de son ancien grand-vicaire qui décidait de faire appel, pour l'oeuvre missionnaire, à la congrégation de la Mission.

Les premiers missionnaires lazaristes arrivaient dans le diocèse en 1869, ils sont quatre et se partageaient entre leur deux missions de Cadouin et de Périgueux. Leur rôle était de mener l'oeuvre missionnaire dans le diocèse. Mais si les lazaristes avaient été choisis pour occuper la cure de Cadouin c'était avant tout pour assurer la direction du pèlerinage et en assurer le succès. Celui-ci constituait, dans l'esprit de l'évêque, un des outils majeurs qu'il entendait utiliser pour son oeuvre missionnaire.

Le choix des lazaristes pour diriger le pèlerinage correspondait donc à un double plan aux yeux de l'évêque. Mgr Dabert jugeait la direction lazariste la plus à-même de

²⁰ A.D. C 296, lettre du 29 septembre 1869

développer le culte et le pèlerinage du Saint-Suaire, et le succès de celui-ci devait contribuer à celui de l'oeuvre missionnaire menée dans le diocèse par les missionnaires lazaristes.

LA VIE DU PELERINAGE

« En dehors de la solennité des ostensions,
les chemins de Cadouin ne sont-ils pas, la plupart du temps, déserts, solitaires ? Oserions-
nous dire pourtant que le voisinage d'une telle relique ne nous impose pas des devoirs
particuliers ? »

Un pèlerin de Capdrot, Semaine Religieuse du 05.06.1880

I . La direction du pèlerinage

Entre 1869 et 1934, seulement deux prêtres ont eu la charge de la paroisse de Cadouin, et donc de la direction du pèlerinage du Saint-Suaire. Il s'agit de l'abbé Campan (1869-1884) et de l'abbé Boucher, curé de Cadouin de 1885 à 1942. Tous les deux ont été choisis et nommés par Mgr Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat de 1863 à 1901.

Si l'abbé Campan est resté beaucoup moins longtemps en charge de la paroisse, c'est sous son abbatiat que les bases du pèlerinage ont été définies et façonnées. L'action de l'abbé Boucher, entre 1885 et 1934, s'est inscrite dans la continuité de celle de son prédécesseur.

A . La direction lazariste (1869-1884)

1°/ Direction du pèlerinage, cure et mission

Pendant les quinze années²¹ où ils ont été à la tête de la paroisse et du pèlerinage de Cadouin, les missionnaires lazaristes ont souvent changé. En effet, l'abbé Campan est curé-doyen sans interruption jusqu'en 1884, alors que son vicaire est remplacé régulièrement.

En fait, leur rôle ne se limitait pas à la paroisse de Cadouin. Si l'abbé Campan se chargeait principalement et personnellement de la direction du pèlerinage, les autres missionnaires lazaristes de Cadouin, étaient notamment les desservants officieux de la paroisse de Cussac, proche de Cadouin.

Depuis leur arrivée, un traité verbal entre Mgr Dabert et les lazaristes, confiait la desserte de Cussac à « l'aide » de l'abbé Campan. La situation était finalement officialisée en 1880 par un traité écrit²² entre le supérieur général des lazaristes et Mgr Dabert. Le « deuxième missionnaire » de Cadouin était ainsi officiellement nommé

²¹ Sur les lazaristes à Cadouin (1869-1884), cf A.D. D 332 et C 296

²² A.D. Paroisse de Cussac

curé de Cussac. Il était donc porté à l'ordo et au calendrier et il était payé par le gouvernement.

Entre 1870 et 1884, ce sont neuf missionnaires lazaristes²³ qui ont assisté l'abbé Campan et qui ont desservi la paroisse de Cussac. Si les vicaires changeaient aussi fréquemment c'était dû, en grande partie, au fait que leurs relations avec le doyen, l'abbé Campan, étaient difficiles. Ses confrères lui reprochaient ses absences trop fréquentes. En effet, il privilégiait l'oeuvre du Saint-Suaire et les travaux qu'il entreprenait pour améliorer le sanctuaire réclamaient de fortes sommes. C'est la raison pour laquelle il quittait souvent sa cure et s'aventurait même au-delà du diocèse pour trouver l'argent que de généreux donateurs lui apportaient. Ses différents vicaires se sentaient par conséquent abandonnés à leur triste sort par leur doyen.

En fait, quelques années après son arrivée, une fâcheuse affaire illustre concrètement les difficiles relations du doyen et de ses vicaires.

2°/ L'abbé Campan calomnié ?

Dans une lettre du 19 avril 1872, Monseigneur Dabert réclamait à M. Etienne, supérieur général des lazaristes, la démission du curé-doyen de Cadouin, M. Campan. Il exposait dans sa lettre les raisons qui le poussaient à cette extrémité. Il avait reçu récemment un courrier qui dénonçait le comportement scandaleux de M. Campan avec une paroissienne, la soeur du directeur de la poste. En d'autres termes, le curé de Cadouin était accusé d'entretenir une liaison avec la jeune fille.

L'évêque ne précisait pas s'il avait mené sa propre enquête, ni s'il s'était renseigné auprès des paroissiens ou même auprès du curé. Il semblait que tel n'avait pas été le cas puisque M. Campan envoyait un courrier à l'évêque, le 27 avril 1872, où il écrivait qu'il avait reçu une lettre de M. Etienne l'informant de la démission que lui réclamait l'évêque. M. Campan se défendait alors vigoureusement, accusant « la jalousie et la malveillance ». Le curé était surpris de l'attitude de son évêque qui ne l'avait pas

²³ Joseph Albert de Lesquen(1870), Pierre Louis Laury(1870-1871), Antoine Aigueperse(1871-1872), Jean Grandjean(1872-1873), André Goyer(1873-1876), Victor Catala(1877-1881), Bertrand Dénat(1881-1882), Gaston Célarié(1882-1883), M. Dufau(1884)

contacté pour lui demander des explications. Il lui précisait que le supérieur général lui avait défendu de démissionner avant que sa culpabilité ne soit prouvée. Il l'assurait encore de son innocence et entendait préserver son honneur et celui de la personne mise en cause.

Finalement, l'incident n'avait pas de suites. Il semblait bien que le curé de Cadouin, pour une raison inconnue, avait été l'objet de calomnies sans fondements. Il n'avait pas eu de difficultés à prouver son innocence à l'évêque et il était assuré du soutien de M. Etienne qui connaissait son intégrité. Par la suite, plus personne ne faisait référence à ce fâcheux incident et M. Campan pouvait continuer son oeuvre au profit de la paroisse et du Saint-Suaire.

En fait, cette mésaventure était révélatrice des tensions qui opposaient l'abbé Campan à ses confrères lazaristes puisque dans une de ses lettres à Mgr Dabert, l'abbé Campan accusait son collègue lazariste de l'avoir calomnié. Que le délateur soit effectivement son vicaire ou pas, le fait que les soupçons de l'abbé Campan se portent sur son confrère lazariste démontre que leurs relations étaient sans doute difficiles.

Si cet incident menaçait personnellement l'abbé Campan, il ne concernait pas le maintien des lazaristes à Cadouin. En revanche, quand M. Fiat, nouveau supérieur général des lazaristes appelait l'abbé à de nouvelles fonctions, sa démission cachait la nouvelle politique que le nouveau supérieur général entendait donner à la congrégation. Cette décision, outre la surprise qu'elle provoquait, affectait directement le devenir du pèlerinage de Cadouin.

B . Un départ inattendu

La démission de l'abbé Campan, réclamée par son supérieur général, le surprenait autant que Mgr Dabert. En effet, celui-ci avait un projet précis concernant les lazaristes présents dans le diocèse et la mission de Cadouin, avec l'abbé Campan à sa tête, devait

y tenir un rôle important. Mais il ignorait alors que son projet allait à l'encontre de celui de M. Fiat, supérieur général de la congrégation de la Mission.

1°/ Le projet de l'évêque

Depuis leur arrivée dans le diocèse de Périgueux et de Sarlat, à la fin de l'année 1869, les missionnaires lazaristes possédaient deux maisons : l'une à Cadouin, l'autre à Périgueux. En 1880, un bâtiment était spécialement construit à leur intention, 4 rue de Paris, à Périgueux. Mais l'évêque n'avait pas prévu l'expansion de l'Institution Saint-Joseph, qui voyait le nombre de ses pensionnaires augmentés sensiblement. En 1881, l'évêque envisageait de transférer la maison de Périgueux à Cadouin, procédant ainsi à la fusion des deux maisons lazaristes du diocèse. Ainsi, l'évêque pouvait récupérer le bâtiment des lazaristes, au profit de l'Institution Saint-Joseph.

L'évêque avait informé le supérieur général de son projet de transférer la mission de Périgueux à Cadouin et, a priori, il n'y voyait pas d'inconvénients. Dans l'esprit de l'évêque, si ce projet se concrétisait, il profiterait directement au pèlerinage de Cadouin. Depuis le début de son épiscopat, Mgr Dabert continuait l'oeuvre de rechristianisation entamée par ses prédécesseurs. Les missionnaires lazaristes, qu'il avait appelés dans le diocèse, en étaient les agents et le pèlerinage du Saint-Suaire constituait un des outils majeurs que l'évêque avait mis à leur disposition. Le regroupement, à Cadouin, des missionnaires lazaristes participait de ce plan général entrepris par l'évêque. Toutefois, les obstacles ne tardaient pas apparaître.

2°/ Le projet secret de M. Fiat, supérieur général des lazaristes

a) un départ programmé et étudié

Arrivés dans le diocèse en 1869, les lazaristes s'en retiraient en 1885 et la démission de l'abbé Campan, en 1884, annonçait le départ des lazaristes. En fait, dès 1881, les intentions de M. Fiat, supérieur général de la congrégation, étaient claires.

Si Mgr Dabert entendait faire jouer un rôle nouveau aux lazaristes dans le diocèse, M. Fiat espérait au contraire s'en désengager.

En 1881, M. Lacour, visiteur de la congrégation, dans une lettre adressée à M. Fiat, donnait son sentiment sur la fermeture de la mission de Cadouin, comme l'envisageait le supérieur général. Il estimait que ce serait une mauvaise chose car depuis la présence des lazaristes à Cadouin, beaucoup de projets avaient été menés à bien. Pour appuyer son propos, il citait la somme de 52.400 FF de travaux qui avaient été entrepris à Cadouin, et qui étaient aujourd'hui payés. Il ajoutait que grâce à la présence des missionnaires, on avait pu fonder et construire à Cadouin, une maison de Soeurs de la Charité. Il évaluait même le montant de l'opération à 100.000 FF. On ignore quel a été le coût réel de cette entreprise mais les soeurs se sont effectivement installées à Cadouin, en 1875, après la réalisation de travaux considérables pour la construction de nouveaux bâtiments.

Enfin, il précisait que M. Campan visitait un grand nombre de maisons de soeurs de la région et qu'il rendait de précieux services par ses prédications de retraite aux soeurs ou aux enfants.

Le propos de M. Lacour était donc sans ambiguïté, il était au courant de l'intention de M. Fiat de quitter Cadouin, mais il estimait qu'il y avait « peu de maisons de la Congrégation dont l'existence soit aussi justifiée ». De plus, quand il écrivait cette lettre à M. Fiat, il était chargé de négocier avec l'évêque la création d'un troisième poste de missionnaire à Cadouin.

Malgré l'avis de M. Dutour et les intentions de l'évêque, M. Fiat avait décidé que le départ des lazaristes était inéluctable. Son objectif était clair dès 1881 mais il cachait son jeu à Mgr Dabert car la manœuvre était délicate et elle réclamait du temps.

b) le double jeu de M. Fiat

Si sa décision était prise dès 1881, ce n'est que trois ans plus tard que M. Fiat obtenait le départ des missionnaires de Cadouin. Entre temps, il avait su neutraliser les projets de l'évêque et organiser le départ des lazaristes, en procédant par étapes.

Il profitait d'abord de la rivalité qui opposait les lazaristes de Périgueux et M. Campan. Ceux-ci l'accusaient d'avoir « endoctriné l'évêque » au sujet du transfert de la maison de Périgueux à Cadouin. Car autant le transfert de la mission de Périgueux à Cadouin convenait aux projets de l'évêque, autant cela insupportait les lazaristes de Périgueux qui ne voulaient pas quitter le siège diocésain. Dans une lettre du 13 août 1883, M. Campan devait se défendre auprès de M. Fiat et dénoncer les calomnies dont il était l'objet de la part de ses confrères de Périgueux à propos de son attitude envers Monseigneur Dabert.

Dans un premier temps, M. Fiat usait de cet argument - le conflit qui opposait M. Campan à ses confrères de Périgueux - pour retarder le transfert de la mission. Car jusqu'à présent, M. Fiat n'avait pas manifesté d'opposition au projet de l'évêque. En 1881, il lui avait même promis que la fusion pourrait se faire.

Pourtant, M. Fiat chargeait M. Pémartin d'annoncer par courrier à l'évêque, la décision du conseil de la congrégation, datée du 20 mars 1884, qui refusait finalement le transfert de la mission de Périgueux à Cadouin. Il énumérait les causes qui avaient poussé le conseil à prendre une telle décision :

- par ces temps de troubles il serait téméraire d'annexer une mission à une cure
- en cas de transfert se poserait le problème du maintien de M. Campan
- Cadouin n'est pas directement relié au chemin de fer
- enfin, il est nécessaire que le centre de la mission soit dans la ville épiscopale.

Dès lors, la question était tranchée et l'évêque faisait une croix sur son projet de fusion des deux missions du diocèse. Mais il ignorait que M. Fiat n'avait pas encore révélé ses véritables intentions.

c) le rappel de l'abbé Campan et la nouvelle offensive de Mgr Dabert

Par une lettre du 12 août 1884, M. Fiat annonçait à Mgr Dabert qu'il devait appeler M. Campan à d'autres fonctions. Celui-ci était désigné pour remplacer M. Pémartin à la tête du Berceau de Saint-Vincent de Paul. Il lui demandait donc sa démission.

Si l'évêque semblait surpris dans un premier temps de la décision de M. Fiat, il ne tardait pas à tirer parti de cet événement impromptu. Il écrivait à M. Fiat le 21 août 1884, pour l'informer qu'il avait bien reçu la démission de M. Campan, mais il profitait de l'opportunité pour soumettre de nouveau son projet de fusion des deux missions à Cadouin. En effet, un des principaux obstacles à cette fusion était la rivalité qui opposait M. Campan à ses confrères périgourdins. Par son départ de Cadouin, cet obstacle était levé. Mgr Dabert priait donc M. Fiat de reconsidérer la question. La réponse que lui adressait M. Fiat, le 27 août 1884, laissait entrevoir l'issue définitive qu'il entendait donner à la question. Il essayait de le décourager en lui montrant que le projet était difficilement réalisable. Cinq jours plus tard, le 1^{er} septembre 1884, le problème était tranché : M. Fiat écrivait à Monseigneur Dabert pour lui dire qu'il serait dangereux pour la congrégation de nommer un de leurs prêtres à la cure de Cadouin. Il le priait d'abandonner l'idée d'installer la Mission dans la cure de Cadouin et d'accepter que la congrégation se retire de Cadouin.

L'évêque était mis devant le fait accompli, l'abbé Campan partait subitement de Cadouin et si son projet de fusion des deux missions se révélait toujours impossible, il espérait au moins la désignation d'un autre lazariste à la cure de Cadouin. Mais les projets de M. Fiat allaient à l'encontre des siens et après s'être retirés de Cadouin, les lazaristes ne tardaient pas à se retirer du diocèse.

d) le départ des lazaristes de Périgueux

Le départ de Cadouin des lazaristes n'était en fait que la première partie du plan de M. Fiat, qui désirait désormais se retirer du diocèse.

Le conseil de la province d'Aquitaine de la congrégation, se réunissait au Berceau le 09 septembre 1884, soit une semaine après que M. Fiat avait annoncé à Mgr Dabert que la congrégation se retirait définitivement de Cadouin. Le conseil devait se prononcer sur les suites à donner à cette affaire. Pour le conseil il ne faisait aucun doute que la fermeture de la maison de Cadouin ne pouvait qu'entraîner celle de Périgueux, « une des plus florissantes de France ». Le conseil précisait d'ailleurs que

tous les obstacles qui s'opposaient à ce transfert avaient été levés et qu'il ne pouvait être refusé « sous peine de se faire accuser de mauvaise volonté ». N'avait-on pas chargé le visiteur de la congrégation de déclarer l'an dernier, à Mgr Dabert, que sa proposition de transfert était acceptée ?

Il ne faisait donc aucun doute que c'était la seule volonté de M. Fiat qui avait prévalu dans cette affaire puisque même le conseil provincial s'opposait au départ de la mission de Cadouin et approuvait le projet de fusion avec celle de Périgueux. Mais malgré l'avis du conseil provincial, M. Fiat désirait fermer la mission de Périgueux. Mgr Dabert ne tardait pas à lui fournir l'occasion de se retirer.

Le 07 juillet 1885, l'évêque écrivait à M. Fiat pour lui demander le rappel de M. Poignant, supérieur de la mission de Périgueux, qui ne cessait de le dénigrer. Preuve supplémentaire, s'il en était besoin, que les relations entre l'évêque et les missionnaires lazaristes s'étaient définitivement détériorées depuis « l'affaire Campan » en 1884.

Le 09 juillet 1885, M. Fiat informait Mgr Dabert qu'il avait rappelé M. Poignant. Peu de temps après ses confrères l'étaient également. Ainsi, après quinze ans de présence dans le diocèse de Périgueux, les missionnaires lazaristes quittaient leurs deux maisons de Périgueux et de Cadouin. Mgr Dabert qui avait fait appel à leurs services, se retrouvait privé de précieux missionnaires en ces temps troublés. Toutefois, il espérait encore faire revenir M. Fiat sur sa décision.

C . Le remplacement des lazaristes à la direction du pèlerinage

Malgré tous ses efforts et les promesses qu'on lui avait faites, Mgr Dabert se trouvait impuissant et devait constater le départ des lazaristes du diocèse. De plus, le pèlerinage du Saint-Suaire qui leur était confié depuis 1869 se trouvait privé de directeur. Malgré les efforts de l'abbé Campan, de la commune et de Mgr Dabert, le supérieur

général des lazaristes ne revenait pas sur sa décision et l'évêque devait procéder au remplacement définitif de l'abbé Campan à la tête de la paroisse et du pèlerinage.

1°/ La tentative de l'abbé Campan

En 1884, l'abbé Campan ne s'attendait pas à démissionner de son poste de curé-doyen de Cadouin et directeur du pèlerinage du Saint-Suaire. S'il obéissait aux consignes de son supérieur général en démissionnant, il essayait par la suite de l'éclairer sur les conséquences de sa décision. Il tentait même de le persuader de lui donner un successeur à la cure de Cadouin.

Désormais supérieur général du Berceau, l'abbé Campan écrivait à M. Fiat le 15 octobre 1884, pour lui demander de revenir sur sa décision qui « est très mal vue dans le diocèse ». Il lui expliquait qu'il avait peut-être trop envisagé le problème de la cure, qui n'était que la partie secondaire : « L'oeuvre sérieuse, importante, l'oeuvre pour laquelle nous avons été appelés c'est la restauration du sanctuaire qui abrite le Saint-Suaire et le rétablissement du pèlerinage ».

Il lui communiquait également dans sa lettre, le véritable sentiment de l'évêque sur cette affaire, sentiment qu'il tenait « d'une personne digne de foi ». En fait, l'évêque était profondément vexé et s'il n'avait pas assisté à la fête du Saint-Suaire en septembre 1884, pour la première fois depuis 1866, ce n'était pas pour raison de santé comme il l'avait prétendu mais parce qu'il ne voulait pas « se trouver en face des lazaristes après tout ce qui s'est passé ». Il aurait même ajouté : « Après m'avoir dit oui par deux fois, le supérieur général des lazaristes, au moment où je ne m'y attendais pas, retire sa parole, c'est un coup de force ! »

Les propos de l'évêque donnent le ton de l'impression que la manœuvre de M. Fiat laissait sur les protagonistes. Mgr Dabert avait le sentiment de s'être fait piégé par M. Fiat qui l'avait longtemps encouragé dans son projet de fusion alors qu'il préparait le départ de ses missionnaires.

La décision de M. Fiat inquiétait également les caduniens qui savaient gré à l'abbé Campan du travail effectué pour le culte du Saint-Suaire et qui s'inquiétaient d'être

privés d'un curé tout autant que d'un directeur du pèlerinage. A l'instar de Mgr Dabert, les caduniens espéraient encore fléchir M. Fiat.

2°/ La pétition des caduniens

Les Caduniens étaient attachés à leur doyen et ils avaient conscience de son rôle capital dans le relèvement du pèlerinage et dans son développement futur. Ils étaient déçus de son départ mais plus encore que nul lazariste ne vienne le remplacer.

Pour montrer l'attachement de la paroisse aux lazaristes et obtenir la nomination d'un successeur à M. Campan, les Caduniens signaient une pétition qui regroupait « la signature du maire, de l'adjoint, de tous les membres du conseil municipal, de tous les membres du conseil de fabrique, et de tous les habitants de la commune, même les plus indifférents ». C'est en ces termes que s'exprimait M. Blanchez, maire de Cadouin, le 1^{er} novembre 1884, dans sa lettre adressée à M. Fiat, où il lui faisait parvenir la pétition qui réclamait la désignation d'un nouveau lazariste à Cadouin. M. Blanchez avait beau rappelé le rôle joué par les lazaristes dans le redressement du pèlerinage, « les sacrifices considérables qui ont été faits pour la fondation d'une maison de soeurs de Saint-Vincent de Paul », il ne convainquait pas le supérieur général de revenir sur sa décision et la crainte de M. le maire, « vous laisseriez à Mgr Dabert le soin de pourvoir au remplacement de M. Campan par un prêtre du clergé diocésain », s'avérait fondée. M. Fiat ne proposait pas un remplaçant à l'abbé Campan et Mgr Dabert devait prendre ses responsabilités. Après quinze ans de direction lazariste, le pèlerinage du Saint-Suaire se trouvait à un tournant de son histoire. Il appartenait à Mgr Dabert de choisir qui devait désormais en assumer la direction pour mener à bien la mission qu'il avait confié aux lazaristes.

3°/ Le choix de l'abbé Boucher

Le curé de Molières assurait l'intérim dans la paroisse de Cadouin en attendant la nomination d'un successeur aux lazaristes. Mais rapidement, Mgr Dabert était pressé

de procéder à leur remplacement. Le 1^{er} novembre 1884, le maire de Cadouin, M. Blanchez, lui écrivait dans ce sens : « la population en est indiciblement attristée et j'ai dû me rendre aux nombreuses instances qui me sont faites pour vous prier de vouloir bien me renseigner sur vos intentions²⁴ ». Résigné quant au retour des lazaristes, Mgr Dabert nommait finalement un jeune prêtre, Maurice Boucher, à la cure de Cadouin.

Maurice Boucher était né à Rocles, en Ardèche, le 24 décembre 1855. Il était entré très jeune dans la congrégation de Saint Basile et il avait commencé comme professeur dans une maison d'éducation à Châteauroux. Il avait été ordonné prêtre, à Bourges, le 29 juin 1882. Trois ans plus tard, le supérieur général des basiliens, M. Fayolle, le désignait à Mgr Dabert pour remplacer l'abbé Campan. Après un court séjour à l'Ecole cléricale, il prenait possession de sa cure de Cadouin le 03 mai 1885.

Mgr Dabert confiait donc la paroisse de Cadouin et surtout la direction du pèlerinage du Saint-Suaire à un prêtre âgé de trente ans et peu expérimenté. Mais c'est sur les conseils de M. Fayolle, ancien supérieur de l'Ecole cléricale de Périgueux, que connaissait bien Mgr Dabert, qu'il avait porté son choix sur cet inconnu. Comme pour les lazaristes, l'évêque faisait appel à un prêtre extérieur au diocèse et en qui il pouvait avoir confiance puisqu'il lui était recommandé personnellement par son supérieur général. L'abbé Boucher était choisi par Mgr Dabert pour une mission bien précise, continuer l'oeuvre des lazaristes et assurer le développement du pèlerinage du Saint-Suaire. Après quinze ans de direction lazariste, le pèlerinage entrait dans une nouvelle phase.

C'est sous la cure de l'abbé Dunap (1862-1869) que Mgr Dabert avait relancé le pèlerinage du Saint-Suaire mais c'est surtout à l'abbé Campan (1869-1884) et à l'abbé Boucher (1885-1942) qu'étaient revenus la tâche de développer le culte du Saint-Suaire. Ils ont mené, dans ce but, une action à la fois matérielle et spirituelle.

²⁴ A.D. D 332

I I . L'oeuvre matérielle et spirituelle

A . La restauration du sanctuaire : l'oeuvre de l'abbé Campan

Comme l'abbé Campan l'écrivait le 15 octobre 1884 à M. Fiat : « L'oeuvre sérieuse, importante, l'oeuvre pour laquelle nous avons été appelés c'est la restauration du sanctuaire qui abrite le Saint-Suaire et le rétablissement du pèlerinage²⁵ ». Les questionnaires épiscopaux de 1855 et 1866 avaient laissé apparaître la vétusté de l'église et les premières actions de l'abbé Campan ont consisté à rénover le sanctuaire pour qu'il soit digne de la relique qu'il abritait et des pèlerins qu'il devait accueillir. Sa tâche était rude mais rapidement l'église de Cadouin est transformée.

1°/ Des transformations rapides et importantes

Une lettre²⁶ du 19 août 1872, adressée par le curé de Cadouin à son évêque permet de comprendre l'ampleur et la rapidité des travaux entrepris par l'abbé Campan dans son église. Dans cette lettre il répondait à l'évêque qui lui avait demandé de dresser la liste des améliorations apportées au sanctuaire depuis son arrivée dans la paroisse, le 19 décembre 1869. Cette liste était déjà longue :

- achat de trois statues en mars 1870 et rénovation de la chapelle de saint-Joseph
- changement de tout le pavé de l'église jusqu'à la table de communion du grand autel
- enlèvement des vieilles tribunes en bois, nettoyage des murs
- inauguration de la chapelle du Saint-Suaire avec un nouvel autel en marbre le 25 octobre 1870
- achat d'un nouvel autel paroissial en marbre avec des stalles et des chaises appropriées

²⁵ A.D. D 332

²⁶ A.D. D 332

- décoration de la chapelle de la sainte-Vierge : autel en marbre, chandeliers, croix

A cette liste, le curé ajoutait les travaux entrepris au presbytère en vue de sa transformation en maison de communauté, ainsi que l'acquisition de nombreux objets de culte, tels que des ostensoirs, des ciboires, etc.

Il estimait le montant des sommes engagées à 20.000 FF et précisait que 15.000 FF avaient déjà été payés. Nombreuses de ces factures ou reçus conservés aux archives paroissiales attestent de l'importance de ces travaux menés par l'abbé Campan.

Ainsi, une longue facture de la société Lafaye, spécialisée dans la vente d'ornements ou d'habits religieux, récapitule ses livraisons au curé de Cadouin depuis le 23 novembre 1868 jusqu'au 14 août 1872. Si ce montant n'était que de 50 FF pour l'année 1868 - avant l'arrivée de l'abbé Campan - il était respectivement de 1366 FF pour 1870, 1229 FF pour 1871 et 1111 FF pour 1872. Bref, en trois ans, l'abbé Campan avait acheté des ornements religieux pour un montant supérieur à 3500 FF.

De nombreuses factures font également état des travaux commandités par le curé aux différents artisans ou commerçants de la commune ou des environs. Ils sont nombreux, maçon, charpentier, plâtrier, menuisier ou verrier à avoir travaillé pour l'amélioration et l'embellissement du sanctuaire cadunien. Le montant de ces factures est très variable : 54,50 FF facturés par M. Imbert, charpentier, pour une main-courante, le 17 octobre 1870 ou 540 FF d'achat à la quincaillerie Fargue entre janvier et avril 1870. Si beaucoup concernent des travaux mineurs, le grand nombre de ces factures explique le montant élevé des investissements réalisés par le gardien du Saint-Suaire.

Si en l'espace de trois années, l'abbé Campan avait considérablement amélioré le cadre matériel du pèlerinage, ses investissements et ses améliorations n'ont cependant pas cessé jusqu'à son départ.

2°/ Des dépenses continues

L'abbé Campan n'a pas seulement été actif dans les premières années, il a continué inlassablement sa tâche de rénovation du sanctuaire. Les factures et les reçus des

artisans et des commerçants qu'il a employé s'échelonnent sur toutes ses années de présence à la cure de Cadouin. Les plus nombreuses concernent des travaux modestes mais réguliers de maçonnerie, de menuiserie ou de peinture. Ainsi, le 11 février 1880, le reçu de 350 FF de M. Fonsegrive, charpentier à Mouleydier, sur les 550 FF encore dûs pour le tambour de l'église, est un exemple caractéristique de reçus que l'on trouve puisque l'abbé Campan payait ses artisans par échéance.

Une lettre²⁷ de M. Lacour, visiteur de la congrégation de la Mission à M. Fiat, supérieur général des lazaristes, le 22 février 1881, reflète bien l'ampleur et la qualité du travail de l'abbé Campan à Cadouin. M. Lacour était chargé par M. Fiat, de donner son avis sur la fermeture éventuelle de la maison de Cadouin. Il estimait que ce serait dommage puisque depuis l'arrivée du père Campan, 52.400 FF de travaux avaient été entrepris pour la restauration ou l'ornementation de l'église, ce qui faisait de Cadouin « l'un des plus beaux sanctuaires du Midi ». Le montant cité par M. Lacour corrobore le montant total des travaux effectué par l'abbé Campan pendant cette période.

Même si selon les années le montant des investissements a été très variable, il est indéniable que jusqu'à son départ-surprise, en 1884, l'abbé Campan a entrepris des dépenses au profit de son sanctuaire et que ce montant est considérable.

3°/ Un investissement global considérable

Un chiffrage précis des sommes dépensées entre 1869 et 1884 est impossible mais des indices convergents permettent une estimation raisonnable.

L'année précédant son départ, le montant total apparaît comme supérieur à 60.000 FF. En effet, le 08 octobre 1883, M. Pémartin, secrétaire général des prêtres de la Mission, écrivait²⁸ à un des collaborateurs de M. Fiat que depuis son arrivée à Cadouin, l'abbé Campan avait trouvé 63.000 FF pour financer les travaux qu'il avait entrepris. Quant à l'abbé Campan lui-même, il chiffrait à plus de 70.000 FF la totalité des sommes

²⁷ A.D. D 332

²⁸ A.P.

engagées pendant près de quinze ans. C'est le montant qu'il mentionnait dans sa lettre²⁹ adressée à son successeur, l'abbé Boucher, le 08 février 1889.

Outre les petits travaux, réguliers et nombreux, l'abbé Campan avait entrepris également des investissements plus conséquents qui justifiait un montant total aussi considérable. Ainsi, en 1878, l'article consacré à Cadouin dans la Semaine religieuse du 07 septembre, annonçait aux lecteurs que grâce à la générosité des fidèles de nouveaux vitraux avaient été installés et que l'antique peinture à la voûte de l'abside avait été restaurée « dans son éclat primitif ». Nous ignorons le montant total de ces travaux mais il est assurément élevé. En effet, le seul reçu concernant le vitrail installé par les maîtres-verriers Lieuzère dans la chapelle saint-Joseph, le 23 février, s'élève à 300 FF. Or, c'est plus d'une dizaine de vitraux qui ont été installés au cours de l'année dans l'église. Quant aux travaux de peinture de la voûte absidale, ils représentent également des sommes conséquentes puisque M. Delavalle recevait, entre le 03 janvier et le 21 juillet 1879, 2.700 FF pour son travail dans l'église.

Evidemment, ce genre de travaux était exceptionnel mais il attestait de la continuité de l'oeuvre de l'abbé Campan qui ne cessait, dès qu'il le pouvait, d'apporter les améliorations qu'il estimait souhaitable pour embellir son sanctuaire.

Aux vues des factures, des reçus et des témoignages que nous possédons il est raisonnable de penser que l'ensemble des transformations apportées par l'abbé Campan représente un montant total supérieur à 60.000 FF. Quelques années après son départ de Cadouin, l'abbé Campan - qui avait un différent avec son successeur l'abbé Boucher³⁰ - expliquait à ce dernier combien il s'était investi personnellement dans sa tâche et comment il était parvenu à réunir de telles sommes pour mener à bien ses travaux.

Aujourd'hui encore, l'église de Cadouin doit beaucoup aux améliorations apportées par l'abbé Campan : autel, confessionnaux, bénitiers, stalles, tambour, statues et surtout les vitraux témoignent de son action pour embellir le sanctuaire. Les armes de la

²⁹ A.P.

³⁰ Celui-ci lui réclamait le règlement des factures qu'il n'avait pas payées en partant précipitamment de Cadouin. Bien que l'abbé Campan ait tenté d'expliquer que la dette relevait de la fabrique de Cadouin et non pas de sa personne, il dut fournir à son successeur les 1300 FF qu'il lui réclamait.

famille de Saint-Exupéry, sur le vitrail éclairant la nef, témoignent également de ses qualités pour trouver les donateurs susceptibles de financer ses travaux. En effet, l'abbé Campan s'est appuyé sur la générosité des pèlerins et plus encore sur l'aide financière de précieux donateurs qu'il a su convaincre pour mener à bien son action. Car si la commune appréciait son action, elle ne pouvait que trop rarement participer à l'effort de rénovation de l'église.

4°/ L'apport minime de la commune

Tous ces travaux, dûs à l'initiative du curé de Cadouin, étaient décidés et payés par la fabrique de Cadouin. La commune quant à elle n'entreprenait des travaux que lorsque la préservation de l'édifice était menacée. Ainsi, le conseil municipal se préoccupait dès 1870 de la couverture du clocher qui menaçait ruine.

Dans sa séance³¹ du 21 mai 1870, le conseil municipal décidait de voter la somme de 1500 FF pour changer la couverture du clocher avant qu'il ne faille changer la charpente. Cependant, les travaux n'étaient pas entrepris puisque dans sa séance du 20 août 1871, le conseil municipal votait à l'unanimité une imposition extraordinaire de 1500 FF, échelonnée sur les années 1872, 1873 et 1874 pour financer ces travaux. Finalement, ce n'est que le 03 avril 1872, que le maire de Cadouin passait contrat avec M. Valade, couvreur à Belvès, pour la couverture du clocher en ardoises d'Angers. Le contrat stipulait que 14.000 ardoises étaient nécessaires pour couvrir les 330 mètres carrés environ de toiture. Le prix du mètre carré étant fixé à 3,50 FF, le montant total dépassait les 1100 FF. Les travaux étaient réalisés et l'ancienne couverture du clocher, en bardeaux de châtaigniers, était remplacée par une toiture en ardoises.

Mais le faible montant des sommes investies ne signifie pas pour autant que le conseil municipal se désintéressait du pèlerinage. Ainsi, il votait le 12 mai 1873, la somme de 300 FF pour la décoration du village lors de la fête du 14 septembre prochain. De hauts prélats comme le cardinal-archevêque de Bordeaux, Mgr Bonnet, devaient honorer de

³¹ A.M. Registres des délibérations du conseil municipal : 1865-1874, 1874-1881, 1882-1888, 1888-1893, 1894-1902, 1902-1909, 1919-1929

leur présence le sanctuaire cadunien et le conseil municipal estimait que « les intérêts communaux, spirituels comme matériels, paraissent devoir y trouver une satisfaction que nous devons préparer ». C'est pourquoi cette somme était votée à l'unanimité. Certes, l'apport était surtout symbolique mais il montrait que le conseil municipal avait conscience des bienfaits du pèlerinage pour la commune.

L'abbé Campan connaissait les raisons pour lesquelles Mgr Dabert avait fait appel à lui en décembre 1869. Il lui avait confié la mission de développer le culte et le pèlerinage du Saint-Suaire et ceci passait d'abord par une transformation du cadre matériel de ce pèlerinage. C'est pourquoi pendant les quinze années de sa présence à Cadouin, l'abbé Campan n'avait cessé de le transformer pour en faire « l'un des plus beaux sanctuaires du Midi ». L'achat de chapes, de bannières de procession, l'installation d'autels en marbre, de stalles en bois, de chaises, de vitraux, la réfection de fresques, etc, s'étaient succédés jusqu'à son départ en 1885. L'abbé Boucher lui succédait alors et il était le premier à profiter des travaux réalisés par son prédécesseur au sanctuaire. Si les améliorations matérielles qu'il apportait à l'église étaient beaucoup plus modestes que celles de l'abbé Campan, c'est que celui-ci avait réalisé l'essentiel des travaux. Toutefois, celui-ci ne s'était pas limité au cadre matériel du pèlerinage. Avec le concours de Mgr Dabert, il s'était préoccupé de renforcer et d'améliorer le cadre spirituel du pèlerinage. Après son départ, c'est l'abbé Boucher qui devait continuer l'oeuvre entreprise.

B. Un cadre spirituel digne d'un grand pèlerinage

Donner aux pèlerins du Saint-Suaire un cadre matériel digne de la relique qu'abritait le sanctuaire était une priorité pour Mgr Dabert. L'action de l'abbé Campan lui a donné sur ce plan entière satisfaction. Mais cette politique n'avait de sens que si le cadre spirituel était adapté au culte que l'on entendait développer et aux sensibilités

de l'époque. Dès 1866, Mgr Dabert mentionnait dans sa lettre pastorale, relative à l'ostension du Saint-Suaire, les indulgences que pourraient gagner les pèlerins qui se rendraient au sanctuaire de Cadouin. Là encore, il s'inscrivait dans la continuité du pèlerinage médiéval.

1°/ Les indulgences

Il importait, dès la relance du pèlerinage, que les pèlerins qui viendraient manifester leur dévotion au Saint-Suaire puissent en retirer un bénéfice sous forme d'indulgences. Dans sa lettre pastorale du 29 juin 1866³², Mgr Dabert rappelait que depuis le Moyen-Age le pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin était enrichi d'indulgences par les souverains pontifes. Il citait ainsi le travail de l'abbé Lespine, ancien professeur à l'Ecole de Chartres et directeur de la bibliothèque impériale, qui avait retrouvé trois brefs pontificaux en faveur de la relique de Cadouin. Ils dataient du XIV^eme siècle et émanaient tous les trois de papes d'Avignon :

- Clément VI (1342-1352) : il accordait une indulgence d'une année à tous les fidèles qui visitaient l'église et le monastère de Cadouin les jours compris entre le dimanche de la Passion et l'octave de Pâques.

- Urbain V (1362-1370) : il concédait une indulgence de 5 ans en faveur des fidèles qui faisaient, aux principales fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, et à celles des Apôtres, une visite et une offrande dans l'église conventuelle de Cadouin.

- Grégoire XI (1370-1378) : il accordait également pour un grand nombre de fêtes, une indulgence de 5 ans et 5 quarantaines, aux fidèles qui remplissaient les conditions de la visite et de l'aumône dans l'église du monastère de Cadouin.

³² A.D. 70 H Lettres pastorales de Mgr Dabert n°31

C'est donc en toute logique que Mgr Dabert avait sollicité du souverain pontife, Pie IX, de nouvelles indulgences pour les pèlerins du XIX^e siècle. Sa démarche avait abouti au rescrit pontifical du 16 septembre 1865³³ qui dotait le pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin de précieuses et précises indulgences. Une indulgence plénière était notamment accordée aux pèlerins qui visiteraient le Saint-Suaire aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, le lundi de la seconde semaine après Pâques, le lundi après la Pentecôte et le 9 septembre.

L'important pour Mgr Dabert était de donner à ce pèlerinage un solide cadre spirituel susceptible d'attirer de nombreux pèlerins. Dans le même esprit, après avoir obtenu l'indulgence plénière pour les pèlerins, il s'attachait, de concert avec l'abbé Campan, à restaurer l'ancienne confrérie du Saint-Suaire.

2°/ L'exemple révélateur de la confrérie du Saint-Suaire

a) le rétablissement d'une confrérie médiévale

Si l'on en croyait la tradition historique, la confrérie du Saint-Suaire de Cadouin daterait de 1140. C'est en tout cas ce que précisait Mgr de Lingendes, dans son procès-verbal en 1643. Il ajoutait que son succès avait été immédiat et que ses membres se recrutaient non seulement dans tout le royaume mais aussi dans de nombreux autres en Europe. En fait, l'abbaye n'a possédé la relique qu'à partir du début du XIII^e siècle, la confrérie ne pouvait donc lui être antérieure. Si la confrérie existait néanmoins au Moyen-Age, on ignorait toutefois quand elle avait été précisément instituée.

Malgré le rôle de Mgr de Lingendes qui l'avait relancée au milieu du XVII^e siècle, la confrérie était tombée depuis dans l'oubli. Son rétablissement était une des priorités de Mgr Dabert qui s'inspirait là encore de l'action de Mgr de Lingendes. Il suivait en cela les conseils du directeur du pèlerinage. En effet, l'abbé Campan, dans une lettre³⁴ du 19 août 1872, lui écrivait que dans l'action spirituelle qu'il entendait mener

³³ Annexes : A

³⁴ A.D. D 332

prochainement, le rétablissement de la confrérie du Saint-Suaire était un de ses objectifs prioritaires.

Il fallait néanmoins patienter jusqu'au 17 septembre 1878 pour assister à son rétablissement officiel, après une dizaine d'années d'attente. En effet, le 02 septembre 1868, dans son discours de clôture³⁵ de la grande fête annuelle, Mgr Dabert avait annoncé qu'il allait la rétablir prochainement. Mais cette intention était longtemps restée un vœu pieu, jusqu'à ce qu'il annonce son rétablissement par un mandement épiscopal.

b) le mandement épiscopal de 1878

Le 20 août 1878, Mgr Dabert rédigeait un mandement au clergé et aux fidèles de son diocèse. Il était publié dans la Semaine Religieuse du 07 septembre 1878. Il avait pour but d'encourager prêtres et fidèles du diocèse à participer au pèlerinage de Cadouin. Si Mgr Dabert avait souvent l'habitude de convier ses fidèles au pèlerinage cadunien, il expliquait pourquoi cette année l'ostension revêtait une importance toute particulière.

D'abord chacun pourrait constater les nouvelles améliorations apportées au décor du sanctuaire par l'abbé Campan. Grâce à la générosité des fidèles il avait pu installer de nouvelles verrières aux fenêtres de l'église, dont les couleurs vives tranchaient avec l'austère décoration de l'abbatiale cistercienne. Il avait également fait restaurer « les antiques peintures de la voûte absidale » et leur avait rendu leur éclat primitif. Mgr Dabert invitait donc les pèlerins « de la manière la plus pressante à vous rendre cette année à notre béni sanctuaire de Cadouin ».

S'il regrettait que cette année aucun de ses confrères de l'épiscopat n'ait pu se joindre à lui pour célébrer cette ostension, il s'empressait d'ajouter que l'éclat de la fête n'en est pas pour autant menacé. En effet, il annonçait officiellement le rétablissement de la confrérie du Saint-Suaire de Cadouin pour l'ostension du mois de septembre. Cette confrérie, qui avait été « approuvée par les souverains pontifes, enrichie par eux

³⁵ Semaine Religieuse du 5 septembre 1868

de nombreuses indulgences » avait un but clairement défini par l'évêque, elle devait permettre « de ranimer de plus en plus la dévotion au Saint-Suaire ».

Les six articles qui composaient le mandement épiscopal fixaient, outre sa date, les conditions de ce rétablissement. La chapelle où reposait le Saint-Suaire, c'est-à-dire l'abside de l'église, était désignée comme la chapelle propre de la confrérie. Les personnes qui désiraient devenir membres étaient enregistrées sur un registre et un billet d'agrégation leur était délivré « avec une médaille, un cordon ou tout autre objet ayant été mis en contact avec le Saint-Suaire », ainsi qu'un billet qui mentionnait « les prières et les pratiques de piété recommandées aux fidèles inscrits dans la confrérie ». Nulle indulgence particulière n'était pour l'instant prévue pour les membres de la confrérie mais des démarches avaient été entreprises auprès de Rome puisque le dernier article précisait que « les indulgences que le souverain pontife aura daigné accorder à la confrérie du St Suaire » seraient publiées ultérieurement.

L'ostension du mois de septembre 1878 caractérisait bien la double action, matérielle et spirituelle, menée par Mgr Dabert et par l'abbé Campan, pour encourager la dévotion au Saint-Suaire. Maintenant que la confrérie du Saint-Suaire était rétablie, il importait d'en assurer la promotion. L'ostension du 17 septembre 1878 n'avait pas d'autre but que d'y participer.

c) la fête du 17 septembre 1878

Le déroulement de la journée ne différait pas des fêtes précédentes. Messes de communion, messe pontificale, vêpres, procession, se succédaient tout au long de la journée et la décoration du village comme l'empressement des pèlerins à approcher le Saint-Suaire étaient semblables aux autres années. La grande différence cependant tenait au fait que depuis le matin la Confrérie du Saint-Suaire avait été rétablie par Mgr Dabert et que chacun pouvait désormais en devenir membre et montrer ainsi son attachement au culte de l'insigne relique. L'exemple avait été donné par l'évêque qui avait tenu à inscrire en premier son nom sur la liste.

Un registre spécial³⁶, était destiné à l'enregistrement du nom de tous les nouveaux confrères. Ce jour-là, les inscriptions furent très nombreuses puisque le nom de Mgr Dabert est suivi de 1222 autres pour la seule journée du 17 septembre 1878. Cette longue liste est intéressante car elle permet de constater que l'appel de l'évêque a été entendu et son exemple suivi par plus d'un millier de pèlerins, mais elle nous renseigne également sur l'identité de ces personnes, pèlerins et membres de la confrérie du Saint-Suaire.

Les 76 premiers inscrits sont des ecclésiastiques et d'abord les premiers du diocèse. Le nom de l'évêque de Périgueux et de Sarlat est suivi de celui de M. de Saint-Exupéry, vicaire-général du diocèse et de ceux de MM. Gouzot et Montet, respectivement archiprêtre de Périgueux et de Bergerac. Les noms de M. Campan, supérieur du pèlerinage du Saint-Suaire et de son vicaire, M. Catala, précèdent ceux de 71 autres ecclésiastiques du diocèse de Périgueux et de Sarlat. Il s'agit surtout de prêtres de paroisses voisines comme l'abbé Courtois de Couze ou l'abbé Miquel de Beaumont, comme des prêtres de paroisses éloignées, ainsi l'abbé Caminade de Port Sainte-Foy ou l'abbé Guyène, curé de Condat.

A cette liste d'ecclésiastiques³⁷, s'ajoute une longue liste de caduniens, au nombre de 208. En général, seuls le prénom et le nom sont mentionnés mais parfois on précise la profession. Ainsi, M. Cornet, médecin, côtoie M. Combe, cordonnier, alors que sœur Jeanne, fille de la Charité, précède M. Baulard, gendarme. Toutes les classes de la société sont représentées et en une seule journée, c'est un tiers de la population cadunienne qui est devenue membre de la confrérie. Mais les confrères ne se limitent pas aux paroissiens de Cadouin, 939 personnes complètent la liste des inscrits en ce 17 septembre 1878.

A l'image des ecclésiastiques inscrits, ces pèlerins proviennent de tout le diocèse mais la plupart sont originaires des paroisses proches de Cadouin³⁸.

Le succès de cette journée était manifeste. Comme chaque année au mois de septembre, des pèlerins qui provenaient de tout le diocèse s'étaient rassemblés à

³⁶ Conservé aux archives diocésaines, RG 266

³⁷ Annexes : W

³⁸ Annexes : V

Cadouin pour manifester leur dévotion au Saint-Suaire et plus de 1200 d'entre eux s'étaient inscrits sur le nouveau registre de la confrérie du Saint-Suaire. Ils n'étaient plus que des simples pèlerins, ils étaient membres de la confrérie et considérés comme autant de nouveaux ambassadeurs du pèlerinage. Si Mgr Dabert comptait sur l'augmentation du nombre de confrères pour favoriser le développement du pèlerinage, l'évolution de la confrérie fut beaucoup plus modeste que le succès de cette journée ne le laissait espérer.

d) un succès éphémère

La confrérie du Saint-Suaire s'est perpétuée jusqu'à la fin des pèlerinages. Le 27 octobre 1933, Mlle Cécile Maumont inscrivait son nom sur le registre. Elle était la dernière personne à devenir membre de la confrérie. Toutefois, il y avait longtemps que celle-ci avait perdu la vigueur des premiers temps.

Au total, c'est un peu moins de 4500 personnes qui se sont inscrites entre 1878 et 1933. La journée du 17 septembre 1878, avec plus de 1200 inscrits, représente donc à elle seule un peu plus de 25 % du nombre total d'inscrits.

C'est sous la cure de l'abbé Campan que les inscriptions ont été les plus nombreuses. Au 09 juin 1881, l'abbé Campan précise de sa main dans le registre qu'à ce jour 2232 personnes sont membres de la confrérie. En 1884, année de son départ, c'est un peu plus de 700 nouveaux membres qui se sont joints aux précédents. En revanche, de 1885 à 1933, sous la cure de l'abbé Boucher, on ne compte qu'un peu moins de 1400 nouveaux inscrits. Un tableau résume l'évolution de cette confrérie :

le 17 septembre 1878	1223
du 18.09.1878 au 31 décembre 1884	1827
du 01.01.1885 au 27.10.1933	1358
Total	4408

La plupart des inscriptions se sont effectuées sous la cure de l'abbé Campan. Ces inscriptions se faisaient en majorité lors de la grande fête de septembre où le nombre de pèlerins présents à Cadouin était généralement le plus important de l'année. Mais d'une année sur l'autre, le nombre d'inscrits était très variable. Ainsi, lors de l'ostension de septembre 1879, soit pour le premier anniversaire du rétablissement de la confrérie, on comptabilise seulement 173 personnes inscrites le 16 septembre et 89 autres les 18 et 19 septembre. Les pèlerins qui assistent à cette ostension sont-ils les mêmes que ceux qui se sont inscrits l'année passée ? Ceci expliquerait le nombre minime de nouvelles inscriptions.

Les inscriptions se font indifféremment en groupe ou individuellement, qu'il s'agisse de laïcs ou d'ecclésiastiques. Ainsi, le 30 avril 1882, grâce au pèlerinage paroissial de Pouillons (Landes), la confrérie s'ouvre à 82 nouveaux membres.

Si dans l'ensemble ces personnes sont originaires de France, il arrive que leur provenance soit plus insolite. Ainsi le 13 août 1894, c'est la canadienne Marie-Agnès Gagnon qui s'inscrit. Le 28 novembre suivant, elle est imitée par dix-neuf autres canadiennes. Quelques ecclésiastiques étrangers sont également reçus dans la confrérie comme le P. D. Buzzi, de Baltimore, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, le 13 août 1881. Mais des inscriptions comme celle de l'abbé Baron, curé de Saint-Sylve près de Toulouse, le 16 octobre 1883, sont plus représentatives de la provenance des confrères. Il s'agit en général de pèlerins du diocèse de Périgueux et de Sarlat, et dans une moindre mesure du sud-ouest. Les autres, étrangers ou originaires d'autres régions françaises constituent des exceptions.

Le registre compte moins de 400 noms pour les quarante dernières années. Contrairement aux espérances de Mgr Dabert, la confrérie a joué un rôle mineur dans le développement du culte du Saint-Suaire. Si l'ostension de 1878 avait été encourageante, la suite était plus décevante. Malgré ses efforts, l'abbé Campan parvenait péniblement à accroître la liste des membres. Son successeur, l'abbé Boucher, paraissait plus résigné, les nouvelles inscriptions qu'il recueillait constituaient de trop rares exceptions.

Le constat amer de l'abbé Campan, inscrit sur la première page du registre de la confrérie au moment de sa restauration le 17 septembre 1878 : « La confrérie du Saint-Suaire qui était complètement tombée en désuétude depuis la Révolution de 1789 » pourrait presque s'appliquer à la situation de la confrérie en 1934 au moment de l'arrêt des pèlerinages. Dans l'article II de son mandement du 20 août 1878, Mgr Dabert avait bien précisé quel était le but de la confrérie : « ranimer de plus en plus la dévotion au Saint-Suaire, et par suite, à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Elle avait permis pour certains une dévotion plus grande au Saint-Suaire, mais elle n'avait pas pour autant joué le rôle que Mgr Dabert espérait lui faire tenir quand il avait décidé de la rétablir. Cependant, elle représentait un élément indispensable à la dévotion du Saint-Suaire et si les membres étaient moins nombreux qu'escomptés, ils n'en étaient pas moins fervents.

La confrérie du Saint-Suaire et les différentes indulgences attachées au culte de la relique constituaient les premières assises du cadre spirituel du pèlerinage. Elles étaient dues en priorité à Mgr Dabert et à l'abbé Campan. Leurs successeurs complétaient leur oeuvre toujours dans le but d'accroître la dévotion au Saint-Suaire et de développer le pèlerinage.

3°/ Le jubilé du Saint-Suaire

a) la concession du jubilé par Pie X

Si le premier jubilé du Saint-Suaire de Cadouin était célébré en septembre 1923, c'est dix-huit ans plus tôt que Pie X en avait accordé la concession à Mgr Delamaire. C'est en effet le 28 septembre 1905 que la requête de l'évêque de Périgueux était acceptée³⁹. Il obtenait ainsi la concession d'un jubilé d'une durée de trois jours et qui pouvait se célébrer tous les sept ans. Les pèlerins qui y participaient en « étant confessés et ayant reçu la sainte communion », pouvaient alors gagner une indulgence

³⁹ Annexes : B

plénière et spéciale ». Il appartenait à l'évêque de « choisir, pour ce premier Triduum, l'année et l'époque qui seront le plus opportunes ».

Dès 1905 donc, les conditions étaient requises pour organiser ce jubilé qui devait permettre au pèlerinage de Cadouin de franchir une nouvelle étape dans son développement. Mais c'est bien plus tard que Mgr Légasse bénéficiait du travail de Mgr Delamaire et qu'il annonçait la célébration du premier jubilé du Saint-Suaire de Cadouin.

b) l'organisation du jubilé

En septembre 1921, Mgr Légasse, nouvel évêque de Périgueux et de Sarlat (1920-1931) participait pour la première fois à l'ostension du Saint-Suaire. La Semaine Religieuse du 1^{er} octobre 1921 rendait compte de cette journée où Mgr Légasse avait annoncé aux caduniens et à tous les pèlerins que « la précieuse faveur » de Pie X, obtenue par Mgr Delamaire, c'est-à-dire la concession d'un jubilé septennal, ne resterait pas lettre-morte. Ce jubilé « empêché jusqu'ici par des raisons majeures », se déroulerait dès l'année prochaine et donnerait lieu à trois jours de fêtes. Annoncé pour septembre 1922, c'est finalement un an plus tard, en septembre 1923, que le premier jubilé du Saint-Suaire pouvait enfin se célébrer.

C'est par une lettre pastorale⁴⁰ que Mgr Légasse, le 15 août 1923, informait ses fidèles de la célébration de ce jubilé. Il déterminait dès le début quel est l'objet de cette lettre, il s'agissait « après avoir ravivé en chacune de vos âmes le culte de la relique insigne qui fait la fierté du Périgord, de vous inviter à obtenir, par votre participation aux fêtes jubilaires, les grâces exceptionnelles que la miséricorde de Dieu et la condescendance du Vicaire de Jésus-Christ daignent réserver à l'Eglise de Périgueux ». Ainsi, après avoir résumé les grandes heures du pèlerinage et l'action de ses prédécesseurs en sa faveur, il informait ses fidèles du programme de ce jubilé et des grâces qui lui étaient accordées.

⁴⁰ A. D. Lettres pastorales de Mgr Légasse, n°25

Les festivités se déroulaient sur trois jours, c'était donc un triduum, et le déroulement en était clairement précisé. Le jubilé s'ouvrait le dimanche 16 septembre à midi pour se terminer le mercredi 19 septembre à minuit. Les festivités étaient échelonnées sur trois jours afin d'en faciliter le déroulement puisqu'une foule considérable était attendue dans le petit village. C'est pourquoi, un calendrier précis était annoncé. Les cérémonies du lundi étaient réservées à la paroisse de Cadouin, le mardi, jour de la fête du Saint-Suaire, était spécialement réservé au canton de Cadouin et aux archiprêtres de Périgueux, Nontron et Ribérac alors que le Sarladais et le Bergeracois étaient attendus le mercredi.

Comme pour les pèlerinages ordinaires, le programme détaillé des cérémonies était annoncé à l'avance. Mais cette année, la fête prenait un caractère exceptionnel par le nombre de pèlerins attendus, le nombre et le faste des cérémonies mais également par l'identité des prélats conviés à la fête. S'il n'était pas rare que l'évêque de Périgueux invite un de ses collègues de l'épiscopat pour présider la grande ostension annuelle du Saint-Suaire, Mgr Légasse estimait que la célébration de ce premier jubilé réclamait la présidence d'une personnalité exceptionnelle. Son choix s'était porté sur Son Excellence Mgr Ceretti, archevêque de Corinthe et nonce apostolique en France. Il acceptait l'invitation de l'évêque de Périgueux qui avait d'ailleurs convié d'autres évêques. Le programme des cérémonies était habituel, ainsi les 18 et 19 septembre, la journée se déroulait de cette façon :

- à 08H00, messe de communion célébrée par un évêque
- à 10H00, office pontifical et bénédiction papale
- à 13H30, chemin de croix (le mardi seulement)
- à 14H00, vêpres pontificales, sermon le mardi par S.G. Mgr Rivière, archevêque d'Aix, Arles et Embrun ; le mercredi par S.G. Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen
- en fin de journée, procession du Saint-Suaire et salut solennel

La lettre pastorale précisait, outre le programme du triduum, les conditions requises pour gagner les indulgences accordées par Pie X. Il était exigé la confession et la communion, dans n'importe quel sanctuaire, la visite de l'église de Cadouin et la pratique de piété imposée par l'Ordinaire. Il s'agissait en l'occurrence de réciter cinq Pater, Ave et Gloria, « en mémoire des cinq plaies de Notre-Seigneur ».

Mgr Légasse avait mentionné dans sa lettre épiscopale toutes les précisions qui concernaient le déroulement de ce triduum. Il espérait vivement que les pèlerins répondraient nombreux à son appel et que le pèlerinage du Saint-Suaire prendrait ainsi un nouvel essor après de longues années sans évolution.

Cette lettre pastorale de Mgr Légasse est à rapprocher des lettres pastorales émises par Mgr Dabert en 1866 pour la relance des pèlerinages ou en 1878 pour la restauration de la confrérie du Saint-Suaire. Elle démontrait qu'inlassablement, les évêques de Périgueux et de Sarlat se sont préoccupés du pèlerinage du Saint-Suaire et qu'ils ont cherché à en favoriser le développement. La célébration du jubilé du Saint-Suaire faisait également partie de cette politique épiscopale périgourdine qui voulait faire du pèlerinage du Saint-Suaire, le grand pèlerinage diocésain. Il importait pour cela de doter ce pèlerinage de tous les atouts, matériels comme spirituels, qui permettraient d'en assurer le succès. L'achat d'une magnifique châsse pour la relique, l'embellissement du sanctuaire, la concession d'indulgences, le rétablissement de la confrérie ou la célébration du jubilé constituaient autant d'atouts qui s'ajoutaient les uns aux autres.

Il convient désormais d'étudier précisément le pèlerinage entre 1866 et 1934 pour constater l'impact de ces différents atouts sur son évolution.

III . Les composantes du pèlerinage

A . Le calendrier des festivités

1°/ L'ostension de septembre : grande fête annuelle du Saint-Suaire

Chaque année, au mois de septembre, est célébrée à Cadouin la grande fête annuelle du Saint-Suaire. Si au temps de l'abbaye l'ostension se déroulait le 8 septembre, jour de la fête de Notre-Dame de la Nativité, patronne de l'église de Cadouin, quand Mgr Dabert décide de relancer le pèlerinage, l'ostension ne se célèbre pas à date fixe. Ainsi, les premières années, l'ostension a eu lieu le 5 septembre 1866 puis le dimanche 14 septembre 1867, avant de se dérouler le premier mercredi du mois de septembre, ainsi le mercredi 2 septembre 1868, le mercredi 1^{er} septembre 1869 ou le mercredi 6 septembre 1871. Mais rapidement, Mgr Dabert choisit de fixer l'ostension à une date précise. Il annonce à ses fidèles par une lettre circulaire, le 05 septembre 1872, que « la fête annuelle de la grande ostension sera célébrée désormais le mardi qui suivra celle de l'Exaltation de la Sainte-Croix ». Comme celle-ci se fête le 14 septembre, c'est donc vers le milieu du mois de septembre que le grand pèlerinage du Saint-Suaire doit se dérouler dorénavant.

Le fait de fixer le pèlerinage à un jour précis du mois de septembre permet aux pèlerins de connaître par avance la date à laquelle il se déroule, mais d'autres considérations, plus prosaïques, ont poussé l'évêque à ce choix. D'ailleurs Mgr Dabert ne s'en cache pas : « Depuis l'heureuse reprise du pèlerinage de Cadouin, le jour de la fête de septembre a varié. Il fallait la soustraire à la concurrence des nombreuses foires qui se tiennent à la même époque dans la contrée ». Cet aveu permet de comprendre les difficultés que rencontre les promoteurs du pèlerinage pour favoriser son développement. Les réunions laïques que sont les grandes foires de septembre portent tort au succès populaire du pèlerinage et c'est pour ne pas à donner à choisir aux pèlerins éventuels que Mgr Dabert choisit de repousser la date de l'ostension au milieu

du mois de septembre. Mais s'il est contraint à cette extrémité c'est que le choix de beaucoup se faisait au détriment du pèlerinage.

Toujours dans l'optique d'améliorer le cadre spirituel du pèlerinage, Mgr Dabert annonce également que désormais « la fête sera précédée d'une neuvaine qui s'ouvrira par conséquent le lundi avant l'Exaltation ». Cette neuvaine, qui devient quelques années après une octave, est composée d'actes de dévotion, d'offices et d'exercices religieux qui se succèdent sous forme de retraite pendant neuf jours. Elle est dirigée par les missionnaires lazaristes de Cadouin qui préparent ainsi les pèlerins qui le souhaitent à la grande ostension qui clôture cette neuvaine. Celle-ci s'adresse en priorité aux caduniens et aux fidèles des environs, c'est pourquoi Mgr Dabert ajoute dans sa lettre circulaire : « Nous prions instamment MM. les curés des paroisses situées dans le voisinage de Cadouin, d'y conduire à tour de rôle leurs paroissiens pendant la neuvaine. Il s'entendront pour cela avec le supérieur des missionnaires ». La célébration de cette neuvaine, puis de cette octave, correspond à l'objectif et au but que s'est fixé Mgr Dabert au sujet du pèlerinage du Saint-Suaire. Elle fait partie de l'arsenal missionnaire que Mgr Dabert utilise. Le pèlerinage de Cadouin n'est pas une fin en soi pour l'évêque de Périgueux et de Sarlat, il s'agit de faciliter son succès afin de l'utiliser au service de sa politique de rechristianisation et de réévangélisation dans le diocèse.

La célébration de cette octave de l'Exaltation de la Sainte-Croix constitue donc un moment fort dans l'année, avec comme point d'orgue l'ostension du Saint-Suaire. Mais le but de Mgr Dabert est de faire venir les pèlerins à Cadouin tout au long de l'année, c'est pourquoi une octave est célébrée pour la fête de l'Invention de la Sainte-Croix.

2°/ L'octave de l'Invention de la Sainte-Croix

Même si elle ne connaît pas la même affluence de pèlerins que l'ostension de septembre, l'octave de l'Invention de la Sainte-Croix est un autre moment important du pèlerinage dans l'année. Son déroulement est annoncé dans la Semaine Religieuse et le programme des cérémonies est identique à celui du mois de septembre. Cependant,

nous possédons beaucoup moins de renseignements sur cette octave et sur l'ostension car, contrairement à celle du mois de septembre, rares sont les articles de la Semaine Religieuse qui rendent compte de son déroulement.

Comme au mois de septembre, les paroisses voisines sont invitées à profiter de cette octave pour faire leur pèlerinage et à suivre les exercices religieux dirigés par le supérieur du pèlerinage. En effet, le rescrit pontifical accordé par Pie IX, le 16 septembre 1865, prévoit que « l'indulgence plénière est accordée, aux conditions ordinaires, à toutes les personnes qui viendront visiter la chapelle du Saint-Suaire pendant ces huit jours ».

Si cette octave est dotée des mêmes indulgences que celle de septembre, si son déroulement est similaire, le nombre de pèlerins qui y participent est beaucoup plus modeste. En fait, c'est l'ostension du mois de septembre qui constitue le véritable moment fort de l'année pour le pèlerinage, tant par le faste des cérémonies que par l'affluence des pèlerins. Le reste de l'année, exceptés quelques pèlerinages aussi importants qu'exceptionnels, le sanctuaire cadunien est peu fréquenté.

3°/ Le reste de l'année, un sanctuaire déserté ?

Cadouin est un sanctuaire, il est donc théoriquement ouvert aux pèlerins tout au long de l'année. Cependant, en dehors des deux octaves annuelles, les pèlerins sont peu nombreux. Le registre de la confrérie⁴¹ du Saint-Suaire permet de constater que les inscriptions, individuelles ou groupées, se font essentiellement au cours de l'ostension de septembre et dans une moindre mesure au moment de l'octave de l'Invention de la Sainte-Croix. Le reste de l'année, des inscriptions se produisent mais elles sont marginales. Un commentaire d'un pèlerin dans un article de la Semaine Religieuse du 05 juin 1880, résume assez bien la situation du pèlerinage. Il venait de participer au pèlerinage paroissial de Monpazier et de Capdrot au Saint-Suaire et il déclarait : « Les doyennés de Beaumont et de Monpazier sont encore les seuls, croyons-nous, qui aient accompli, en dehors de la fête annuelle, leur pèlerinage particulier ». Les autres

⁴¹ A.D. RG 266

paroisses proches de Cadouin, d'après son commentaire, ne participaient au pèlerinage qu'au moment de la grande ostension du mois de septembre. C'est pourquoi il encourageait ses voisins à imiter les pèlerins de Monpazier et de Beaumont qui se rendaient également au sanctuaire cadunien au cours de l'octave de l'Invention de la Sainte-Croix, au printemps. Ainsi, il ajoutait : « Pourquoi les autres doyennés du diocèse, surtout les plus rapprochés de Cadouin, ne suivraient-ils pas cet exemple ». Mais ne prêchait-il pas dans le désert ? C'est ce que semble indiquer le constat amer qu'il dresse à la fin de son article : « En dehors de la solennité des ostensions, les chemins de Cadouin ne sont-ils pas, la plupart du temps, déserts, solitaires ? ». Ce jugement porté par un chroniqueur en 1880 est caractéristique de ce pèlerinage qui n'avait de réalité concrète qu'à l'occasion des deux octaves de l'Invention et surtout de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Jusqu'en 1934, les différents chroniqueurs reprennent les constatations amères portées en 1880 sur l'absence des pèlerins en dehors des grandes solennités.

Le calendrier du pèlerinage du Saint-Suaire a connu peu de transformations internes de 1866 à 1934. Les ostensions reviennent aux mêmes dates chaque année et si quelques pèlerins sont accueillis au cours de l'année, le moment fort du pèlerinage reste inéluctablement l'ostension de septembre qui rassemble les fidèles des environs.

Une phrase de M. Beaussolcil, un des nombreux chroniqueurs des fêtes de Cadouin, résume assez bien la vie de ce pèlerinage. En 1921, c'est la première fois que lui était confiée la tâche de rédiger l'article de la *Semaine Religieuse*¹² qui rendait compte de l'ostension de septembre. S'il était heureux de faire partager aux absents le déroulement de la journée, il précisait néanmoins que « c'est une tâche ardue, une réelle corvée ». D'abord parce que c'est la première fois que cette mission lui était confiée et que beaucoup d'autres l'avaient brillamment fait avant lui, mais surtout parce que « c'est toujours un peu les mêmes foules, les mêmes cérémonies, les mêmes dignitaires ». En effet, d'une année sur l'autre, on constate peu d'évolutions, le pèlerinage se répète inéluctablement et invariablement.

¹² *Semaine Religieuse* du 1^{er} octobre 1921

B . Les acteurs du pèlerinage

1°/ Les pèlerins ordinaires

Ce sont ceux que l'on retrouvait chaque année à Cadouin, au moment des ostensions de la relique. Si leur nombre variait quelque peu selon les années, c'est généralement plusieurs centaines, exceptionnellement plusieurs milliers, de pèlerins qui se rendaient à Cadouin, pour la plupart à l'occasion de la grande ostension de septembre. Mais si l'on retrouve souvent les mêmes d'une année sur l'autre, ces pèlerins ne formaient pas pour autant un groupe homogène. Les différentes classes de la société étaient représentées et les chroniqueurs de la Semaine Religieuse se plaisent souvent à décrire l'humble paysanne et la marquise réunies par la même dévotion au Saint-Suaire de Cadouin. Ainsi, l'article du 27 septembre 1884 de la Semaine Religieuse qui rendait compte de l'ostension du 16 septembre, témoignait de l'image que les promoteurs du pèlerinage entendaient donner de la grande fête du Saint-Suaire :

« Chaque année donc, au jour de grande ostension, l'on voit les paysans endimanchés dévalant les coteaux qui enserrent la ville de toutes parts. Les jardinières, les cabriolets, les chars-à-bancs rustiques apportent les pèlerins les plus éloignés. De Beaumont, de Bergerac et autres villes arrivent surchargés les omnibus, les berlines, les diligences... Sur la place, dans les rues, à l'église, l'on voit côte-à-côte, l'humble ouvrier et le riche propriétaire, la paysanne à la jupe grossière et la noble dame drapée dans la dentelle. Tout ce monde semble se connaître, ne faire qu'une famille ».

Cette image d'une grande fête fédératrice est quelque peu partielle. Il s'agissait de démontrer que l'Eglise était la famille de toutes les classes de la société et que le pèlerinage du Saint-Suaire était une des occasions de marquer son attachement à sa famille.

La dévotion au Saint-Suaire devait permettre de passer outre ces différences sociales. Mais celles-ci n'étaient pas les seules à différencier les pèlerins qui fréquentaient le sanctuaire cadunien, tous ne manifestaient pas la même piété.

Dans la relation de la grande fête de 1899, parue dans la Semaine Religieuse du 30 septembre 1899, le chroniqueur décrivait ainsi les pèlerins qui fréquentaient le sanctuaire :

« Les pèlerins venus à Cadouin au jour de l'ostension annuelle du Saint-Suaire sont de deux sortes. Les premiers, les vrais, sont déjà nombreux, cette année, aux premières heures de la matinée. Ils se serrent, empressés, autour des confessionnaux improvisés le long des bas-côtés de l'église. Ils se retrouveront toujours nombreux, dans un instant, à la table sainte, et toute la journée aux divers offices, à la prière : leur dévotion ne les laissera pas s'éloigner longtemps de la sainte relique.

Les autres pèlerins, moins fervents et moins empressés, n'arrivent à Cadouin que lorsque le soleil est déjà haut dans le ciel. Ils viennent dans d'élégants équipages et ne dédaignent pas une petite entrée à sensation. Quelques-uns peut-être arrivent en costume de chasse. Après avoir fouillé les fourrés de la Bessède, vers midi, ils déposent les armes pour offrir au Saint-Suaire leurs dévotions : ne condamnons rien, et ne voyons que l'acte de foi qui se trouve au bout de la route. »

Ce jugement sur les pèlerins de Cadouin se retrouve fréquemment dans les commentaires des chroniqueurs de la Semaine Religieuse. Ils stigmatisent souvent la curiosité de certains pèlerins plus évidente que leur réelle dévotion à la relique. Cette remarque était d'autant plus justifiée quand un haut prélat honorait de sa présence le pèlerinage de Cadouin. Le nombre de pèlerins est alors généralement beaucoup plus important que lors d'une ostension ordinaire. Ainsi, M. Testis précise dans le compte-rendu de la Semaine Religieuse du 24 septembre 1881, à propos de la venue du cardinal Desprez, archevêque de Toulouse et de Mgr Bonnet, évêque de

Viviers, que « la présence de ces deux prélats ne pouvait qu'augmenter la foule des pèlerins et l'empressement du clergé ». En revanche, quand l'ostension réunit un nombre plus modeste de pèlerins, les chroniqueurs de la Semaine Religieuse s'empressent de souligner que la foi, le recueillement n'en étaient que plus solennels et que le bruit des curieux habituellement présents ne les a pas perturbés.

Dans l'ensemble, ces pèlerins, représentants les diverses classes de la société et manifestants des degrés divers de piété, composaient l'essentiel des personnes qui fréquentaient chaque année le sanctuaire cadunien. La plupart provenaient des paroisses voisines. Chaque année ils se rendaient à Cadouin pour manifester leur attachement au Saint-Suaire, souvent en groupes, massés derrière la bannière de leur paroisse. Leur dévotion à la relique était simple mais sincère. En revanche, d'autres pèlerins, plus rares, donnaient par leur piété toute particulière une autre dimension au sanctuaire cadunien.

2°/ Les Tertiaires franciscains, des pèlerins-pénitents

Leur premier pèlerinage au Saint-Suaire remontait à 1886 et il a été suivi de divers autres. Ainsi, le 14 juin 1886, pour le lundi de la Pentecôte, ce sont les membres des fraternités du Tiers-Ordre de saint François qui se rendaient pour la première fois à Cadouin. Ce pèlerinage de pénitence était organisé par le R.P. Othon, gardien des franciscains de Bordeaux. Cette journée était particulièrement importante puisque'il était parvenu à réunir plus de 600 pèlerins. Ceux-ci provenaient, en fait, d'horizons divers puisque, comme l'écrivait le R.P. Carles dans son article du 19 juin 1886 dans la Semaine Religieuse : « Plusieurs membres des fraternités voisines se sont réunies à celle de Bordeaux : Libourne, Coutras, Saintes, Rochefort, l'Île-de-Ré, La Rochelle, Auch, Castillon, Sainte-Foy et Bergerac ont pris part au pèlerinage. » C'était donc, comme aux heures de gloire du pèlerinage, tout le sud-ouest qui était représenté à Cadouin, du moins symboliquement.

Le déroulement de la journée était celui d'un pèlerinage ordinaire. Si l'on déplorait l'absence de Mgr Dabert, c'est Mgr Ressès, vicaire-général, qui présidait

les cérémonies qui se succédaient dans l'église tout au long de la journée. De l'arrivée des pèlerins en procession tôt le matin, jusqu'à la bénédiction du Saint-Sacrement en fin de journée, rien ne différenciait ce pèlerinage de ceux que Cadouin avait déjà connus. Cependant, pour le R.P. Carles, il ne faisait pas de doute que ce pèlerinage se distinguait des précédents : « trop souvent les pèlerins sont accompagnés de visiteurs curieux et de touristes ; il n'y en avait pas un cette fois ; la piété toute seule était le mobile de ce concours ». De fait, ce pèlerinage était un pèlerinage de pénitence et la tenue vestimentaire des pèlerins ne faisait que le souligner : « ils portent tous la croix sur la poitrine, ils ont revêtu les livrées de saint François, la corde pour ceinture, et le vêtement couleur de cendre. » Cette journée était à ce point empreinte de foi et de piété que Mgr Ressès n'hésitait pas à affirmer dans son remerciement aux pèlerins que « ce pèlerinage est le plus beau que nous ayons vu ».

A chaque venue des tertiaires franciscains à Cadouin, c'est cette humilité et cette piété que se plaisent à souligner les chroniqueurs. Ils représentent de véritables exemples à suivre pour les autres pèlerins. D'abord parce qu'ils accomplissent un véritable pèlerinage en venant de tout le sud-ouest pour se retrouver à Cadouin, ensuite parce que leur piété, leur dévotion est celle de pèlerins-pénitents telles que Mgr Dabert les a définies en 1866 dans sa lettre pastorale.

3°/ Les ecclésiastiques : du curé de campagne au nonce apostolique

De même que les pèlerins, leur nombre variait selon les années mais ils constituaient une composante essentielle des pèlerinages.

Chaque année généralement, le premier d'entre eux dans le diocèse, honorait le pèlerinage de sa présence. Mgr Dabert certes, dont la relance des pèlerinages était l'oeuvre, mais également ses successeurs tenaient à marquer par leur présence leur attachement au pèlerinage. Ainsi, entre 1866 et 1933, rares sont les ostensions qui se sont déroulées sans la présence de l'évêque de Périgueux et de Sarlat.

Tous ont également convié certains confrères de l'épiscopat à participer au pèlerinage. Certaines années, l'ostension se déroulait même en présence de plusieurs évêques ou

archevêques, dont la renommée ou le prestige attiraient ce jour-là des foules plus considérables qu'à l'accoutumée. Dans les dernières années, au cours des deux jubilé de 1923 et 1930, le pèlerinage du Saint-Suaire eut même le privilège et l'honneur d'être présidé par Mgr Cerreti, nonce apostolique en France et par Mgr Verdier, cardinal-archevêque de Paris.

Le sanctuaire cadunien a donc été honoré de la présence des plus hauts dignitaires de l'Eglise en France mais la participation, fidèle et massive, des humbles prêtres du diocèse, est tout aussi importante dans l'histoire du pèlerinage. Ils répondent chaque année à l'appel de leur évêque qui les invite à se rendre avec leur fidèles paroissiens au pèlerinage du Saint-Suaire. La liste de prêtres inscrits au registre de la confrérie du Saint-Suaire⁴³, le 17 septembre 1878, nous renseigne sur leur provenance. Comme les pèlerins, les différentes parties du diocèse sont représentées mais les plus nombreux proviennent des environs de Cadouin.

Chaque année ce sont donc ces prêtres du diocèse qui viennent entourer dans le chœur les hauts prélats qui président les différentes cérémonies. Ils participent à la chorale qui, dans les offices comme au cours de la procession, reprend en chœur les multiples cantiques du Saint-Suaire et notamment le plus célèbre, celui que tous les pèlerins connaissent par cœur : *Salut témoin sacré*.

C'est également à quelques-uns d'entre-eux qu'est confiée la délicate mission de faire toucher à la châsse les objets de piété tendus par les fidèles. Chaque année, deux ou trois prêtres, pendant l'heure du déjeuner, répondent ainsi à la demande incessante des pèlerins qui attendent avant de repartir que leur objet fétiche ait été béni par le Saint-Suaire.

Mais pour certains, un honneur plus grand encore les attend: porter la relique en procession. Cette cérémonie était le grand moment de la journée et elle était parfaitement réglée. Suivis par le cortège des prélats et des pèlerins, les quatre prêtres portaient la relique à travers les rues du village au milieu de la foule des fidèles et des curieux. Les quatre prêtres choisis devaient revêtir la dalmatique rouge et porter la relique sous un dais, puisque c'était le privilège accordé aux reliques de la Passion.

⁴³ Annexes : W

Un rôle tout particulier est réservé chaque année à celui qui est chargé de monter en chaire pendant l'office pontifical ou pendant les vêpres. L'évêque de Périgueux et de Sarlat en réserve généralement l'honneur au prélat qu'il a invité pour présider l'ostension, sinon il choisit un orateur de talent ou bien il se dévoue pour mener à bien cette tâche, moment capital dans la journée. Si les chroniqueurs de la Semaine Religieuse se plaignent souvent que des curieux perturbent le silence de l'auditoire, dans l'ensemble les fidèles écoutent recueillis la voix du prélat. Les sermons se différencient plus sur la forme que sur le fond. Certains s'expriment avec plus de talent, plus de conviction, plus d'attention que d'autres mais tous traitent généralement des mêmes thèmes, la dévotion au Saint-Suaire de Cadouin et au Christ en particulier et le rôle de la foi et de l'Eglise dans la société en général.

En 1903, le sermon de Mgr de Pélacot, évêque de Troyes, résume sensiblement le discours tenu par la plupart des orateurs entre 1866 et 1934. Il se félicitait d'abord de l'affluence considérable des pèlerins : « Qui donc a dit que la foi se mourait au beau pays de France ? » Il développait ensuite pendant près d'une heure un sermon qui rappelait aux pèlerins que le suaire est le symbole du sacrifice du Christ et que « Dieu demande de nous que nous acceptions la douleur ; car elle est la condition de notre salut ». Pour terminer, il rassurait les fidèles sur l'avenir de l'Eglise et sur les attaques dont elle était victime : « Quant à l'Eglise, la persécution la rajeunit. Après vingt siècles de lutte contre elle, ses ennemis s'imaginent en avoir triomphé. Ils croient qu'ils vont répéter demain, à son intention, la parole du Christ mourant : *consummatus est*, c'est fini. Et ils lui préparent, pour l'ensevelir, un linceul ». Cette métaphore du linceul dans lequel les adversaires de l'Eglise essayent de l'ensevelir était souvent reprise dans les sermons depuis la relance des pèlerinages. Il s'agissait pour les orateurs d'assurer les fidèles de la victoire prochaine de l'Eglise qui, comme le Christ, devait ressusciter et triompher.

Les sermons étaient d'une importance toute particulière dans le pèlerinage du Saint-Suaire car ils constituaient depuis 1866, comme l'avait voulu Mgr Dabert, un outil d'évangélisation. Quand ils sont prononcés par de hauts prélats, comme en 1903, leur signification et leur portée n'en étaient que plus accusées.

Le rôle des prêtres du diocèse apparaît donc comme essentiel. Non seulement par leur venue ils répondaient à la volonté de l'évêque qui les invitait à participer chaque année, mais leur venue entraînait souvent celle de leurs paroissiens. Enfin, ils participaient pleinement, à des degrés divers, aux différentes cérémonies et au bon déroulement de l'ostension.

Ces différents protagonistes, du simple pèlerin au haut prélat, représentaient les composantes physiques du pèlerinage. Il en existait une autre, plus subjective, plus spirituelle, plus exceptionnelle également mais tout aussi importante pour légitimer et développer un pèlerinage : les miracles.

4°/ Les miracles du Saint-Suaire : une longue tradition

a) un passé riche de miracles

L'histoire du pèlerinage du Saint-Suaire est prolixe en miracles. L'ouvrage rédigé par les moines de Cadouin en 1644, *Histoire du Saint-Suaire*⁴⁴, comptabilise 92 miracles opérés dans les siècles passés et authentiquement constatés. Mais les religieux écrivaient également que ce nombre ne constituait qu'une infime partie des miracles attribués depuis des siècles à la relique : « Nous n'avons pas conservé la quatrième partie des livres et registres où l'on écrivait anciennement les miracles opérés par la vertu du Saint-Suaire ; néanmoins, il en reste plus de deux mille, entre lesquels se trouve la résurrection de plus de soixante morts ». Si ces miracles appartenaient pour la plupart à la tradition historique relative au Saint-Suaire, nul doute que les pèlerins du XIX^e siècle entendaient renouer avec ce glorieux passé et attendaient de leur pieuse dévotion à la relique cadunienne une manifestation divine à leur profit.

Si aucune « résurrection » ne s'est produite au cours de notre période, certaines guérisons miraculeuses, ont marqué les esprits et ont bénéficié d'une certaine publicité.

⁴⁴ cf de Gourgues, *op.cit.* p. 211-214

b) un miracle qui assure la promotion du pèlerinage

La Semaine Religieuse, datée du 25 juillet 1868, publiait un compte-rendu du pèlerinage effectué par les élèves du collège Sainte-Marie de Belvès au Saint-Suaire de Cadouin, le 9 juillet 1868. Les enfants, au nombre de soixante, accompagnés du supérieur de l'établissement et des professeurs, s'étaient rendus en train au Buisson. Ils franchissaient à pied les six kilomètres qui les séparaient de Cadouin, où ils arrivaient, au son des cloches, à 08 H 30.

Il s'agissait du deuxième pèlerinage au Saint-Suaire de du collège Sainte-Marie puisque pour déjeuner « les élèves se rendent, comme l'année dernière, dans les cloîtres, qui avaient été mis à leur disposition ». Le chroniqueur, l'abbé Cornet, racontait dans le détail comment les offices s'étaient succédés jusqu'au moment du départ à 18 H 30. Il précisait que la piété de ces enfants était exemplaire et qu'il y avait eu « beaucoup de pèlerins étrangers, et des pèlerins édifiants par leur maintien et leurs actes religieux ». Cependant, il avouait que, « au milieu de cette affluence », tous les regards convergeaient vers une personne. Il s'agissait d'une jeune fille, Marie M., demeurant au Plaçalet, à Paleyrac, dans le canton de Cadouin. Elle attachait une dévotion toute particulière au Saint-Suaire puisqu'elle lui devait sa guérison. Cette jeune fille était la première miraculée du Saint-Suaire depuis la relance des pèlerinages. Depuis plusieurs mois, elle avait perdu l'usage de ses jambes et de son bras gauche. Clouée sur son lit, son état s'aggravait de jour en jour et au mois de mai 1867, « on n'attendait plus chaque jour que son dernier soupir ». Mais, « éclairée par Dieu, cette jeune fille de vingt-quatre ans, avait mis sa confiance dans la vertu du linceul sacré ». Le miracle se produisit le 9 mai 1867, quand on versa sur ses membres impotents un vase d'eau qu'elle avait fait toucher au Saint-Suaire. Alors, « elle se sentit soudain rétablie ». Instantanément, elle avait réclamé ses habits et s'était empressée d'aller embrasser ses parents. Cette guérison était complète puisque « dès le lendemain, si on ne l'eut empêchée, elle aurait fait à pied un trajet de plusieurs kilomètres pour venir à Cadouin remercier le bon Dieu de sa guérison ». Elle accomplissait son vœu

le surlendemain, avec l'autorisation du médecin mais en voiture. Mais, le 24 mai, « elle revenait à Cadouin et à pied, pour terminer une neuvaine d'actions de grâce ».

Cette guérison ne devait souffrir aucune contestation, c'est pourquoi le chroniqueur ajoutait dans son article que les témoignages ne manquaient pas : « vingt, cinquante, cent personnes, qui connaissaient la malade et qui l'ont vue un peu avant et après son rétablissement ». Mais le témoignage le plus important était celui de son médecin, un cadunien, le docteur Laval-Dubousquet qui, « après avoir vainement soigné Marie M., pendant plus de douze mois ; après l'avoir vue tomber peu à peu, malgré l'emploi de tous les moyens thérapeutiques, dans un état de plus en plus grave, après l'avoir enfin à peu près abandonnée, il constata lui-même le 11 mai 1867, sa pleine guérison ».

La publicité faite autour de sa guérison avait été rapide et importante puisque la population « de Paleyrac, de Cabans, de Cadouin et des environs » avait accourue, ce jour-là, pour « voir la malade qui avait été l'objet d'une faveur si particulière du Seigneur ». Mais la publicité faite autour de ce miracle devait être plus importante encore, car cette guérison miraculeuse intervenait moins d'un an après la relance du pèlerinage par Mgr Dabert. Il mettait tout en oeuvre pour en assurer le développement et il savait que la dévotion au Saint-Suaire ne pouvait que s'accroître si ce premier miracle était connu de tous. C'est dans ce but que l'article de la Semaine Religieuse était publié. Il s'agissait de montrer, aux fidèles du diocèse, que la jeunesse du Périgord honorait le Saint-Suaire, par le pèlerinage du collège Sainte-Marie de Belvès, et que la dévotion à cette relique n'était pas vaine puisqu'une jeune fille lui devait sa guérison.

c) les miracles ordinaires d'un pèlerinage exceptionnel

Les très nombreux ex-voto qui ornaient il y a quelques années encore les murs de l'ancienne chapelle du Saint-Suaire attestent de la reconnaissance de ces multiples pèlerins qui avaient obtenu du Saint-Suaire la grâce tant espérée. Parmi la multitude de bienfaits attribués au Saint-Suaire, certains miracles se distinguent.

En 1869, soeur Cécile écrivait⁴⁵ à Mgr Dabert pour l'informer de sa guérison miraculeuse due à son pèlerinage au Saint-Suaire de Cadouin.

En 1910, une enfant de Cadouin, âgée de trois ans, mourante sur son lit, guérissait miraculeusement après que sa mère eut priée le Saint-Suaire. En 1920, le chanoine Lahitton, directeur du Grand séminaire de Poyanne, venait en pèlerin à Cadouin et repartait sans ses lunettes, guéri de ses problèmes oculaires. Il faisait le récit de sa guérison en chaire, l'année suivante, le 20 septembre 1921, sur l'invitation de Mgr Légasse.

Une certaine publicité a été accordée à ces guérisons miraculeuses mais le miracle qui a sans doute eu le plus de retentissement à Cadouin concerne une jeune fille de la maison de convalescence. Toutefois, elle ne devait pas la guérison de sa péritonite tuberculeuse à sa dévotion au Saint-Suaire mais à Notre-Dame de Lourdes. Le 4 août 1927, Suzanne Gestas guérissait subitement dans le train qui la ramenait de Lourdes. Le 18 juillet 1928, la guérison était officiellement enregistrée par le Bureau des constatations médicales de Lourdes et le lundi de Pentecôte on bénissait dans le jardin de la maison de convalescence une statue de Notre-Dame de Lourdes. On inscrivait sur le piédestal : ex voto, guérison de Suzanne Gestas, 4 août 1927.

Des miracles se sont donc produits à Cadouin, et les différents évêques s'en sont servis en leur donnant une certaine publicité. Il s'agissait de prouver par ces miracles l'authenticité de la relique et de justifier la dévotion au Saint-Suaire. Mais la guérison miraculeuse d'une enfant de Cadouin au cours de son pèlerinage à Lourdes était révélateur des difficultés que rencontrait le pèlerinage de Cadouin. La sensibilité religieuse des fidèles était alors plus tournée vers le culte marial que vers une relique, fut-elle celle du Christ. Le culte des reliques, si caractéristique de la piété médiévale, ne correspondait plus aux nouveaux fondements de la société contemporaine. Les progrès de la science remettaient en cause de nombreuses vérités défendues par l'Eglise et la dévotion des reliques, aux origines souvent obscures et à l'authenticité souvent contestable, était plus difficile à promouvoir que le culte marial ou la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus.

⁴⁵ Annexes : M

C . Les pèlerinages exceptionnels

Généralement, si chaque année les ostensions du Saint-Suaire se répétaient avec le même cérémonial, aux mêmes dates et avec les mêmes acteurs, certaines fêtes ont revêtu une importance toute particulière. Ces ostensions se distinguaient des autres pour diverses raisons, l'affluence des pèlerins, le prestige des prélats invités ou l'importance toute particulière que l'on accordait à la célébration de tel pèlerinage.

1^o/ 14 septembre 1873 : première grande fête du Saint-Suaire

Après la relance officielle du pèlerinage en 1866, l'ostension de 1873 constituait le véritable premier temps fort du pèlerinage. C'est, en substance, ce qu'exprimait Mgr Dabert dans son discours de remerciements à la fin de la journée quand il qualifiait cette manifestation de « nouvel élan⁴⁶ » pour le pèlerinage.

Depuis quelques années, les grands sanctuaires nationaux à Lourdes, Paray-le-Monial ou à La Salette connaissaient un succès grandissant. Les pèlerins s'y rendaient en masse et Mgr Dabert entendait faire profiter Cadouin de cet élan de piété qui secouait la France. C'est pourquoi, l'ostension de ce mois de septembre revêtait à ses yeux un caractère particulier.

En fait, ce n'est pas tant le nombre de pèlerins que le prestige des prélats conviés par Mgr Dabert qui a fait de cette ostension, une ostension exceptionnelle. Si Mgr Dabert a parfois fait appel à un de ses collègues de l'épiscopat pour présider la fête de septembre, il s'est entouré pour cette ostension d'un cardinal, de deux archevêques et de deux évêques. Il s'agit du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, de Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, de Mgr Lyonnet, archevêque d'Albi, de Mgr Duquesnay, évêque de Limoges et de Mgr Bourret, évêque de Rodez. Jamais autant de prélats aussi illustres n'avaient participé à la fête du Saint-Suaire depuis 1866.

⁴⁶ M. l'abbé Monmont, *L'ostension du Saint-Suaire à Cadouin et la consécration du sanctuaire de Capelou les 14 et 16 septembre 1873*, Cassard frères, Périgueux, 1873

Bien que les pèlerins aient répondu nombreux à l'appel de leur évêque, il semble bien qu'on escomptait une foule plus massive encore. En effet, l'abbé Monmont, premier vicaire de la cathédrale, dans sa brochure qui rendait compte de la fête écrit : « Malgré un temps des plus défavorables, qui a retenu chez eux les deux-tiers des pèlerins, des flots de peuple se pressaient de toutes parts ». La journée s'est toutefois déroulée normalement mais avec un caractère plus solennel que jamais.

C'est d'abord M. Laval-Dubousquet, maire de Cadouin, qui a accueilli les prélats. Au cours de la réception officielle dans le cloître de l'abbaye, il a qualifié de « fait inouï » la présence « d'un prince et de hauts dignitaires de l'Eglise ». Il a également rendu hommage à Mgr Dabert pour son action en faveur du pèlerinage : « c'est à votre zèle et à votre puissante initiative que l'oeuvre que nous fêtons aujourd'hui grandit ». Après une brève allocution du cardinal Donnet, les prélats se sont rendus à l'église pour la messe pontificale qui commençait vers 10H00. Le cardinal-archevêque montait en chaire après l'Evangile : « Peut-on imaginer une relique plus insigne ? » demandait-il aux fidèles en rappelant son glorieux passé et en encourageant les efforts de Mgr Dabert pour lui rendre la place qui lui revenait.

Une fois l'office terminé et avant le début des vêpres, les pèlerins se succédaient près de l'autel pour tendre aux ecclésiastiques qui en étaient chargés, les objets de piété à faire toucher au Saint-Suaire. L'après-midi, alors que la pluie cessait et que le soleil pointait, la foule des pèlerins augmentait notablement. A 15H00, les vêpres commençaient et après le chant du Magnificat, c'est Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, qui s'adressait à l'auditoire depuis la chaire. A l'instar du cardinal Donnet, il louait la sainte relique que l'on vénérât à Cadouin : « Je n'en connais pas de plus authentique dans son origine, de plus merveilleuse dans sa conception, de plus belle, de plus auguste, de plus sainte dans sa destination » déclarait-il comme pour renforcer la dévotion des pèlerins.

A l'issue de l'office, la procession du Saint-Suaire parcourait les rues de Cadouin tapissées de feuillages et de fleurs, au milieu des colonnes de verdure et des banderoles. Le Saint-Suaire, porté par quatre prêtres, était suivi par le cardinal Donnet, tête nue et crosse à la main, et par les autres prélats. La procession se déroulait dans un

profond recueillement puisque « l'ordre le plus parfait a régné dans l'assistance » et que « la religion, victorieuse, dominait de sa majesté toutes les âmes ». Au retour de la procession, l'église était comble une fois de plus pour entendre Mgr Dabert remercier ses collègues de l'épiscopat, le conseil municipal de Cadouin et surtout la population « vraiment digne, par ses sentiments religieux, de l'incomparable honneur de posséder le Saint-Suaire ». Les cérémonies religieuses se terminaient ainsi et le soir venu Cadouin s'embrasait : « les arcs de triomphe, les haies d'arbres verts, les colonnes de verdure, les guirlandes de mousse, les jardins et les fenêtres des maisons, tout était illuminé aux lanternes vénitiennes ».

Cette journée marquait un tournant dans la vie du pèlerinage. Le déroulement de la journée en lui-même ne se différenciait guère des ostensions précédentes mais jamais elles n'avaient connu une telle solennité. Toujours soucieux d'assurer la renommée et le succès du pèlerinage de Cadouin, Mgr Dabert avait tenu à s'entourer de hauts prélats dont la venue et le prestige devaient servir la dévotion au Saint-Suaire. Il espérait que cette journée allait donner « un nouvel élan à notre pieux pèlerinage » et il avait clairement annoncé, avant le début de la messe pontificale, quel était le but de cette journée : « renouer l'avenir à un passé glorieux ». Quand Mgr Dabert déclarait à ses collègues que « votre présence et votre parole, Eminence et Messseigneurs, auront donné cette année à notre fête un lustre qu'elle n'avait point encore reçu », il soulignait l'importance que revêtait leur participation, à ses yeux et aux yeux des pèlerins. La présence de prélats aussi illustres donnait à ce pèlerinage une véritable légitimité et permettait ainsi de faciliter les efforts de Mgr Dabert pour développer le culte du Saint-Suaire.

Trois ans plus tard, en 1876, le pèlerinage national de Lourdes faisait étape à Cadouin et semblait récompenser Mgr Dabert de ses efforts.

2^o/ 18 août 1876 : le pèlerinage national de Notre-Dame-du-Salut

Le 17 août 1876, deux trains portaient de Paris pour se rendre au sanctuaire de Lourdes. Aux premières heures du jour, ces pèlerins s'arrêtaient en gare du Buisson

pour se diriger vers le sanctuaire de Cadouin afin d'y vénérer le Saint-Suaire. L'événement était suffisamment important aux yeux de l'évêque pour que le 05 septembre 1876, Mgr Dabert rédige une lettre pastorale destinée à rendre compte à tout le diocèse de cette visite à Cadouin du pèlerinage national.

Dans cette lettre, Mgr Dabert avoue que l'initiative de cette visite ne lui revient pas, mais qu'elle est due aux directeurs de l'oeuvre de Notre-Dame-du-Salut. Ce sont eux qui ont organisé ce pèlerinage national à Lourdes et ce sont eux qui ont décidé de visiter le sanctuaire cadunien : « sans aucune sollicitation de notre part, ils le choisirent comme la première station de leur pieux itinéraire » s'enorgueillit Mgr Dabert. Celui-ci résume dans sa lettre pastorale le déroulement de la journée.

Les pèlerins sont arrivés à la gare du Buisson entre 03H00 et 04H00 et se sont dirigés vers Cadouin où l'évêque les attendait. Près de 1000 pèlerins et prêtres participaient aux différents offices de la journée jusqu'à la procession de la sainte relique dans les rues du village. C'est Mgr Dabert qui présidait les cérémonies et il ne cachait pas son émotion de voir des pèlerins de diocèses si éloignés, « agenouillés devant l'autel et contemplant avec une sainte avidité le suaire exposé à leurs regards ». En fait, il était ému par la foi de ces pèlerins, étrangers à son diocèse et qui ne connaissaient sans doute pas le Saint-Suaire de Cadouin avant de participer à ce pèlerinage. C'est pourquoi cette journée était d'une importance toute particulière : « Nous comprenions que la Providence nous imposait dans cette circonstance une grave mission, celle d'exposer aux pieux visiteurs de notre sanctuaire les preuves, malheureusement trop peu connues, qui démontrent victorieusement l'authenticité du Saint-Suaire ». Il s'agissait pour Mgr Dabert de profiter de l'occasion pour faire connaître le Saint-Suaire de Cadouin au-delà des frontières du diocèse : « Nous semions du même coup, pour ainsi dire, dans leurs lointaines contrées les germes d'une publicité qui manque encore, malgré de savants et consciencieux travaux, à notre sanctuaire et à l'insigne relique abritée dans ses murs ».

L'objectif de l'évêque de Périgueux dans cette journée était double. D'abord profiter de la venue de ce pèlerinage national pour que ces pèlerins deviennent des « apôtres convaincus et sincèrement dévoués » au développement du culte du Saint-Suaire. Mais

le plus important à ses yeux était sans doute d'inciter les fidèles de son diocèse à imiter ces pèlerins qui se sont rendus humblement au sanctuaire de Cadouin. Moins préoccupés par des « grâces particulières à obtenir », en fait, « c'est de la France qu'ils implorent le pardon, le retour à la foi, à la pratique des divins commandements », alors « suivons l'exemple de nos frères » déclare Mgr Dabert. Ce sont « des catholiques, des Français, qui nous arrivent des extrémités de notre pays » alors, « plus favorisés qu'eux sous le rapport des distances, allons cette année, allons chaque année à nos sanctuaires diocésains » insiste Mgr Dabert qui invite, comme chaque année, ses fidèles à participer à la grande fête annuelle du Saint-Suaire, le 19 septembre.

Voilà le véritable enjeu de cette journée, elle doit permettre aux fidèles du diocèse de prendre conscience de l'importance et de la valeur du pèlerinage de Cadouin. Après l'hommage rendu par le pèlerinage national au Saint-Suaire, Mgr Dabert est confiant dans l'avenir : « désormais, nous avons lieu de l'espérer, notre sanctuaire de Cadouin aura son rang dans le nombre de ceux qu'aimeront à visiter les pèlerins de la France ». En fait, la suite des événements a tempéré quelque peu l'optimisme de Mgr Dabert. Certes, le 20 août 1891, sous la direction du P. Emmanuel Bailly, le pèlerinage national de Notre-Dame-du-Salut se rendait pour la deuxième fois au sanctuaire cadunien, mais la situation du pèlerinage du Saint-Suaire n'avait guère évolué depuis 1876 et elle a peu évolué par la suite. Les pèlerinages se succèdent chaque année avec plus ou moins d'affluence et la solennité de quelques ostensions est relevée par la présence de prélats invités par Mgr Dabert. Ainsi, la venue de l'archevêque d'Auch, Mgr Langalerie, le 15 septembre 1880, du cardinal-archevêque de Toulouse, Mgr Desprez, le 20 septembre 1881 ou de Mgr Lecot, cardinal-archevêque de Bordeaux, le 20 septembre 1892, a pu permettre au sanctuaire cadunien de connaître de remarquables ostensions. Mais ces grandes ostensions restaient aussi exceptionnelles que rares. Mgr Dabert, au cours de son épiscopat (1863-1901), a célébré de telles ostensions pour manifester son intérêt au culte du Sain-Suaire et encourager son développement. Mais leur succès n'était qu'éphémère et malgré les efforts de Mgr Dabert, passées ces grandes solennités, les ostensions ordinaires se succédaient invariablement.

Mgr Delamaire (1901-1905), le successeur de Mgr Dabert, s'est inscrit dans la continuité de l'oeuvre de son prédécesseur. Il s'est de suite intéressé au pèlerinage du Saint-Suaire et dès 1903, il organisait une ostension extraordinaire qui devait faire date.

3^e/ 15 septembre 1903 : une ostension extraordinaire

a) une préparation minutieuse

C'est Mgr Delamaire qui a voulu donner à cette journée un caractère exceptionnel. Il avait succédé à Mgr Dabert en 1901, et il souhaitait poursuivre et amplifier l'oeuvre épiscopale en faveur du pèlerinage du Saint-Suaire. Ainsi, la grande ostension de 1903 devait faire écho aux splendeurs d'autrefois. Dans ce but, rien n'avait été laissé au hasard.

Longtemps à l'avance, le pèlerinage avait été annoncé par des articles de la Semaine Religieuse. Ils démontraient bien que cette fête serait différente des précédentes par la solennité et le lustre que l'on voulait lui donner. Tout était mis en oeuvre pour que la foule des pèlerins soit plus nombreuse que jamais. Car Mgr Delamaire se donnait les moyens d'assurer le succès de cette fête exceptionnelle. Ainsi, une semaine avant, dans la Semaine Religieuse du 12 septembre 1903, le programme complet de la fête était annoncé.

D'abord, l'article détaillait les tarifs et les horaires des trains spéciaux mis en place pour acheminer à la gare du Buisson les groupes de pèlerins. On comptait six trains spéciaux : quatre en provenance de la Dordogne, depuis Périgueux, Bergerac, Sarlat et Ribérac, un en provenance de Monsempron-Libos en Lot-et-Garonne et le dernier depuis Libourne en Gironde.

Pour chaque train, les horaires de départ, de retour et les tarifs selon les classes étaient précisés. Ainsi, un pèlerin de Libourne, après être parti à 04H50, arriverait au Buisson à 08H11. S'il circulait en 2^{ème} classe son billet lui coûterait 7,50 F contre 4,90 F en 3^{ème} classe. Tous ces billets bénéficiaient d'une réduction de 50 %, accordée par la

Compagnie d'Orléans qui exploitait ce réseau ferroviaire. Pour en bénéficier les passagers devaient seulement faire partie d'un groupe de vingt-cinq pèlerins. Cette pratique n'était pas une innovation pour les pèlerins du Saint-Suaire puisque régulièrement, depuis la relance des pèlerinages, cette compagnie offrait des réductions sur ses billets pour les personnes qui se rendaient en pèlerinage à Cadouin. Cependant, c'était la première fois qu'autant de trains spéciaux étaient mis à la disposition de ces pèlerins. Grâce à cet important dispositif logistique, c'était non seulement toute la Dordogne qui était conviée au pèlerinage du Saint-Suaire mais également les diocèses voisins.

Après cette longue liste qui informait les pèlerins sur les trains mis à leur disposition, une deuxième longue liste complétait l'article de la Semaine Religieuse. Elle regroupait les noms et le rôle de tous les prêtres employés pour cette journée. Ainsi, outre M. du Plantier, archiprêtre de Saint-Front auquel était dévolu le rôle de maître-assistant, on dénombrait une trentaine de personnes désignées pour l'office pontifical et les vêpres, dans des fonctions aussi diverses que chanoine assistant, diacre, sous-diacre, maître de cérémonie, porte-insigne ou porteur de la châsse du Saint-Suaire. Quant aux confesseurs, là aussi c'était une vingtaine de prêtres qui étaient désignés pour répondre à l'attente des pèlerins. Il était même prévu une répétition dans l'église, à 09H00, pour ceux qui devaient chanter dans la chorale pendant les offices.

Si le programme de la journée était clairement défini pour les ecclésiastiques, celui des pèlerins ne l'était pas moins. L'article mentionnait les messes du lundi 14 et du mercredi 16 septembre, mais il détaillait surtout la journée du mardi 15 septembre. Des premières messes, aux quatorze autels de l'église, à partir de 06H30 à la procession aux flambeaux dans les rues de Cadouin, les différentes cérémonies étaient précisées.

L'article informait enfin les pèlerins que de nombreux hauts prélats honorerait le sanctuaire cadunien de leur présence. Son Eminence le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, devait présider l'ostension. Mgr Petit, archevêque de Besançon, Mgr de Pélacot, évêque de Troyes, Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans et évêque

titulaire d'Arsinoë, et Mgr Barthet, évêque titulaire d'Abdère, avaient également répondu favorablement à l'invitation de Mgr Delamaire.

Cette ostension prenait donc un caractère extraordinaire et sa célébration devait faire date dans l'histoire du pèlerinage.

b) le déroulement de la journée

En fait, les festivités ont commencé dès le lundi 14, jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, par la bénédiction de la nouvelle statue de saint Bernard. Pendant l'hiver, des pluies abondantes avaient occasionné l'inondation de l'église. Pour remédier au problème, la municipalité avait fait capter la source qui pouvait désormais s'écouler dans le bassin construit près de l'église. Le conseil municipal, en accord avec l'abbé Boucher, avait alors décidé de surmonter cette fontaine de la statue de saint Bernard, père spirituel des cisterciens. C'était donc cette statue que bénissait Mgr Delamaire, entouré de nombreux pèlerins. Une procession aux flambeaux se déroulait ensuite, au chant des cantiques, dans les rues illuminées de Cadouin et la soirée se terminait par une veillée de prières dans l'église.

Le lendemain mardi, la foule envahissait le village et l'église dès les premières heures du jour. Cadouin connaissait ce jour-là une affluence record. Le chroniqueur de la Semaine Religieuse, C. Prieur, évaluait dans son article⁴⁷ à plus de 15000 le nombre de personnes présentes à Cadouin le 15 septembre. Il parvenait à un tel chiffre en ajoutant aux 10281 personnes comptabilisées par le chef de gare du Buisson, les très nombreux pèlerins venus à Cadouin par leurs propres moyens. Mais si le succès populaire de l'ostension était assuré, cette forte affluence n'allait pas sans poser quelques problèmes de discipline. Cependant, Mgr Petit, l'archevêque de Besançon, qui présidait l'ostension en raison de l'absence de Son Eminence le cardinal Lecot, préférait ne retenir que le bon côté en déclarant que « pour un peu de recueillement qui se perdait, il y avait tant de foi qui se gagnait à contempler cette magnifique affluence ».

⁴⁷ Semaine Religieuse du 26 septembre 1903

Les nombreux pèlerins, après les multiples messes, communions et confessions du début de la matinée, se préparaient à assister à l'office pontifical, à 10H00. A ce moment-là, un long cortège se rendait, par l'extérieur, du presbytère à l'église. Il était constitué des hauts prélats, précédés de nombreux prêtres et chanoines, et se frayait un chemin à travers la foule qui se rangeait sur son passage. Mgr Delamaire officiait dans l'église, pour ceux qui avaient trouvé une place dans l'abbatiale. Les autres fidèles, massés sur la place de l'abbaye, se regroupaient autour de l'estrade où M. le chanoine Frapin célébrait une messe. A l'intérieur, les cantiques, dont certains avaient été spécialement créés pour la circonstance par M. le baron de la Tombelle et M. le chanoine Chaminade, se succédaient allègrement et concouraient à donner à la cérémonie une pompe exceptionnelle.

A l'issue de l'office, la foule se dispersait pour aller déjeuner. Comme à chaque ostension, la plupart des pèlerins envahissaient les près alentour du village, alors qu'un banquet réunissait au presbytère les prélats et un grand nombre de prêtres autour de l'abbé Boucher. Jamais le presbytère ni les près de Cadouin n'avaient connu une affluence aussi exceptionnelle.

L'après-midi, avec l'arrivée de nouveaux pèlerins, il était encore plus difficile de circuler dans le village et surtout d'accéder à l'église et à la précieuse relique. Les vêpres se déroulaient avec le même faste que l'office du matin et c'est à Mgr de Pélacot que revenait l'honneur de monter en chaire. C'est à l'issue de son sermon que l'immense procession pouvait se dérouler dans les rues du village. Comme pour chaque procession, le suaire était placé dans une châsse qui était portée par quatre prêtres en dalmatiques rouges. A son passage, les têtes se découvraient et on tendait aux ecclésiastiques des objets de piété à faire toucher au reliquaire. Les prières et les cantiques se succédaient jusqu'au retour de la châsse sur la tribune, d'où Mgr Delamaire s'adressait aux fidèles qui répondaient par des acclamations. L'église se garnissait alors de nouveau pour le Salut du Très Saint-Sacrement qui clôturait les cérémonies religieuses de la journée.

La Semaine Religieuse avait relaté longuement le déroulement de cette journée. Mais elle n'était pas la seule à en rendre compte. Une brochure⁴⁸, rédigée également par C. Prieur, était publiée ultérieurement. Elle contenait, outre un compte-rendu détaillé de la journée, le discours prononcé à vêpres par Mgr de Pélacot, évêque de Troyes. L'auteur précisait que de nombreux journaux « ont publié, sur les cérémonies du 15 septembre 1903, de longs et intéressants comptes-rendus ». Il ajoutait même que les principaux organes de la presse parisienne, *L'Univers*, *La Vérité*, ou *La Croix de Paris* avaient envoyé un reporter spécial. Quant aux autres journaux *Le Figaro*, *Le Gaulois* et la plupart des journaux du Sud-Ouest, du Centre, de la Bretagne et du Midi, ils avaient également consacré des articles à cette ostension exceptionnelle.

Cette fête de 1903 avait marqué les esprits. Tout avait été mis en oeuvre pour faciliter son succès, il avait dépassé toutes les espérances. Célébrée entre la loi sur les congrégations en 1901 et la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, son succès constituait peut-être un tournant capital pour le pèlerinage du Saint-Suaire. Il s'agissait pour Mgr Delamaire de démontrer la vigueur de l'Eglise dans son diocèse au moment où elle se sentait menacée par des attaques anticléricales. Le choix du pèlerinage du Saint-Suaire démontrait une fois encore l'importance que les évêques de Périgueux et de Sarlat lui accordaient dans le diocèse et le rôle qu'ils entendaient encore lui faire jouer. Le nouvel évêque de Périgueux, Mgr Delamaire, encourageait par sa réussite, entamait les démarches nécessaires auprès du souverain pontife pour obtenir la concession d'un jubilé. Il l'obtenait assez rapidement, en 1905, mais il fallait toutefois attendre longtemps pour que soit organisé le premier jubilé du Saint-Suaire de Cadouin.

En fait, quand il était enfin célébré, en 1923, le sanctuaire cadunien n'avait pas connu de pèlerinage au caractère exceptionnel depuis l'ostension du 15 septembre 1903. Après le succès exceptionnel de l'ostension de 1903, le pèlerinage avait retrouvé son cours habituel. Une fois de plus, le pèlerinage du Saint-Suaire n'avait pas su profiter du nouvel élan que l'on croyait lui avoir donné. Une fois de plus, on espérait que la célébration de ce jubilé y parviendrait.

⁴⁸ A.D. Bibliothèque, n° 2103

4°/ Les jubilés de 1923 et 1930 : le dernier sursaut

Après dix-huit ans d'attente, le premier jubilé du Saint-Suaire se célébrait à Cadouin en septembre 1923. Plusieurs raisons peuvent expliquer une si longue attente. D'abord, l'élan de Mgr Delamaire avait été brisé puisqu'il avait quitté le siège épiscopal la même année que la concession du jubilé, en 1905. Son successeur, Mgr Bougouïn (1906-1915), absorbé par les problèmes que rencontrait l'Eglise au moment de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, n'avait pas poursuivi l'oeuvre de Mgr Delamaire et le jubilé concédé par Pie X était resté lettre morte. C'est finalement après la première guerre mondiale et avec l'arrivée de Mgr Légasse (1920-1931) que le premier jubilé du Saint-Suaire devait enfin être organisé.

a) le jubilé de 1923 : une longue attente

La lettre pastorale⁴⁹ du 15 août 1923 et différents articles dans la presse avaient annoncé le programme de ce premier jubilé, il s'agissait d'un *triduum*. Le jubilé se déroulait sur trois jours, il s'ouvrait le dimanche 16 septembre à midi et se terminait le mercredi 19 septembre à minuit.

Afin de marquer la solennité de ce premier jubilé, Mgr Légasse avait invité des confrères de l'épiscopat à y participer. Ainsi, l'ancien évêque de Périgueux, Mgr Rivière, désormais archevêque d'Aix, Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen et Mgr Heitz, préfet apostolique de St Pierre-et-Miquelon, se trouvaient réunis à Cadouin par le Saint-Suaire. En outre, Mgr Légasse avait tenu à ce que le premier jubilé soit présidé par un éminent personnage. Mgr Cerreti, archevêque de Corinthe et nonce apostolique en France, avait accepté l'invitation de l'évêque de Périgueux et de Sarlat et honorait le sanctuaire cadunien de sa présence.

La journée du lundi était réservée à la seule paroisse de Cadouin et ce n'est que le soir que Mgr Cerreti devait arriver. Après la réception officielle par M. Brun, maire de Cadouin, qui lui souhaitait la bienvenue et le remerciait de l'honneur qu'il rendait à sa

⁴⁹ A.D. 70 H Lettres pastorales de Mgr Légasse, n°25

petite commune, la première journée se terminait par une procession aux flambeaux au rythme des hymnes et par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Quant aux cérémonies du mardi et du mercredi, elles étaient celles d'une ostension ordinaire. Messes de communion dès les premières heures du jour aux différents autels de l'abbatiale, messe pontificale, chemin de croix, vêpres, procession du Saint-Suaire et bénédiction du Très Saint-Sacrement. Afin de profiter pleinement du *triduum* et d'éviter une affluence trop grande dans le sanctuaire, les cérémonies étaient réservées, le mardi, au canton de Cadouin et aux arrondissements de Périgueux, Nontron et Ribérac, et le mercredi au Bergeracois et au Sarladais.

Il est difficile d'estimer le nombre de pèlerins qui se sont succédés à Cadouin pendant trois jours. Si le chroniqueur de la Semaine Religieuse se félicitait dans son article du 29 septembre 1923 que « l'encombrement qui gâta la mémorable ostension de 1903 » ne se soit pas reproduit, il affirme néanmoins que « depuis une semaine, pas une chambre n'était libre ni dans les hôtels, ni chez les particuliers, ni dans les communes avoisinantes » et que dès le matin « la vaste place était noire de têtes qui s'agitaient sous les ormes ». Mais outre le nombre, c'est la piété de ces pèlerins qui avait marqué Mgr Ceretti. Il écrivait à Mgr Légasse, le 20 septembre : « Ce me fut une grande consolation que de pouvoir prier avec Vous dans le vénérable sanctuaire de Cadouin et d'y être témoin des manifestations de piété, de foi et du dévouement au Saint-Siège de la part des populations de la Dordogne fières de posséder le Saint-Suaire de Notre-Seigneur⁵⁰ ».

Après une longue attente, ces fêtes jubilaires s'étaient donc parfaitement déroulées. Le jubilé du Saint-Suaire, obtenu en 1905 par Mgr Delamaire, devait faire suite au succès de l'ostension de 1903 et permettre un développement plus important du pèlerinage et de la dévotion au Saint-Suaire. Une vingtaine d'années plus tard, le contexte politique et religieux n'était plus le même mais la situation du pèlerinage avait peu évolué. Pendant ce *triduum*, Cadouin avait connu une agitation toute particulière, les pèlerins s'étaient rendus en masse à Cadouin et ils avaient manifesté

⁵⁰ Semaine Religieuse du 29 septembre 1923

devant le nonce apostolique une profonde dévotion. Mais une fois le jubilé terminé, le village et le sanctuaire caduniens avaient retrouvé leur tranquillité.

C'est en 1930 que se renouvelait une telle célébration puisque Pie X avait accordé à Mgr Delamaire un jubilé septennal.

b) le jubilé de 1930 : un succès renouvelé

Entre la célébration des deux jubilé du Saint-Suaire, le pèlerinage n'a pas connu d'événements exceptionnels. Toutefois, Mgr Légasse tenait à ce que l'ostension du mois de septembre se déroule si possible en présence d'un confrère de l'épiscopat. Ce n'était plus le cas depuis 1913, excepté le jubilé de 1923. Ainsi, Mgr Leynaud, archevêque d'Alger, Mgr de Villerabel, archevêque de Rouen ou Mgr Castel, évêque de Tulle, avaient respectivement participé aux ostensions de septembre en 1926, 1927 et 1928. Quant au jubilé de 1930, sa préparation et son déroulement ressemblaient à ceux de 1923.

Mgr Légasse, comme en 1923, rédigeait d'abord une lettre pastorale, le 15 août 1930, dans laquelle il rappelait « l'ineffaçable souvenir de ces fêtes grandioses, présidées par le Nonce Apostolique ». Il informait ses fidèles que ce deuxième jubilé est placé sous la présidence du cardinal Verdier, archevêque de Paris, ancien professeur au séminaire de Périgueux. Il escomptait bien que les pèlerins soient aussi nombreux que pour la venue du nonce apostolique en 1923, pour lui manifester la foi du Périgord : « C'est par milliers, Nous n'en doutons pas, Nos Très-Chers Frères, que vous vous rendrez à Cadouin » précisait-il.

Comme en 1923, le programme des festivités était réparti sur trois jours, mais cette fois le jubilé se célébrait plus tôt que l'ostension habituelle. En effet, le *triduum* s'ouvrait le dimanche 08 septembre à midi pour se terminer le mercredi 11 septembre à minuit, soit avant l'Exaltation de la Sainte-Croix. Autre nouveauté, cette fois il était exigé de réciter six Pater, Ave et Gloria pour gagner l'indulgence de jubilé. Comme en 1923, les cinq premiers sont récités en mémoire des cinq plaies de Notre-Seigneur et le sixième

aux intentions du Souverain Pontife. En fait, le déroulement de ce deuxième jubilé était en tous points semblable au premier.

Le premier jour du *triduum*, le mardi, était réservé à la paroisse de Cadouin. Le cardinal Verdier ne faisait son entrée dans Cadouin qu'après 18H00. Il venait de Périgueux où il était arrivé la veille. Sa venue en Périgord déclenchait un tel enthousiasme que la population du Bugue l'obligeait à descendre du train pour monter en chaire et offrir sa bénédiction. Arrivé à Cadouin, c'est M. Hugout, maire et conseiller général, entouré de son conseil municipal qui lui souhaitait la bienvenue. Après une visite aux Filles de la Charité, la procession aux flambeaux et la bénédiction du Très Saint-Sacrement clôturaient cette première journée.

Les cérémonies du mercredi, où étaient invitées les archiprêtres de Périgueux, Nontron, Ribérac et Sarlat et du jeudi, où seul le Bergeracois était convié, se déroulaient de la même façon qu'en 1923. Pour la célébration de ces cérémonies, Mgr Verdier et Mgr Légasse étaient assistés de Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et de Lourdes, de Mgr Clerc-Renaud, évêque titulaire d'Elée et de Mgr Arlet, évêque d'Angoulême.

Le chroniqueur de la Semaine Religieuse, résumait dans un article du 20 septembre 1930 les grands moments de ce jubilé. S'il jugeait que le premier, en 1923, « eut l'éclat d'un triomphe », il semblait que le second n'avait rien à lui envier puisqu'il prêtait ces mots au cardinal Verdier : « Fête grandiose, fête inoubliable ! ». En effet, les deux jubilé de 1923 et 1930 se sont déroulés de façon identique, en présence d'une foule nombreuse et de hauts prélats. Mais si leur succès était incontestable, il n'en était pas moins éphémère.

Ces deux jubilé constituent des exceptions dans la vie du pèlerinage, au même titre que les pèlerinages exceptionnels de 1873 ou 1903. Exceptées les ostensions du mois de septembre, le sanctuaire restait peu fréquenté par les pèlerins et sa renommée dépassait rarement et difficilement les frontières du diocèse. L'organisation et la célébration du jubilé du Saint-Suaire devaient permettre au pèlerinage de profiter d'une certaine publicité et d'entraîner une dévotion plus importante au Saint-Suaire.

Si les évêques de Périgueux et de Sarlat réussissent épisodiquement à réunir à Cadouin une foule de pèlerins importante, ils ont échoué dans leur ambition de faire du sanctuaire cadunien un grand sanctuaire national comme Mgr Dabert l'espérait à l'origine. Depuis la relance des pèlerinages par Mgr Dabert, lui-même et ses prédécesseurs n'ont eu de cesse de développer ce pèlerinage. Les améliorations matérielles apportées au sanctuaire, l'enrichissement du cadre spirituel par l'obtention de nouvelles indulgences, le rétablissement de la confrérie du Saint-Suaire ou la célébration du jubilé, n'avaient pas d'autre but que de favoriser ce développement. Certes, la dévotion au Saint-Suaire était manifeste lors des ostensions annuelles ou du jubilé septennal mais elle était limitée dans le temps et dans l'espace. Les pèlerins ne se rendaient à Cadouin que lors des grandes ostensions et la plupart de ces pèlerins provenaient des environs de Cadouin.

Au début des années 1930, le pèlerinage du Saint-Suaire est un pèlerinage majeur dans le diocèse comme l'avait voulu Mgr Dabert mais sa notoriété dépasse trop peu les frontières du diocèse. Certes, le jubilé du Saint-Suaire, célébré tous les sept ans, est un événement majeur dans la vie du diocèse mais il n'a pas bouleversé profondément le déroulement ordinaire du pèlerinage.

En 1934, lorsque le pèlerinage est supprimé par Mgr Louis, la surprise est grande à Cadouin et dans le diocèse, mais son retentissement reste surtout limité à Cadouin.

LA FIN DES PELERINAGES

« Ce prétendu suaire de N. S. rentre dans la catégorie des tissus musulmans venus en Occident au temps des croisades. »

« J'estime aussi que quand une fraude devient manifeste, il faut éclairer la piété qui s'égare, et qu'il vaut mieux que l'Eglise prenne les devants »

Lettre du R. P. Francez au vicaire général, Paris, 14.05.1934

I . Une relique à l'épreuve de la science

C'est par un communiqué, paru dans la *Semaine Religieuse*⁵¹ du 11 août 1934, que Mgr Louis annonçait que la fête du Saint-Suaire n'aurait pas lieu, comme chaque année, en septembre. Il s'agissait en fait pour l'évêque de préparer l'opinion à la vérité : le culte du Saint-Suaire de Cadouin devait cesser car on possédait désormais la preuve qu'il n'était pas le suaire du Christ.

Si pour beaucoup cette décision était aussi surprenante qu'incompréhensible, pour certains elle n'était que la suite logique d'un long processus de critique scientifique qui taillait en brèche, depuis longtemps déjà, les preuves historiques de son authenticité.

A . Une authenticité contestée

1°/ Les origines de la relique : une première polémique en 1870

Dès la relance du pèlerinage, des voix se sont élevées pour contester la validité des preuves historiques de l'authenticité du Saint-Suaire de Cadouin. En 1870, paraissait le livre du vicomte de Gourgues, *Le Saint-Suaire*, qui retraçait l'histoire de la relique de Cadouin et apportait les preuves de son authenticité. A la suite de sa parution, le comte Riant écrivait un article⁵² qui remettait en cause les conclusions du vicomte de Gourgues. Celui-ci affirmait que le Saint-Suaire de Cadouin était celui que l'évêque de Périgueux, Arculphe, avait eut sous les yeux alors qu'il visitait la Terre Sainte vers 670. C'est ce qui était inscrit sur la pancarte de l'église dont s'était servi Mgr de Lingendes pour rédiger en 1644 son procès-verbal. Mais en l'absence de tout témoignage intermédiaire, le comte Riant déclarait que rien ne prouvait que le *sudarium* vu par Arculphe et le suaire qui parvint à Cadouin vers 1210 soient une seule et même relique. C'était contredire les conclusions du vicomte de Gourgues et donc remettre en cause les preuves de l'authenticité de la relique qui reposait sur ce

⁵¹ Annexes : H

⁵² Revue des questions historiques, 1870, t. VIII, p. 230-237

témoignage. En fait, le comte Riant contestait l'origine de la relique et niait la version officielle, avancée par le vicomte de Gourgues, mais il ne remettait pas pour autant en cause l'authenticité de la relique. Son article avait peu d'écho car l'autorité et le travail du vicomte de Gourgues étaient cautionnés par l'évêché. Le livre du vicomte de Gourgues devait permettre au pèlerinage de s'appuyer sur une caution historique évidente, malgré les contestations de l'article du comte Riant, la relance des pèlerinages n'était pas menacée. En revanche, en 1903, l'authenticité du Saint-Suaire était fortement contestée.

2°/ L'expertise de 1903 : le bénéfice du doute

Si la preuve de la non-authenticité du Saint-Suaire était apportée en 1934, une trentaine d'années auparavant, une première expertise avait été nécessaire pour réfuter les affirmations de certains au sujet de son authenticité.

Dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, à la page 16 de la 131^e livraison, le chanoine Ulysse Chevalier répondait dans un mémoire intitulé *Le Saint-Suaire de Lirey, Chambéry et Turin et les défenseurs de son authenticité*, aux critiques du P. Sanna Solaro, jésuite de Turin. Celui-ci ne considérait comme authentique que celui de Turin. Il mentionnait le Saint-Suaire de Besançon et celui de Cadouin comme les concurrents les plus redoutables parmi la quarantaine de linges qui prétendaient avoir enveloppé le corps du Christ dans son tombeau. Mais il affirmait que le Saint-Suaire de Cadouin était le *Sudarium Capitis* au dos duquel A. de Longpérier aurait lu un verset du Coran. Sa conclusion était formelle, cette relique ne serait en fait qu'un « voile musulman ».

Au moment de cette publication, Mgr Delamaire était évêque de Périgueux. Devant de telles affirmations il choisit de procéder à une expertise du linge. Il confia au chanoine J. Roux et à son frère, M. le curé d'Agonac, le soin de photographier le suaire et de relever les dessins et les couleurs des bandes où l'on croyait voir des inscriptions. Une fois ce travail effectué, c'est à M. Gayet, considéré comme le spécialiste des tissus anciens, que les relevés furent envoyés. Ses conclusions étaient prudentes, il déclarait

que « si l'étoffe possédait par ailleurs des preuves historiques d'authenticité, rien n'empêchait de la regarder comme du 1^{er} siècle ⁵³ ». Un tel jugement de la part d'un spécialiste suffisait à Mgr Delamaire pour ne pas interrompre le culte d'une relique qu'il entendait par ailleurs développer.

Si M. de Longpérier affirmait avoir lu un verset du Coran sur le linge, M. Gayet estimait que ce linge pouvait être contemporain du Christ, mais comme les preuves historiques de son authenticité étaient alors incontestées, Mgr Delamaire préférait garder cette affaire secrète. Une fois de plus, les preuves historiques de l'authenticité de la relique lui servaient de caution. Nul n'osait remettre en cause, ni même nuancer, les affirmations et les conclusions du vicomte de Gourgues et du P. Carles dont les ouvrages servaient encore de référence. Jusqu'en 1926, les nombreux ouvrages publiés sur l'histoire de l'abbaye, de la relique ou du pèlerinage reprenaient leurs travaux qui faisaient encore l'unanimité.

3°/ Les travaux de J. Maubourguet : une relique en sursis

a) une authenticité qui ne repose sur aucune preuve historique

A partir de 1926, aucune preuve historique ne pouvait être avancée pour affirmer que le linge vénéré à Cadouin était bien le Saint-Suaire du Christ. En effet, la thèse de J. Maubourguet, *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370*⁵⁴ était publiée cette année-là et elle démontrait que si rien ne prouvait que le Saint-Suaire n'était pas authentique, rien ne prouvait non plus qu'il l'était. Pourtant, depuis 1870, excepté l'article du comte Riant en 1870, les travaux de MM. De Gourgues et Carles paraissaient incontestables. Ils n'allaient pas résister à la critique historique.

Le vicomte de Gourgues avait basé toute son argumentation sur le procès-verbal de Mgr de Lingendes pour prouver l'authenticité de la relique. Mais M. Maubourguet démontrait que ce procès-verbal, qui datait de 1644, était sujet à caution. Comment

⁵³ Bulletin SHAP 1903

⁵⁴ cf note n° 3

accorder du crédit à Mgr de Lingendes, où aux actes du monastères qu'il prétendait avoir consulté, quand il faisait intervenir comme protecteur de l'abbaye de Cadouin, Boniface VII et Grégoire IV, souverains pontifes morts respectivement en 985 et 944.

M. Maubourguet démontrait également qu'aucun des documents censés prouver la présence du Saint-Suaire à Cadouin dès 1117 n'avait été conservé et que ceux qui dataient du XII^{ème} ne mentionnaient jamais la relique. Celle-ci n'était pas citée dans l'acte de dédicace de l'abbatiale en 1154, qui précisait que l'église était élevée en l'honneur de Jésus-Christ, de la Vierge et de tous les saints. Il était le premier à affirmer qu'avant 1214, c'est-à-dire avant l'acte de Simon de Montfort en faveur de l'abbaye, aucun document ne faisait mention de la présence du Saint-Suaire à Cadouin. Pour J. Maubourguet, le constat était sans appel, dans l'état actuel des connaissances, nul ne pouvait affirmer, preuve à l'appui, que ce linge était bien le Saint-Suaire. Le pèlerinage était en quelque sorte en sursis maintenant qu'on ne pouvait apporter aucune preuve de l'authenticité de la relique conservée à Cadouin.

b) l'exemple du pèlerinage de Saint-Louis : tradition et vérité historiques

Depuis toujours, une forte tradition historique perpétuait le souvenir du passage de Saint-Louis à Cadouin. Il serait venu rendre hommage au Saint-Suaire avant de s'embarquer, en 1270, à Aigues-Mortes pour sa deuxième croisade.

Si aucun document officiel ne confirmait sa venue, la tradition orale était suffisamment précise pour que l'on retrouve à Cadouin les traces de son passage. Ainsi, le porche situé en face de l'église, portait le nom de Maison du roi ou porte Saint-Louis car le roi y aurait dormi. Un des vitraux, installés en 1878 dans l'église, ne le représentait-il pas agenouillé et recueilli devant la châsse du Saint-Suaire ?

Cette tradition historique suffisait pour que l'on décide en 1933 de rendre hommage au saint-roi en lui élevant une statue à Cadouin. Un article paru dans *Le Périgourdin de Bordeaux*⁵⁵, en août 1933, expliquait les raisons de ce choix et les modalités de la réalisation de la statue. Un comité d'érection était constitué. Il était présidé par

⁵⁵ A.D. Boîtes vertes, Cadouin

M. Simonet, Président de Chambre Honoraire à la Cour d'Appel de Bordeaux, le trésorier en était M. Fardet et le secrétaire général, M. Rojat-Moreau. Ce comité avait confié au statuaire Edmond Chrétien l'exécution du monument et il avait lancé une souscription, en vue de recueillir la somme de 28.000 F, réclamée par M. Chrétien. Un prestigieux comité de patronage s'était également formé pour encourager cette initiative. Aux côtés de M. Hugout, maire de Cadouin ou de Mgr Louis, évêque de Périgueux et de Sarlat, on trouvait le Maréchal Lyautey, ancien Résident Général du Maroc, M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France ou l'amiral Lacaze, ancien ministre.

Afin d'encourager les souscriptions, M. Chrétien avait réalisé une maquette de la statue qui, à partir du 25 août 1933, était exposée dans le cloître de Cadouin. On semblait confiant dans le succès de l'opération puisque l'inauguration du monument était prévue pour l'été prochain, soit le 25 août, pour la fête de Saint-Louis, soit le mardi qui suivait le 14 septembre, pour la fête du Saint-Suaire.

Ce monument n'a en fait jamais vu le jour. La souscription qui avait été lancée en septembre, devait s'arrêter en novembre, suite aux révélations du professeur Maubourguet. Celui-ci niait le passage du roi à Cadouin et il en apportait les preuves.

La souscription était lancée « en vue de l'érection d'un monument à Saint-Louis à Cadouin en Périgord en commémoration de sa grand'halte en avril 1270 (avant la VIIIème croisade) ». Or, en se penchant sur l'itinéraire suivi par Saint-Louis pour se rendre à Aigues-Mortes, M. Maubourguet ne trouvait nulle trace de Cadouin. Au contraire, son trajet était très précis, il quittait Paris en mars 1270 et se dirigeait vers Fontainebleau et Vézelay avant de passer en avril à Cîteaux, Mâcon et Lyon. Il gagnait Nîmes pendant le mois de mai et s'embarquait le 1^{er} juillet. Contrairement à ce qu'affirmait le comité d'érection, Saint-Louis n'avait pas pu se rendre à Cadouin en 1270. En revanche, en 1269, il s'était rendu à Caen qui avait pu être confondu avec Cadouin par des copistes. En effet, en latin Cadouin s'écrit Caduinum ou Cadunium, alors que Caen se traduit par Cadomum. La tradition historique trouvait sans doute ses racines dans cette confusion lexicale.

Devant de telles conclusions, incontestables, certains en tiraient les conséquences et préféraient se retirer puisqu'ils ne voyaient plus l'intérêt d'une telle réalisation, fondée sur une erreur historique. C'est dans ce contexte qu'intervenait la démission du président du comité d'érection, M. Simounet, suivie par celles de deux membres du comité de patronage, M. Courteault, professeur à l'université de Bordeaux et M. le docteur Balard, président de la Société Amicale du Périgord à Bordeaux. Privé de président, le comité d'érection suspendait la souscription et la situation n'évolue guère puisque le 16 juillet 1934, M. Rojat-Moreaux, secrétaire général du Comité d'érection, écrivait à Mgr Louis pour lui demander quelle attitude adopter. Dans cette lettre⁵⁶, M. Rojat-Moreau critiquait sévèrement M. Maubourguet. Il n'était pas convaincu par ses arguments et estimait que ceux-ci n'étaient pas suffisants pour mettre fin à l'action entreprise : « nous ne devrions pas nous arrêter en si bon chemin en présence de réactions de démolisseurs qui nient l'histoire plus de huit siècles après des faits difficilement contrôlables ». Toutefois, il demandait à Mgr Louis de bien vouloir « dicter notre ligne de conduite ». Celle-ci était claire, le projet était tout simplement abandonné.

Si de nombreux caduniens étaient déçus de la décision de l'évêque, celui-ci était davantage préoccupé par le Saint-Suaire. En cet été 1934, le sort réservé à l'érection d'une statue de Saint-Louis lui paraissait tout à fait secondaire. Il était davantage préoccupé par la grave décision qu'il s'apprêtait à prendre au sujet du culte du Saint-Suaire.

C'est dans ce contexte de remise en cause de toute la tradition historique relative à l'abbaye et à la relique que la vérité sur les origines du Saint-Suaire de Cadouin devait éclater. En août 1934, à la stupéfaction générale, Mgr Louis suspendait le culte du Saint-Suaire.

⁵⁶ A.D. Boîtes vertes, Cadouin

B . Le Saint-Suaire de Cadouin : un « pseudo-linceul du Christ »

1°/ Un historien, le R.P. Francez, découvre la vérité

Au cours de l'année 1933, un jésuite, le R.P. Francez, prenait contact avec l'abbé Boucher. Il lui expliquait dans ses lettres⁵⁷ qu'il préparait un ouvrage consacré aux linges sépulcraux du Christ et qu'il avait appris l'existence, à Cadouin, de l'un de ces nombreux linges. Pour qu'il puisse consacrer une partie de son étude au Saint-Suaire de Cadouin, il lui était nécessaire de recueillir le maximum de renseignements à son sujet, tant sur son histoire que sur son aspect. C'est dans ce but que le R.P. Francez sollicitait le curé de Cadouin.

Les renseignements qu'il lui fournissait l'intéressait particulièrement. Il affirmait même, dans une lettre du 19 juillet 1933, que la relique de Cadouin devait occuper, dans son étude, la même place que les suaires de Compiègne et de Turin.

Un détail, pourtant, avait dû attirer son attention et semer le doute dans son esprit. Le 10 juillet 1933, il écrivait à l'abbé Boucher, pour lui demander une photographie d'une portion du suaire afin d'en étudier la texture et comparer sa trame avec celle du suaire de Turin. Mais il lui avouait aussi avoir repéré sur la carte postale qu'il lui avait envoyée, l'étoile à huit branches, « caractéristique des tissus coptes ». Or, par définition, les Coptes, communauté chrétienne d'Égypte, étaient postérieurs à l'époque où vécut le Christ. Comment expliquer alors la présence de leur étoile sur le linge de Cadouin ? Cette question avait dû tarauder l'esprit du R.P. Francez avant de conclure à l'évidence : le linge vénéré à Cadouin, considéré comme le Saint-Suaire du Christ, ne pouvait pas être contemporain du Christ.

2°/ Des caractères couffiques qui condamnent la relique

C'est par un courrier du 21 décembre 1933 que le R.P. Francez avait la douleur d'apprendre au curé de Cadouin, que la relique qui était vénérée à Cadouin depuis des

⁵⁷ A.D. L'ensemble du dossier sur la suppression du pèlerinage est conservé dans la liasse D.331

siècles n'était pas le Saint-Suaire. Il savait quelle tempête ses révélations risquaient de provoquer mais il ne pouvait garder le secret. C'est pourquoi il détaillait dans sa lettre les démarches qu'il avait entreprises depuis plusieurs mois, et qui l'avaient conduites à conclure à la non-authenticité de la relique.

Il expliquait à l'abbé Boucher que la décoration des bandes ornementales, à chaque extrémité du suaire, avait attiré son attention. Après avoir étudié des tissus coptes et musulmans, « une série d'indices complexes, qu'il serait trop long d'exposer ici », l'avaient persuadé que les caractères qui « se détachent en blanc sur fond noir, étaient des caractères coufiques anciens, employés par les musulmans longtemps après l'ère chrétienne ». D'après ses recherches, le suaire de Cadouin n'était qu'un tissu musulman, mais comme il n'était pas personnellement spécialiste de ce genre de tissus ni de l'écriture coufique, il avait préféré envoyer à un spécialiste de la question une carte postale reproduisant la frange du linge. Les conclusions de M. Wiet, directeur du musée arabe du Caire, reprenaient et précisaient celles du R.P. Francez. Les caractères étaient bien coufiques et M. Wiet avait même pu lire sur la carte postale, une formule connue : « le garant des juges musulmans ». Comme cette formule « remonte au plus tôt à l'an 1078 de notre ère », le jugement du R.P. Francez était sans appel : « il n'y a aucun doute, le suaire est de fabrication musulmane ; il n'a jamais servi à ensevelir N.S. et doit dater du XI^{ème} siècle à peu près ».

Le R.P. Francez était catégorique, il avait pris la peine de s'assurer de la véracité de ses conclusions avant de lui en faire part. Ses explications étaient suffisamment claires pour qu'aucun doute ne soit permis. Le linge dont l'abbé Boucher avait la garde depuis 1885 et qui était vénéré chaque année par des milliers de pèlerins, ce linge à qui l'on prêtait tant de miracles n'était qu'une « étoffe qui a une grande valeur profane, à cause de son ancienneté, de sa rareté, de son état de conservation, mais ce n'est pas une relique ».

Dans sa lettre, le R.P. Francez demandait à l'abbé Boucher de lui faire parvenir des photographies des bandes ornementales du linge afin de les confier à M. Wiet qui avait promis de déchiffrer le texte qu'elles contenaient. Il lui promettait de lui envoyer

la traduction dès que possible et l'assurait de la discrétion de M. Wiet dans cette affaire.

Il l'entretenait également de l'attitude à adopter désormais. Son point de vue était sans équivoque : « Il est évident que cette relique ne peut plus être proposée à la dévotion des fidèles ; le culte qui lui serait rendu serait sacrilège ». En conséquence, il proposait de publier au plus vite un « article documenté et mesuré qui mettrait les choses au point », afin de « déjouer par avance la manoeuvre que les adversaires pourraient tirer du silence que l'on garderait après la fraude ». Le R.P. Francez pensait avant tout à l'honneur de l'Eglise qui, quand elle a été trompée, est « la première à dévoiler son erreur ». Il assurait l'abbé Boucher que cette solution était la plus sage et promettait de garder le silence en attendant son avis sur la marche à suivre.

Les découvertes du R.P. Francez, cautionnées officieusement par un spécialiste, M. Wiet, auraient pu restées secrètes, au moins un moment. Pourtant, dès le début, le parti pris de la vérité était choisi par les différents protagonistes. L'évêque de Périgueux et de Sarlat a simplement attendu que toute la lumière soit faite et que la datation du linge soit établie précisément pour la rendre publique. En attendant, la correspondance du R.P. Francez, de l'abbé Boucher et de l'évêché, atteste du secret qui entourait cette affaire du mois de décembre 1933 au mois d'août 1934.

3°/ De la confirmation de la vérité à la suppression du pèlerinage

a) des explications complémentaires

Peu de temps après avoir pris connaissance de la lettre du R.P. Francez, l'abbé Boucher lui écrivait pour lui faire part de ses interrogations. Il avait informé l'évêque de la situation et tous deux désiraient obtenir des renseignements complémentaires. Il les obtenait rapidement puisque le R.P. Francez lui répondait le 29 décembre 1933. Il commençait par l'assurer de la compétence et de l'intégrité de M. Gaston Wiet, directeur du musée arabe du Caire, professeur à Paris à l'Ecole des Langues Orientales. « Il est connu en France et à l'étranger parmi les spécialistes des études

musulmanes » le rassurait-il. Le verdict de M. Wiet était donc incontestable. Mais il ne faisait pas perdre pour autant toute sa valeur au linge. Au contraire, le R.P. Francez lui expliquait que cette découverte risquait provoquer « du retentissement dans les milieux fervents d'archéologie musulmane ». En effet, si le linge de Cadouin n'était plus la relique du Christ, elle devenait brusquement un des plus beaux témoignages de l'art musulman : « au Louvre, à Paris, il n'y a aucun tissu musulman aussi ancien et aussi bien conservé » lui affirmait-il. Mais ce qui préoccupait le curé de Cadouin c'était « l'émotion que la nouvelle connue engendrera ». A ce propos, le R.P. Francez était une fois de plus catégorique, la vérité primait toute considération et il était confiant dans les réactions qu'elle devait provoquer : « les croyants y verront la sincérité de l'Eglise, son détachement, sa hauteur de vue, la transcendance de son culte qui est esprit et vérité. Les indifférents ou les incroyants, malgré les réactions à envisager ne pourront au fond d'eux-mêmes que faire un raisonnement analogue ». Mais jusqu'à là, le R.P. Francez encourageait l'évêque à garder le secret et à poursuivre les recherches. C'est dans ce but que Mgr Louis incitait l'abbé Boucher à aider le R.P. Francez et M. Wiet dans leur démarche. Il gardait donc le secret et leur fournissait les photographies des bandes ornementales qui devaient permettre une traduction complète du texte et donc une identification précise des origines de ce linge.

b) un linge d'origine fatimide

Après une lettre du 15 janvier 1934, dans laquelle le R.P. Francez remerciait l'abbé Boucher de la qualité des photographies qu'il lui avait envoyées, plusieurs mois s'écoulaient sans faits nouveaux, jusqu'au 5 avril 1934. Le R.P. Francez envoyait alors au curé de Cadouin une longue lettre, dans laquelle il lui faisait part de la traduction de M. Wiet. Celle-ci n'était pas complète car l'abbé Boucher n'avait envoyé en janvier que le premier lot de photographies qui correspondait à une bande ornementale du linge. Il en attendait la traduction pour envoyer le second lot de photographies. Cependant, les renseignements fournis par cette première bande étaient suffisamment nombreux et précis pour dater le linge et connaître son origine.

A l'aide de schémas, de transparents, pour en faciliter la compréhension, le R.P. Francez donnait à son correspondant l'ensemble de la traduction. Outre les citations typiquement musulmanes : « Mahomet est l'envoyé de Dieu », le texte faisait référence à deux personnages précis. Le premier était Musta Ali, qui avait régné comme calife sur l'Egypte de 487 à 495 de l'Hégire (1095-1101 de notre ère), le second était son ministre, Abu-l-Qâsim Schahanschal, qui exerçait ses fonctions de 487 à 515 (1094 à 1121). Même si la traduction était incomplète, du fait de l'usure du linge, ces renseignements permettaient une estimation assez précise pour le R.P. Francez. Le linge avait dû être tissé entre le début du règne de Musta Ali et la prise de Jérusalem par les Croisés en 1098. De toute façon, sa confection ne pouvait pas être postérieure à la mort du calife en 1101.

Dès sa lettre du 21 décembre 1933, le R.P. Francez avait pressenti que ce linge provenait de l'Egypte et datait de l'époque fatimide. La traduction de M. Wiet en apportait la preuve indiscutable. Dès lors, il mettait à nouveau en garde l'abbé Boucher : « La question de la non-authenticité est tranchée. Il ne peut-être question désormais d'exposer ce tissu à la vénération des fidèles ». Il s'en était entretenu avec M. Wiet et tous deux pensaient que le mieux était que « l'Eglise prenne les devants par la publication de l'article » qu'il se proposait de rédiger pour annoncer la vérité sur les origines du linge. Il ne fallait pas courir le risque du silence sur ses découvertes car « la mauvaise presse pourrait s'en emparer un jour et déclarer que l'Eglise est de mauvaise foi ».

c) l'alternative de l'abbé Boucher

L'abbé Boucher, qui depuis les premières révélations du R.P. Francez partageait son avis sur l'attitude à adopter, adressait, le 11 avril 1934, une lettre sans équivoque à Mgr Louis. Il l'informait du résultat de la traduction : « le plus authentique des suaires, celui de Cadouin ne remonte qu'à la fin du XI^{ème} siècle, c'est un suaire musulman ». Il en tirait donc les conséquences : « Dès lors, comment continuer de le garder dans

une châsse, le vénérer et y faire toucher des objets pour la vénération des malades. La conscience y répugne ».

Une telle décision était difficile à prendre puisqu'elle entraînait la fin des pèlerinages à Cadouin. C'est pourquoi, l'abbé Boucher soumettait une proposition à son évêque. Au milieu du XIX^{ème} siècle, Mgr George avait donné à l'église de Cadouin « une relique de la vraie croix », alors pourquoi « ne pourrait-on pas, avec cette relique, continuer le pèlerinage ». Il rappelait que depuis 1866, « il n'a pas connu d'éclipse » et qu'alors « y mettre fin d'un coup consternerait profondément mes paroissiens et priverait les bons chrétiens de la région d'un moyen de sanctification auquel ils sont très attachés ». Il était persuadé que ce nouveau pèlerinage pourrait avoir du succès. La relique de la Vraie Croix, comme le Saint-Suaire, est une relique de la Passion. Dès lors, il y aurait peu de changements, les fêtes se dérouleraient toujours au moment des deux octaves de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix. Les bannières, oriflammes, ornements, utilisés pour le Saint-Suaire pourraient servir pour ce nouveau pèlerinage auquel le souverain pontife ne refuserait pas « un bref pour les offices et des indulgences pour les pèlerins ». Le curé de Cadouin faisait donc une croix sur le pèlerinage du Saint-Suaire mais ne renonçait pas à maintenir un pèlerinage dans le sanctuaire cadunien. Il savait que l'annonce de la vérité était inévitable et il cherchait alors à en atténuer les répercussions. Cette proposition de substitution d'un culte par un autre était une solution qui lui paraissait juste et raisonnable. Mais ses arguments ne convainquaient pas Mgr Louis qui ne donnait pas suite à sa proposition.

d) les précautions de Mgr Louis

Peu de temps après avoir pris connaissance de la traduction du premier lot de photographies par M. Wiet, l'évêque de Périgueux et de Sarlat prenait contact avec le directeur de la revue des *Etudes* afin de solliciter M. Massignon, professeur au Collège de France, qui comptait parmi les premiers arabisants d'Europe. Le 7 mai 1934, le directeur des *Etudes* répondait au vicaire général que M. Massignon avait une totale confiance en M. Wiet et qu'il ne jugeait pas utile de reprendre son travail.

Assuré de la compétence de M. Wiet, Mgr Louis ne faisait pas appel à un autre expert pour reprendre son examen et il lui demandait même de venir à Cadouin pour étudier le linge de plus près. Dans une lettre du 14 mai 1934, adressée au vicaire général, le R.P. Francez promettait de demander à M. Wiet de se rendre à Cadouin dès que possible. Cependant, il s'empressait d'ajouter que « l'examen photographique suffit largement à trancher la question » mais il comprenait que « sa Grandeur désire l'examen sur place pour se couvrir vis-à-vis de ceux qui seraient émus par la déclaration de la fausseté de la relique ». Le doute n'était pas permis et si l'abbé Boucher émettait une hypothèse pour expliquer la présence de ces caractères coufiques sur le linge qui aurait enveloppé la tête du Christ, le R.P. Francez ne lui laissait aucune illusion. D'après cette hypothèse, les bandes ornementales auraient été « ajoutées après coup » sur le linge, mais il était formel : « J'ai repris toute l'argumentation historique, travail complexe, et il confirme le même résultat : la fraude ». C'est pourquoi il répétait au vicaire général ce qu'il avait déjà exprimé à l'abbé Boucher : « quand une fraude devient manifeste, il faut éclairer la piété qui s'égare, et qu'il vaut mieux que l'Eglise prenne les devants ».

Mais le moment de révéler cette vérité n'était pas encore venu pour Mgr Louis. Il attendait pour cela la traduction du second lot de photographies, qui correspondait à la deuxième bande, que l'abbé Boucher avait fait parvenir à M. Wiet. Après un long silence, le R.P. Francez, écrivait à l'abbé Boucher et au vicaire général, le 21 juillet 1934. Absorbé par un travail intense, M. Wiet n'avait pu déchiffrer l'ensemble du texte mais les fragments qu'il avait traduits confirmaient la première traduction en tous points. Mgr Louis devait prendre désormais ses responsabilités, mais prudemment.

e) l'annonce prudente de la vérité par Mgr Louis

L'examen du second lot de photographies n'avait fait que précipiter la décision de Mgr Louis. M. Dupin de Saint-Cyr l'expliquait au R.P. Francez, dans une lettre du 27 juillet 1934. On devait prendre beaucoup de précautions pour annoncer la vérité : « Il n'est pour l'instant question que d'un examen par un orientaliste. Un peu

plus tard et sous une forme plus explicite, on précisera ». Cela signifiait que l'évêque autoriserait plus tard le R.P. Francez à publier son article qui démontrerait la non-authenticité de la relique.

L'abbé Boucher était préparé à la décision de l'évêque, dans une lettre du 2 août 1934, il écrivait à Mgr Louis : « Votre décision est telle que je l'attendais : pénible et juste ». Le R.P. Francez, par une lettre du 2 août 1934, assurait également le vicaire général que la décision de l'évêque était la plus raisonnable : « Un jour ou l'autre la fraude aurait été découverte, peut-être par un incrédule » et la plus sûre : « par cette offensive, beaucoup d'attaques perverses seront étouffées dans l'oeuf ».

M. Wiet se rendait à Cadouin le 8 août 1934, en présence de Mgr Louis. Il confirmait sur place les conclusions de l'examen photographique. Dès lors, dans le numéro du 11 août 1934 de la Semaine Religieuse, quelques lignes anodines dans la rubrique Chronique diocésaine, scellaient le sort d'un pèlerinage multi-séculaires : « les fêtes en l'honneur du Saint-Suaire n'auront pas lieu cette année ». Ce communiqué⁵⁸ était en fait peu explicite. Il annonçait que les fêtes du mois de septembre étaient annulées et que l'on procédait à l'examen de la relique. On ne faisait nullement référence aux résultats des examens déjà réalisés. Il s'agissait en fait de préparer l'opinion à la vérité. Comme l'écrivait l'abbé Boucher à l'évêque le 2 août 1934, au sujet du texte de l'article qui allait paraître : « Ceux qui savent lire entre les lignes ne garderont pas d'illusions, et pour le peuple, le choc sera atténué par l'espoir d'une conclusion favorable ». En fait, la stupeur et le doute envahissaient rapidement les esprits.

4°/ Une affaire publique

a) la stupeur

Comme l'abbé Boucher l'avait pressenti, le communiqué paru dans la Semaine Religieuse, devait entraîner « pendant quelque temps, un courrier assez chargé » comme il l'écrivait, le 2 août 1934, à Mgr Louis. Il savait bien que toutes les lettres

⁵⁸ Annexes : G

n'auraient pas la même motivation : « On voudra savoir : les uns par piété, les autres par curiosité ». Ainsi, le 13 août 1934, recevait-il un courrier de Mme Martin du Theil, de Bergerac, pour lui demander des éclaircissements sur « la note récente de l'évêché ». Si elle demandait au curé de Cadouin ce qui avait pu motiver une telle remise en cause de l'authenticité de la relique de Cadouin, elle s'inquiétait tout autant de l'avenir d'une autre relique de la Passion conservée en Périgord, au château de Montréal : la Sainte-Epine. Elle espérait, non seulement que la venue de Mgr Louis, à Montréal, pour la grande fête du 2 septembre, n'était pas compromise par la suppression des fêtes de Cadouin et surtout que « les orientalistes ne viendront pas inspecter la vénérable Sainte-Epine ».

L'abbé Boucher a reçu quantité de lettres qui lui demandaient des explications, des éclaircissements pour confirmer ou infirmer, ce que la rumeur colportait : le Saint-Suaire de Cadouin serait un linge du XI^{ème} siècle, d'origine musulmane.

L'affaire prenait une ampleur plus importante encore avec la parution d'articles dans les journaux.

b) une presse unanime

A la suite de *La Croix du Périgord*, de très nombreux journaux reprenaient le communiqué de la Semaine Religieuse. L'article qui paraissait dans *La Croix du Périgord*, le 2 septembre 1934, donnait le ton des articles publiés par les autres journaux. La présence de caractères couffiques sur les bandes ornementales était admise sans conteste, la seule réserve concernait le caractère brodé ou non de ces bandes ornementales : « Les recherches entreprises auront pour objet d'établir avec toute la rigueur scientifique, si le suaire est contemporain des broderies d'un caractère nettement musulman, ou bien s'il est plus ancien ». Les autres articles, parus entre le 31 août 1934 et le 15 octobre 1934, dans *Liberté du Sud-Ouest*, *Le Courrier du Centre*, *Le Courrier de la Dordogne et de la Charente* ou *Le Figaro*, tiraient des conclusions similaires : même si la non-authenticité du Saint-Suaire de Cadouin

n'était pas encore reconnue, son avenir était compté. Au printemps 1935, le doute n'était plus permis.

c) *Un pseudo-linceul du Christ* : l'annonce officielle de la vérité

Si le communiqué du 11 août 1934 informait les fidèles de la suppression des fêtes de Cadouin, il restait assez évasif quant à l'expertise des « caractères qui figurent sur les broderies ». En fait, après la publication du communiqué, aucune explication ou information complémentaire n'ont émané de l'évêché. Pour connaître enfin la vérité sur l'examen du suaire de Cadouin, il fallait attendre la publication de la brochure du R.P. Francez, en avril 1935.

Celui-ci écrivait le 13 janvier 1935 à Mgr Louis pour l'informer que son article, contrairement à ses prévisions, ne pouvait pas paraître dans les *Etudes*, à cause de sa longueur et du nombre des illustrations nécessaires. C'est en fait sous forme de brochure, d'une soixantaine de pages, que la maison d'édition Desclée de Brouwer acceptait de publier le résultat de ses recherches. Il l'écrivait à Mgr Louis le 26 février 1935 et il lui demandait, par la même occasion, une lettre d'approbation « afin que personne ne puisse me reprocher de combattre cette croyance populaire ». C'est donc au printemps 1935 que chacun pouvait enfin prendre connaissance des travaux du R.P. Francez.

Dans sa brochure, intitulée *Un pseudo-linceul du Christ*⁵⁹, le R.P. Francez démontrait comment grâce à ses recherches et à l'examen de M. Wiet, il avait pu conclure à la non-authenticité de la relique vénérée à Cadouin comme Saint-Suaire du Christ. Dans cet ouvrage, il reprenait toutes les sources historiques relatives au suaire et il détaillait l'expertise des bandes ornementales qui avait permis de prouver l'origine fatimide du linge. Enfin, une dernière partie tentait d'expliquer que l'infailibilité de l'Eglise n'était pas en jeu et que les nombreux miracles du Saint-Suaire étaient dûs à la foi et à la piété que ce linge, depuis des siècles, avait suscitées.

⁵⁹ R.P. J. Francez, *Un pseudo-linceul du Christ*, Desclée de Brouwer, Paris, 1935

Ainsi, presque un an et demi après la lettre du 21 décembre 1933, où le R.P. Francez exposait à l'abbé Boucher que le Saint-Suaire était certainement un linge fatimide de la fin du XI^{ème} siècle, la publication de cette brochure venait sceller le destin du plus prestigieux des pèlerinages périgordins.

Les réactions des tenants de l'authenticité pouvaient être vives et nombreuses, l'évêché, qui gardait un profond silence depuis le 11 août 1934, ne revenait pas sur sa décision. Le pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin était définitivement supprimé. Si la décision était difficile à accepter, surtout pour les caduniens, la résignation et l'apaisement l'emportaient peu à peu.

d) l'apaisement

Le 16 mai 1935, M. Dupin, vicaire général de l'archevêché de Paris, écrivait à Mgr Louis pour lui demander l'autorisation de publier dans la Semaine Religieuse de Paris un article du R.P. Francez sur le suaire de Cadouin. Dans cette lettre, il faisait allusion à « l'émoi que cette révélation a causé dans le diocèse » et il ne voulait pas aller à l'encontre de sa volonté quant à la publicité à donner à cette affaire. Mais à Paris comme à Périgueux, l'unanimité se faisait autour de la transparence : « Il ne me semble pas que nous ayons intérêt à vouloir faire le silence sur elle » déclarait M. Dupin à propos de la découverte de la vérité. « Loin donc de réclamer le silence sur cette affaire, il accepte que la vérité soit proclamée » lui répondait, le 17 mai 1935, M. Dupin de Saint-Cyr, vicaire général de Périgueux. Mais il ajoutait également que « dans nos régions il vaut mieux laisser au temps le soin de faire son oeuvre d'apaisement ».

Cet apaisement se faisait peu à peu. Si beaucoup se résignaient et se rangeaient à la décision de Mgr Louis, d'autres refusaient de croire à la thèse du R.P. Francez et critiquaient de toute façon la décision de l'évêque de Périgueux. Deux lettres du R.P. Francez, adressées à Mgr Louis, témoignent de l'évolution de l'affaire dans les esprits. Dans la première, datée du 14 décembre 1936, il déclarait : « Je suis heureux d'apprendre que la crise se résorbe peu à peu, et que la situation tend à

redevenir normale » et il l'assurait du soutien du cardinal Tisserant pour qui « l'affaire est si claire, qu'on ne peut pas ne pas approuver la décision qui a interrompu le culte rendu au Saint-Suaire ». La deuxième, un an plus tard, le 1^{er} décembre 1937, faisait également état de la polémique suscitée par la décision épiscopale : « L'archiprêtre de la cathédrale m'écrivait il y a peu de temps que les tenants envers et contre tout de l'authenticité semblent renoncer à leurs espoirs, et que la tempête s'apaise. Dieu soit loué ! ». En effet, comme l'avait pressenti Mgr Louis, le brusque arrêt des pèlerinages de Cadouin et la révélation de la vérité au sujet du suaire, avait entraîné une vive polémique chez certains. Mais dans l'ensemble, sa décision était jugée raisonnable. Si des articles paraissaient encore sur Cadouin, comme dans *L'action catholique* (20 octobre 1935), *La Croix* (21 octobre 1936) ou *Le Périgourdin de Bordeaux* (avril 1937), il s'agissait avant tout de retracer l'histoire de l'abbaye et de sa relique plutôt que de polémiquer au sujet de l'expertise. Le temps faisait peu à peu son oeuvre et malgré leur déception, les caduniens apprenaient à vivre sans leur pèlerinage.

Par le passé, on s'était maintes fois appuyé sur les preuves historiques démontrant l'authenticité de la relique pour relancer le pèlerinage du Saint-Suaire. Le procès-verbal de Mgr de Lingendes en 1643 ou la lettre pastorale de Mgr Dabert en 1866, avaient utilisé ces preuves historiques pour légitimer l'authenticité de la relique. Pourtant, entre 1926 et 1934, les travaux des historiens avaient d'abord apporté la preuve qu'il n'existait pas de preuves historiques de son authenticité et ensuite que cette relique datait en fait de la fin du XI^{ème} siècle.

Si en 1903 Mgr Delamaire avait préféré maintenir le culte du Saint-Suaire malgré les révélations de certains, Mgr Louis a choisi la voie de la vérité. Il savait que l'Eglise avait plus à perdre qu'à gagner à maintenir le secret sur la découverte de la véritable origine du linge. Il a simplement cherché à l'annoncer le plus prudemment possible. Sa décision influait directement sur la vie du village qui se voyait privé de son pèlerinage. En fait, la fin des pèlerinages marquait la fin d'une ère qui avait profondément modifié la physionomie du village depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

II . L'EVOLUTION DU VILLAGE

A . Un chef-lieu de canton qui perd de son influence

1°/ Une démographie problématique

Pendant la période qui nous concerne, la population cadunienne a fortement diminué, puisque de 692 habitants en 1866, elle est passée à 453 habitants en 1936, soit une baisse de 34,5 %.

1866	1891	1901	1921	1936
692	649	526	468	453

Population de Cadouin d'après les différents recensements⁶⁰

Certes, cette importante chute démographique n'est pas un phénomène propre à Cadouin. L'exode rural a touché, dans l'ensemble, toutes les communes du Périgord mais il prenait à Cadouin un caractère particulier. En effet, depuis la Révolution, Cadouin était chef-lieu de canton, mais à partir du milieu du XIX^e siècle, son poids démographique n'a cessé de diminuer face à la commune de Cabans-Le Buisson⁶¹.

Le recensement de 1872 laisse apparaître la faiblesse démographique du chef-lieu de canton comparé aux autres communes :

⁶⁰ A. Dép 6 M

⁶¹ Avec le développement de la gare du Buisson, inaugurée en avril 1863, la commune de Cabans est devenue, par décret impérial, la commune de Le Buisson

COMMUNES	SUPERFICIE (en hectares)	POPULATION
Cadouin	1545	691
Ales	941	649
Badefols	606	318
Bouillac	1234	298
Cabans	1546	1162
Calès	802	618
Cussac	954	368
Molières	2119	821
Paleyrac	990	530
Pontours	669	328
Urval	1337	422

Canton de Cadouin. Recensement de 1872

Ce déséquilibre majeur avec Le Buisson, mais aussi avec les autres chefs-lieux de canton devenait de plus en plus problématique pour Cadouin. Mais qu'elle en soit la cause ou la conséquence, la baisse démographique n'est pas la seule à justifier cette perte d'influence qui a caractérisé Cadouin à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

2°/ Une activité commerciale déclinante

a) le déplacement de la halle

Peu de temps avant que Mgr Dabert ne relance le pèlerinage du Saint-Suaire, une grande affaire agitant la commune de Cadouin : la traversée du village par la

Départementale n°16⁶². Outre le fait que la physionomie du village se trouvait bouleversée par cette nouvelle route, sa construction entraînait le déplacement de la halle du village. Les difficultés de l'activité commerciale de la commune, directement ou indirectement liées à cet épisode, intervenaient simultanément.

Le conseil municipal⁶³, dans la séance du 24 janvier 1864, acceptait de retirer la halle de la place du village pour permettre un tracé rectiligne de la nouvelle route. Se posait alors le problème du nouvel emplacement de cette halle, indispensable pour la tenue des marchés. Ce sujet revenait sans cesse dans les délibérations du conseil municipal. Celui-ci choisissait d'abord le jardin de M. Beauchamp, notaire à Cadouin, comme nouvel emplacement, mais le 21 juillet 1864, M. Laval-Dubousquet, maire de Cadouin le jugeait trop éloigné du centre du bourg. Il proposait alors de la réduire d'un tiers et de l'installer sur la place de la mairie. De longues négociations entre le conseil municipal et les riverains de la place de la mairie retardaient la décision. Finalement, le 10 juin 1866, le maire de Cadouin était mis en demeure de démolir la halle qui gênait l'avancée de la Départementale n°16. Sa reconstruction, place de la mairie, s'achevait à la fin de l'année 1871.

Mais dès le 10 novembre 1866, le conseil municipal s'inquiétait que « depuis la démolition de la halle les marchés de Cadouin perdent de l'importance chaque jour et qu'il en résulte un préjudice assez considérable pour la commune et pour les propriétaires » à tel point « qu'il ne se passe pas de jours sans qu'il se produise des plaintes dans ce sens ». Cette diminution de l'activité commerciale était lourde de conséquences pour les caduniens. C'est pourquoi, on essayait d'y remédier de diverses manières.

b) des mesures inefficaces

Au cours de la séance du 12 novembre 1871, le conseil municipal décidait de la création de trois nouvelles foires : le premier vendredi de Carême, le 11 juillet et

⁶² Annexes : R

⁶³ A.M. Registres des délibérations du conseil municipal : 1865-1874, 1874-1881, 1882-1888, 1888-1893, 1894-1902, 1902-1909, 1919-1929

le 8 août. Elles venaient s'ajouter aux six autres qui se tenaient le 17 janvier, le deuxième lundi après Pâques, le mercredi après Quasimodo, le 9 septembre, le 29 octobre et le 4 décembre. Outre les marchés hebdomadaires, neuf foires se tenaient donc annuellement à Cadouin. Cependant, ces trois nouvelles foires semblaient créées davantage pour relancer l'activité commerciale de Cadouin que pour répondre à une demande. En effet, quelques mois auparavant, M. Fargues, fermier des droits de location des places dans les foires et marchés, demandait à la commune la résiliation de son bail à ferme. Le motif qu'il invoquait était le ralentissement des affaires commerciales qui entraînaient une diminution des recettes. Le conseil municipal, réuni le 19 février 1871, rejetait sa requête qui « introduirait une perturbation de ses recettes » en cas d'acceptation.

L'activité commerciale des foires et marchés de Cadouin paraissait toujours au ralenti et le conseil municipal cherchait des moyens pour la relancer. La création de ces trois nouvelles foires participait de cette politique, comme la volonté de transférer le champ de foire.

Le 29 août 1865, la création d'un champ de foire est décidée par le conseil municipal. D'une superficie de 80 ares, il se situait près du cimetière. Cependant, quelques années plus tard, M. Dexam-Lagarde, maire de Cadouin, en obtenait le déplacement au-dessus du chemin d'intérêt communal n°31. Mais le succès des foires caduniennes semblait encore insuffisant puisqu'il était à nouveau question de transférer le champ de foire afin de faciliter le commerce. En effet, au cours de la séance du 10 décembre 1871, M. Dexam-Lagarde, faisait part au conseil municipal de son intention de déplacer le champ de foire, situé au-dessus du chemin d'intérêt communal n°31 au Grand pré, en face de la poste. C'est là, disait-il, que se tenaient « par tolérance et de date immémoriale » les deux grandes foires aux bestiaux, le deuxième lundi après Pâques et le mercredi après Pentecôte. Le maire recherchait le meilleur emplacement pour la tenue de ses foires. Il expliquait au conseil que l'inconvénient de l'emplacement actuel résidait dans le fait qu'il était en pente et que les vendeurs se plaignaient. Ils jugeaient que leur bétail paraissait disgracieux et était dévalorisé quand il se déplaçait sur ce terrain pentu. Ce problème serait résolu si le champ de foire s'installait

dans le Grand Pré, sur un terrain à la fois vaste et plat. Toutefois, les arguments de M. le maire ne convainquaient pas suffisamment ses administrés qui s'opposaient finalement à ce transfert. Mais cette polémique témoignait bien des problèmes rencontrés par ces foires qui attiraient moins de personnes, vendeurs et acheteurs, que par le passé.

Le 11 mai 1873, le conseil municipal soulevait le problème de la nécessité de la construction d'une nouvelle halle aux grains dont l'absence privait les commerçants caduniens de l'affluence hebdomadaire de la population qui venait faire son marché. La décision de sa construction était arrêtée le 10 novembre 1873. Le 8 février 1874, le conseil municipal votait une somme de 1050 F pour sa construction. Dans la séance du 9 mai 1875, son achèvement était attestée, mais le montant total de la construction s'élevait finalement à 1867,62 F.

Malgré tous ces efforts, la situation des foires et des marchés restait problématique pour la commune. Les décisions du conseil municipal attestent clairement des difficultés auxquelles il est confronté.

Le 3 novembre 1889, M. Delluc proposait de changer les dates des nouvelles foires de Cadouin, créées en 1871. Le conseil municipal approuvait les nouvelles dates : le lundi gras, le troisième lundi de juillet et le deuxième vendredi d'août. On procédait à cette modification parce que ces foires n'avaient pas le succès escompté. La concurrence des foires tenues dans les communes voisines l'expliquait en grande partie. Ainsi, le 29 avril 1898, le conseil municipal décidait de changer la date de la foire du premier mercredi après Pâques. Elle se tiendrait désormais le lendemain jeudi, car elle était concurrencée par celle de Belvès qui se déroulait le même jour et qui portait « un préjudice énorme au commerce de notre localité ».

Quelques années plus tard, l'adjudication du prix de ferme de la halle aux grains et des places publiques posait encore problème. Le 15 janvier 1905, le conseil municipal reconnaissait que cette adjudication n'avait pu se faire « parce qu'aucun adjudicateur ne s'est présenté ». Cette absence d'adjudicateur s'expliquait par le fait que « la mise à prix était trop élevée » mais elle témoignait également de la faiblesse de l'activité commerciale à Cadouin. Cela se confirmait en 1908, quand M. Pasquet interpellait

le conseil municipal dans sa séance du 27 novembre. Il faisait remarquer que « nos foires et marchés sont de plus en plus en décadence ». C'est pourquoi, il demandait à la commune de consentir « quelques sacrifices pour les relever ». Il demandait notamment « la création d'une foire par mois pour le chef-lieu de canton en tenant compte de celles qui existent ». Si le conseil municipal partageait l'avis de M. Pasquet cela ne suffisait pas pour relancer l'activité commerciale de Cadouin.

Malgré tous les efforts des municipalités successives, les foires et les marchés de Cadouin ont perdu inéluctablement, au cours de la période 1860-1930, une part majeure de leur importance. Mais ce phénomène n'est en fait que le corollaire de la perte d'influence générale de la commune de Cadouin, qui se trouvait de plus en plus marginalisée comme l'attestent les délibérations du conseil municipal.

3°/ Une marginalisation inéluctable

a) un conseil municipal qui tente de défendre les intérêts de la commune

Le 11 novembre 1876, le conseil municipal répondait à une circulaire ministérielle du 6 mai 1876, au sujet de la création éventuelle d'une compagnie de sapeurs-pompiers. Le conseil municipal regrettait d'être dans l'impossibilité d'y pourvoir. Ce n'était pas que la commune n'y trouverait pas d'intérêt, au contraire, mais la charge financière qu'impliquerait une telle création serait insupportable au budget communal.

En 1887, c'était le projet de l'Administration supérieure des contributions directes qui provoquait la réaction du conseil municipal. Ce projet prévoyait le rattachement des communes de Badefols et de Pontours à la perception de Cadouin et que « la résidence du percepteur soit transférée au Buisson ». Les membres du conseil municipal suppliaient M. le préfet « de faire rendre justice à la commune de Cadouin qui est si dévouée au gouvernement de la République ». Si ces protestations portaient leurs fruits, elles étaient néanmoins renouvelées au lendemain de la première guerre mondiale.

En effet, le 8 janvier 1920, le conseil municipal réclamait le retour à Cadouin du percepteur. Celui-ci avait été transféré au Buisson pendant la guerre pour gérer la perception de Cadouin et de Saint-Alvère, puisque le percepteur de cette dernière était mobilisé. Mais depuis le 1^{er} janvier, il ne s'occupait plus de Saint-Alvère et son retour était réclamé à « sa résidence normale ». Le 25 avril 1920, le percepteur n'avait pas encore fait retour à Cadouin puisque le conseil municipal s'adressait au préfet pour obtenir gain de cause.

En 1926, un rapport de l'Inspecteur primaire, approuvé par l'Inspecteur d'Académie, témoignait du problème que la diminution de la population, et son vieillissement, posaient à la commune. Ce rapport, dont le conseil municipal prenait connaissance dans la séance du 07 novembre 1926, estimait souhaitable la suppression de l'école de garçons et la création d'une école mixte. Le constat dressé par l'Inspecteur primaire était sévère mais révélateur de la situation de la commune puisqu'il jugeait que « la population scolaire est trop faible pour conserver deux maîtres et qu'il n'y a aucun espoir que le nombre des élèves augmente, qu'il tendra au contraire à diminuer ». Le conseil municipal ne niait pas cette diminution d'effectif mais l'attribuait à la guerre où « pendant cette période il y a eu peu de naissances et peu de mariages » et se voulait optimiste : « tout fait prévoir qu'il n'en sera plus ainsi et que le nombre des élèves de nos écoles ne fait qu'augmenter ». Cependant, malgré ces protestations, une école mixte était quand même créée à Cadouin.

Tous ces problèmes évoqués en conseil municipal témoignent des difficultés que la commune rencontrait et qui peu à peu provoquaient une perte d'influence. Des opportunités se sont pourtant présentées, elles auraient pu enrayer ce phénomène de perte d'influence mais Cadouin n'a pas su ou n'a pas pu les saisir.

b) les occasions manquées de développement

Le 6 septembre 1893, le conseil municipal proposait le vote de 10.000 F et le lancement d'une souscription particulière pour obtenir la création sur le plateau de

la Bessède d'un champ de tir régional d'infanterie comme le projetait l'Armée. Cependant, Cadouin n'était pas la seule commune concernée par ce projet, il était précisé que le canton de Mareuil, également candidat, avait déjà offert une subvention de 20.000 FF.

L'année suivante, des officiers réalisaient à Cadouin des études préliminaires et d'après leur rapport ce projet avait toutes les chances d'aboutir si « les communes intéressées font les sacrifices nécessaires ». C'est pourquoi, le 17 mars 1898, le conseil municipal estimait que « Cadouin et Le Buisson doivent donner l'exemple et affirmer par un vote ferme et immédiat leur désir de voir se réaliser cette création qui sera la fortune du pays ». Les deux communes connaissaient donc l'enjeu d'un tel projet pour leur développement. Toutefois, le vote de 15.000 FF par Cadouin, de 20.000 FF par Le Buisson et les 8.000 FF rassemblés par la souscription ne suffisaient pas pour que le projet soit réalisé sur la plateau de la Bessède. Les retombées économiques qu'un tel projet aurait engendrées échappées à Cadouin.

La séance du 06 mai 1923, confirmait une fois de plus que la commune de Cadouin était marginalisée et se trouvait dans l'impossibilité de profiter des chances de développement qui pourraient s'offrir à elle. La société d'énergie électrique du sud-ouest procédait alors à une étude d'une ligne de transport de force depuis l'usine de Mauzac, distante de Cadouin de dix kilomètres, jusqu'au Buisson mais en passant par Cussac. Le conseil municipal manifestait son « étonnement que la dite société délaisse ainsi le chef-lieu de canton de Cadouin pour desservir une localité insignifiante ». Le conseil municipal pouvait souligner l'intérêt qu'aurait un passage par Cadouin qui « donnerait une centaine d'abonnés alors que Cussac peut en donner trois ou quatre au plus », rien n'y faisait. La ligne ignorait Cadouin au profit de Cussac, favorisé sans doute par la distance, plus courte de 1500 mètres.

Ces différents exemples soulignent les multiples difficultés que les conseils municipaux successifs ont dû affronter. Pourtant, pendant cette période, des transformations notables sont intervenues à Cadouin. Certaines sont directement liées au pèlerinage, comme l'installation de la congrégation des Filles de la Charité de St Vincent de Paul.

4°/ Une oeuvre durable, la maison des Filles de la Charité

En 1875, l'établissement à Cadouin d'une maison des Filles de la Charité⁶⁴, était obtenue grâce à la volonté et à l'action conjointes de Mgr Dabert et de l'abbé Campan, curé-doyen et supérieur de la mission lazariste de Cadouin.

Si la vocation première de cet établissement était de compléter l'action missionnaire des lazaristes, ses activités n'ont cessé de se développer et de se diversifier au fil du temps.

a) la direction de l'école de jeunes filles

Au cours de la séance du 21 mars 1875, le conseil municipal faisait part du congé temporaire demandé par l'institutrice communale, Mlle Bugniet, « pour cause de santé ». Il était alors décidé que l'établissement récent, à Cadouin, de la congrégation des Filles de la Charité de saint Vincent de Paul, offrait une occasion de remplacer la titulaire avantageusement puisque « la supérieure est munie de lettres d'obédience qui lui permettent de se livrer à l'enseignement primaire ». Comme le conseil municipal jugeait que « cette congrégation paraît offrir les conditions de moralité, d'instruction et d'éducation désirables pour le but à atteindre », la direction de l'école communale de jeunes filles leur était confiée. Dès lors, la classe des jeunes filles de la commune se tiendrait dans les locaux de la congrégation. Ainsi, le 11 novembre 1876, le maire informait-il le conseil municipal qu'il avait affermé la maison d'école de jeunes filles à M. Abel Lafage, cordonnier, pour 60 FF par an. Celle-ci n'était pas utile aux soeurs qui avaient un local leur appartenant et propice à la tenue des classes.

A partir de 1875, ce sont donc les soeurs qui ont délivré l'enseignement et qui ont fourni les locaux pour la scolarité des jeunes filles de la commune.

Cet enseignement semblait donner satisfaction à la municipalité puisqu'elle s'est appuyée sur la présence de la congrégation pour réclamer la création d'une nouvelle classe. En effet, en 1882, le nombre d'enfants scolarisés, garçons et filles, atteignait

⁶⁴ Branche féminine de l'ordre de saint Vincent de Paul

120 élèves, comme le précisait le maire dans la séance du conseil municipal du 06 août. Comme plus de quarante de ces enfants étaient âgés de moins de huit ans, la commune demandait la création d'une classe enfantine, dont la direction serait confiée aux soeurs de saint Vincent de Paul « qui ont deux salles inoccupées ».

Jusqu'en 1907, les soeurs de saint Vincent de Paul ont dirigé l'école de jeunes filles. C'est alors qu'elle a été officiellement fermée, le 2 juin 1907, par décision ministérielle suite à la loi sur les congrégations non-autorisées. En 1924 pourtant, une enquête révélait, que l'école avait été réouverte et que « les fillettes qui y étaient reçues étaient poussées jusqu'au certificat d'études⁶⁵ ». En fait, jusqu'en 1931, les soeurs n'ont jamais cessé leur enseignement. L'inspecteur d'académie écrivait alors au préfet pour lui annoncer que « cet établissement a supprimé l'oeuvre scolaire qu'il s'était annexé puisqu'il envoie les jeunes filles d'âge scolaire dans les écoles publiques depuis le 22 juin 1931, ces jeunes filles sont au nombre de douze. Seules les jeunes filles âgées de plus de treize ans reçoivent un enseignement de l'établissement même⁶⁶ ».

Les soeurs pratiquaient donc l'enseignement depuis leur installation à Cadouin en 1875 mais rapidement elles se sont consacrées à d'autres activités. Quand le pèlerinage est supprimé, les soeurs dirigeaient un orphelinat, un hospice et une maison de convalescence.

b) la création d'un hospice communal

Pour la commune, la création d'un hospice communal était d'une importance toute particulière. En effet, dans la séance du 3 mai 1891, le maire informait le conseil municipal que le testament olographe de Mme Bugniet, du 29 mars 1889, faisait de la commune sa légataire universelle, à charge pour elle de fonder un hospice et de faire célébrer un service dans l'église, à perpétuité.

Un arrêté préfectoral du 17 janvier 1894 autorisait la commune à accepter le legs universel de Mme Bugniet, décédée le 31 juillet 1890. Mais ce n'est qu'après le décès

⁶⁵ A.Dép. V 270

⁶⁶ A.Dép. V 270

de M. Bugniet, le 7 mai 1893, que la commune pouvait disposer de l'héritage de Mme Bugniet et de son mari. Celui-ci, par son testament du 24 janvier 1893, faisait également de la commune de Cadouin sa légataire universelle. Toutefois, le patrimoine des époux Bugniet était insuffisant pour permettre, à lui seul, la construction d'un hospice. C'est pourquoi le conseil municipal réclamait, le 13 juin 1897, la somme de 30.000 FF au Pari Mutuel pour « acquérir un immeuble plus vaste que celui légué par les testateurs » et « pour le bon fonctionnement de l'hospice ». La commune obtenait effectivement cette somme mais elle était encore insuffisante pour terminer les travaux. En effet, il était évoqué dans la séance du conseil municipal, le 7 juin 1907, que la commission du Pari Mutuel avait accordé une nouvelle somme de 8.000 FF à la commune pour achever l'hospice. Comme le montant du devis du 27 décembre 1902, s'élevait à 12.181,47 F, le conseil municipal décidait alors de prendre la somme de 4181,47 F manquante sur les revenus échus et disponibles de la succession Bugniet. Le 24 janvier 1904, le conseil municipal pouvait enfin constater que la commission de l'hospice, dans sa délibération du 21 janvier 1902, avait décidé que « cet établissement est déclaré ouvert ». De longues années avaient été nécessaires pour assister à l'ouverture de cet hospice et la municipalité cadunienne avait dû consentir de gros efforts financiers pour permettre la réalisation de la volonté testamentaire des époux Bugniet. Mais malgré ces sacrifices et la réalisation des travaux, l'ouverture de l'hospice a failli ne jamais se produire.

c) un établissement non autorisé

Le 18 juillet 1903, M. Gay, maire de Cadouin, écrivait au préfet de la Dordogne pour lui faire part de son inquiétude. Depuis son installation à Cadouin en 1875, l'établissement des Filles de la Charité de saint Vincent de Paul n'était pas autorisé. Or, M. le maire avait lu dans les journaux que « les demandes faites par 84 congrégations pour obtenir l'autorisation ont été rejetées en bloc ». Inquiété par cette décision, il informait alors le préfet de la situation particulière de l'établissement cadunien. Après avoir été autorisé à accepter le legs des époux Bugniet en vue de

la création d'un hospice communal, la municipalité avait obtenu 30.000 FF puis 8.000 FF du Pari Mutuel. « Grâce à ces libéralités, l'hospice construit et meublé va pouvoir ouvrir sous peu » précisait le maire qui demandait au préfet de « surseoir si cela vous est possible à la fermeture de l'établissement de Cadouin jusqu'au jour où notre hospice étant ouvert il sera possible aux filles de la Charité de se faire autoriser à le diriger ». La crainte du maire était rapidement dissipée puisque l'hospice ouvrait ses portes en 1904.

En fait, depuis la loi du 1^{er} juillet 1901, les congrégations religieuses ne pouvaient se former sans autorisation législative. L'établissement cadunien, établi depuis 1875, n'était pas autorisé mais sa fermeture n'a jamais été réclamée. Finalement, le 26 janvier 1932, après avoir cessé toute oeuvre scolaire pour les jeunes filles, l'établissement était autorisé officiellement par un décret du président de la République⁶⁷.

d) un établissement actif

L'enquête menée par le commissaire spécial de Périgueux pour le compte du préfet de la Dordogne, permet de juger de l'activité de cet établissement.

Dans son rapport⁶⁸, adressé le 9 avril 1930, il signalait l'existence d'un orphelinat de jeunes filles. Il précisait que le nombre des orphelines variait mais qu'il était actuellement d'une quinzaine. Ces jeunes filles étaient scolarisées puisque la classe était « dirigée actuellement par Mlle Galey qui possède son brevet supérieur » et « chaque année des élèves sont présentées au certificat d'études ».

Il existait également une maison de convalescence « qui reçoit les jeunes filles âgées jusqu'à l'âge de 35 ans ». Leur nombre fluctuait selon la saison : « en hiver il est de 30 à 40, en été de 80 à 100 ». L'activité de ces pensionnaires se résumait essentiellement à des « travaux de couture, broderie, crochet, etc... qu'elles vendent ».

⁶⁷ A.Dép. V 270

⁶⁸ A.Dép. V 270

Quant à l'hospice, il comptait une quinzaine de pensionnaires et le « le prix est de 4,50 FF par jour et une soeur s'occupe spécialement d'eux ».

Le rôle et l'importance de l'établissement congréganiste au sein de la commune semble donc indéniable. Ne serait-ce qu'au plan démographique, comme le laissent apparaître les recensements de 1926 et de 1936.

Le premier nous apprend que 77 personnes résidaient dans l'établissement dirigée par Mlle Yvonne Batbelat, entourée de huit autres soeurs. Aux six orphelines, s'ajoutaient les sept pensionnaires de l'hospice et les cinquante-cinq autres personnes recensées comme membres de l'ouvroir ou aides des soeurs.

Cet établissement occupait donc une place importante dans la vie du village et sa présence à Cadouin était directement liée au pèlerinage et à l'action de Mgr Dabert et de l'abbé Campan. La commune avait beaucoup investi pour permettre l'installation de cet établissement. Elle avait conscience de l'importance de sa présence, comme du succès du pèlerinage du Saint-Suaire, pour le développement et l'essor du village. Mais le pèlerinage n'a pas apporté autant que prévu à la commune car son succès a été plus modeste qu'on l'aurait voulu. En fait, si des raisons incontestables expliquent sa suppression, d'autres permettent de comprendre pourquoi il ne s'est pas développé davantage.

B. Les obstacles au développement du pèlerinage

1°/ Un pèlerinage à l'écart des voies de communication

a) l'absence préjudiciable d'une voie ferrée

Un événement d'importance se produisait le 25 juillet 1857. M. Magne, ministre de Napoléon III, inaugurait la gare de Périgueux en présence du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux et de Mgr George, évêque de Périgueux. Ceux-ci bénissaient

les six locomotives qui entraient dans la gare en présence de 25.000 personnes. Le chemin de fer faisait son apparition en Dordogne. La compagnie des Chemins de fer Paris-Orléans, concessionnaire du réseau, ne tardait pas à l'étendre. Ainsi, de nouvelles lignes sillonnaient bientôt le département : Périgueux-Agen en 1863, Bordeaux-Bergerac en 1879 et Bergerac-Sarlat en 1883.

Le développement de ce réseau ferroviaire avait pour principale conséquence de faire du hameau du Buisson, dans la commune de Cabans, un noeud de communication important. En effet, les deux lignes qui traversaient le département, Périgueux-Agen, du nord au sud et Bergerac-Sarlat, d'ouest en est, se croisaient au Buisson et entraînaient le développement, démographique et économique, de ce village.

Certes, Cadouin a profité de la proximité d'une gare d'une telle importance. Les groupes de pèlerins, notamment bordelais, qui ont fait les grandes heures du pèlerinage, n'auraient pas pu se rendre en si grand nombre à Cadouin sans l'existence d'un tel noeud ferroviaire. Cependant, le développement du pèlerinage aurait été beaucoup plus rapide et important si le chemin de fer était passé directement par Cadouin. Fréquents sont les commentaires des chroniqueurs de la Semaine Religieuse qui regrettent qu'il soit nécessaire d'emprunter une voiture pour gagner Cadouin depuis la gare du Buisson. Outre le supplément à payer, cela raccourcit la journée de ceux qui doivent rentrer avec le dernier train.

L'avenir du pèlerinage aurait pu être transformé si la décision prise au début des années 1870 avait été plus favorable à Cadouin. C'est à ce moment que le tracé de la voie de chemin de fer entre Bergerac et Le Buisson est décidé⁶⁹. Deux options étaient possibles, longer la Dordogne soit par la rive droite, soit par la rive gauche. Si cette dernière option était choisie, Cadouin se situait sur le tracé. Le 9 décembre 1867, une commission était nommée pour donner son avis sur l'avant-projet. Finalement, elle décidait que c'était par la rive droite que le chemin de fer devait relier Bergerac au Buisson, au grand dam des partisans de la rive gauche. Ceux-ci étaient conscients de l'enjeu d'un tel choix, c'est pourquoi M. Dusoulas, maire de Saint-Avit Sénieur, membre de cette commission, écrivait le 5 février 1870 au préfet de la Dordogne.

⁶⁹ A.Dép. Dossier de la ligne de chemin de fer, 44 S 51 à 44 S 58

Il joignait à sa lettre le mémoire imprimé que les défenseurs du tracé de la rive gauche avaient rédigé. Le titre de ce mémoire : « *De l'équité et de l'opportunité de la direction de la voie ferrée de Bergerac à la station du Buisson, par la rive gauche de la Dordogne, la vallée de la Couze et un des affluents de cette vallée*⁷⁰ » était explicite. Le but de ce mémoire était de « demander des études comparatives entre la rive gauche et la rive droite ». Celles-ci devaient démontrer que l'intérêt de chacun, Etat, compagnie concessionnaire et cantons de la vallée de la Dordogne, voulait que le tracé longe la Dordogne par la rive gauche. M. Dusoulas était catégorique dans sa lettre au sujet de l'avenir des communes concernées, « c'est une question de vie ou de mort suivant l'accueil qui sera fait à notre requête ».

Parmi les nombreux arguments, démographiques, économiques ou commerciaux avancés dans ce mémoire, les avantages que produiraient le passage de la voie ferrée par Cadouin concernaient directement le pèlerinage : « Le Saint-Suaire, aujourd'hui relevé de l'oubli, et objet de la vénération des fidèles, provoque chaque jour de nombreux pèlerinages ». Si dans la réalité les pèlerinages n'étaient pas quotidiens, le mémoire laissait apparaître que le nombre des pèlerins, et donc de clients potentiels, pouvait être beaucoup plus conséquent si le pèlerinage était desservi directement par une gare. C'était le cas de la plupart des grands sanctuaires nationaux qui profitaient du réseau ferré pour se développer de manière spectaculaire.

Malgré ce mémoire, la décision de la commission s'est avérée prépondérante. La ligne ne passait pas par la rive gauche pour rejoindre Le Buisson et donc Cadouin restait à l'écart du réseau ferroviaire.

Après cet échec pourtant, la commune de Cadouin ne perdait pas espoir de profiter des nouveaux moyens de communication pour faciliter ainsi son désenclavement.

b) le recours : le tramway, un espoir déçu

Si la voie ferrée ne passait pas par Cadouin, pourtant chef-lieu de canton, la commune entendait profiter des dispositions prises par le Conseil Général de la Dordogne

⁷⁰ A.Dép 44 S 44

le 11 août 1878. Celles-ci étaient exposées par M. Gay, maire de Cadouin, au conseil municipal dans la séance du 11 août 1901. Le Conseil Général, « après avoir voté des sommes considérables pour la construction de diverses lignes de chemin de fer », s'était engagé, en 1878, à relier les cantons non desservis par ces lignes à la station la plus proche « par la construction de voies économiques ». Bien que la gare du Buisson soit située dans le canton de Cadouin, le conseil municipal cadunien estimait que « le canton de Cadouin se trouvant au nombre des cantons déshérités », il y avait lieu de demander « la construction d'une voie économique reliant Cadouin à la station du Buisson ». C'est avec cet espoir que le maire soumettait au conseil municipal un projet de tramway qui « partant du Buisson passerait par Cadouin, Saint-Avit Sénieur, Beaumont, par ou près Sainte-Sabine, Issigeac, Sigoulès et viendrait rejoindre à Sainte Foy-la-Grande la ligne de Bordeaux ». C'était un projet d'envergure et qui entraînerait de forts investissements. Trois cantons étaient concernés par une telle réalisation et le conseil municipal rappelait le vote du 30 août 1878 « auquel le Conseil Général ne voudra sûrement pas se soustraire ». Prudent, il demandait que des études soient réalisées et que la ligne projetée « soit comprise tout au moins pour la section Beaumont-Le Buisson dans l'un des plus prochains programmes de tramways ».

Trois ans plus tard, force était de constater que Cadouin se trouvait toujours dans la même situation. Au cours de la séance du conseil municipal du 14 août 1904, il était précisé que « des tramways avaient été construits dans un certain nombre de points du département » et qu'au cours de la session d'avril dernier « le Conseil Général a paru décidé à créer un troisième réseau de tramways ». Une somme de 150 FF, à ajouter aux sommes versées par les communes concernées, était alors votée « pour faire face aux frais d'études d'un projet de tramway qui partant du Buisson passant par Cadouin et Saint-Avit Sénieur, irait à un point à déterminer se souder au projet de Couze à Villeréal par ou près Beaumont ». Ce projet rejoignait donc celui de 1901 et connaissait le même destin : il restait à l'état de projet.

En 1908, il était à nouveau question d'un projet de ligne de tramway. Le conseil municipal prenait connaissance, le 16 février 1908, de la lettre du préfet du 23 janvier 1908 relative à l'étude d'une ligne de tramway. Celle-ci relierait Vergt à Monpazier en

passant par Saint-Alvère, Trémolat et Cadouin. Le montant de cette étude s'élevait à 270 FF et la commune acceptait de financer la part qui lui revenait, à savoir 17 FF. Malgré un tracé différent des projets précédents, cette ligne ne voyait pas le jour. Cependant, l'espoir renaissait en 1909.

En effet, le Conseil Général avait décidé de procéder à la construction d'un troisième réseau départemental de tramway dont le but était de réunir à la voie ferrée les chefs-lieux de canton non-desservis par le chemin de fer. La séance du conseil municipal du 28 février 1909 attestait de la détermination de Cadouin mais aussi des autres chefs-lieux de canton à profiter de cette politique. A l'instar de Cadouin, « Beaumont, Montpazier et Saint-Alvère sont dépourvus de tout moyen rapide de communication ». C'est pourquoi, après s'être réunis à plusieurs reprises « les maires de la région » proposaient deux tracés à inscrire au futur réseau :

- Villefranche du Périgord - Montpazier - Beaumont - Couze, avec embranchement de Montpazier sur Villereal
- Villereal - Beaumont - Cadouin - Le Buisson, avec embranchement sur Saint-Alvère

Malgré l'union de ces communes et l'importance d'une telle réalisation pour leur désenclavement, aucune de ces lignes de tramway n'était construite. Il fallait attendre la fin de la première guerre mondiale pour qu'un projet, plus modeste que les précédents, soit enfin réalisé.

Il n'était plus question de chemin de fer ni de ligne de tramway mais d'un service public d'automobiles. Le maire de Cadouin donnait lecture au conseil municipal, le 25 avril 1920, de la lettre de M. le sénateur Claveille, en date du 16 avril 1920. Dans celle-ci, il informait M. le maire que « le Conseil d'Etat a accepté le projet concernant le service public d'automobiles précédemment voté par le Conseil Général de la Dordogne ». Les communes desservies par ce service étaient les mêmes que celles qui étaient concernées par le lointain projet de tramway. En effet, il devait relier dans

un premier temps, Beaumont, Saint-Avit Sénieur et Cadouin à la gare du Buisson et s'étendre à Villereal « dans un laps de temps assez rapproché ».

Confiant dans les promesses du Conseil Général de 1878, la commune de Cadouin, avait espérée, que son statut de chef-lieu de canton lui permettrait d'être dotée d'une ligne de tramway pour la relier à l'importante gare du Buisson. Malgré de nombreux projets en liaison avec les autres cantons du Périgord méridional, aucun tramway ne devait traverser le bourg de Cadouin. Un service public d'automobiles était finalement établi mais il arrivait trop tard, pour la commune comme pour le pèlerinage.

Il est difficile d'évaluer les répercussions que le chemin de fer ou le tramway auraient provoqué sur le développement du pèlerinage. En revanche, l'évolution de la commune, démographique, économique, commerciale ou administrative aurait été complètement différente si elle avait été desservie dès le XIX^{ème} siècle par le chemin de fer ou le tramway.

Quoiqu'il en soit d'autres raisons, plus spirituelles, permettent de comprendre pourquoi le pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin n'a pas connu le succès escompté à l'origine.

2°/ La concurrence des autres pèlerinages

Quand Mgr Dabert a relancé le pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin, son objectif avoué était de lui redonner son rôle passé. Cadouin devait redevenir le grand sanctuaire diocésain qui devait attirer régulièrement et de toutes parts de nombreux fidèles. Les raisons qui l'avaient poussé à choisir Cadouin étaient multiples : nature exceptionnelle de la relique, ancienneté de la dévotion à la relique, prestige et renommée passés du pèlerinage, etc. Cependant, Cadouin n'était pas le seul sanctuaire du diocèse et parallèlement à celui du Saint-Suaire, de nombreux pèlerinages ont été restaurés ou se sont développés dans le diocèse au cours du XIX^{ème} siècle.

a) les autres reliques de la Passion

Le Saint-Suaire de Cadouin n'était pas la seule relique de la Passion vénérée dans le diocèse de Périgueux et de Sarlat. On vénérât également à Saint-Cyprien et à Issac, la Sainte-Epine de la couronne du Christ⁷¹.

Saint-Cyprien, chef-lieu de canton, se situait à une vingtaine de kilomètres de Cadouin. La dévotion à la Sainte-Epine y était récente puisque celle-ci avait été conservée pendant plusieurs siècles dans un couvent de Douai, dans le Nord. Une des soeurs du couvent voulut la préserver de la violence révolutionnaire et l'emporta avec elle. D'origine agenaise, c'est d'abord à la paroisse de Sainte Livrade, dans le Lot-et-Garonne, qu'elle avait confiée la précieuse relique avant de choisir définitivement celle de Saint-Cyprien. Ainsi, en 1804, le curé de cette paroisse périgordine demandait à Mgr Lacombe l'autorisation d'exposer la Sainte-Epine à la vénération des fidèles le dimanche de la Passion et chaque premier dimanche du mois. Quelques années plus tard seulement, elle n'était plus exposée qu'une fois par an et son culte tombait finalement en désuétude. C'est sous l'épiscopat de Mgr Dabert, en 1871, que le nouveau curé de Saint-Cyprien, l'abbé du Plantier décidait d'en restaurer le culte. Après s'être attaché à restaurer le cadre matériel du sanctuaire la première exposition se produisit le 7 mai 1882. Depuis, chaque année, les paroisses du doyenné venaient vénérer cette relique.

La deuxième Sainte-Epine du diocèse était vénérée dans la chapelle du château de Montréal, dans la paroisse d'Issac, éloignée de Cadouin d'une cinquantaine de kilomètres. Son culte remontait à la fin du Moyen-Age. La tradition rapportait qu'elle était portée par Jean Talbot, capitaine anglais tué à la bataille de Castillon en 1453, et qu'elle avait été recueillie par la famille de Montréal. Celle-ci avait obtenu l'autorisation de son culte en 1536 dans la chapelle castrale où elle était encore conservée. Les pèlerinages, au cours desquels la relique était portée en procession, se déroulaient au début du mois de septembre.

⁷¹ La première, conservée dans un reliquaire dans l'église de Saint-Cyprien, a été volée en 1997. La deuxième est toujours visible dans la chapelle du château de Montréal à Issac.

Ces deux pèlerinages étaient d'une importance beaucoup plus modeste que celui du Saint-Suaire et leur existence ne portait pas grand préjudice au développement de son culte. En fait, la vénération des reliques était une caractéristique de la piété médiévale, si le culte de la Sainte-Epine ou du Saint-Suaire ne s'est pas davantage développé c'est qu'il ne correspondait plus à la piété caractéristique du XIX^e siècle. Dans le diocèse de Périgueux et de Sarlat, comme en France en général, c'est le culte marial qui connaissait le succès le plus manifeste.

b) le culte marial dans le diocèse de Périgueux et de Sarlat

Aucun des sanctuaires périgordins ne peut prétendre à la notoriété ou au succès populaire des grands sanctuaires nationaux dédiés au culte de la Sainte-Vierge. Si Lourdes ou Notre-Dame de la Salette accueillait annuellement des dizaines, voire des centaines de milliers de pèlerins, les sanctuaires du Périgord étaient beaucoup moins fréquentés mais ils n'en étaient pas moins nombreux.

Au XIX^e siècle, plus d'une quarantaine de ces sanctuaires sont attestés comme centres de pèlerinages⁷². L'origine de la plupart de ces pèlerinages remontait au Moyen-Age, souvent la date de création du pèlerinage n'était pas connue. Tel était le cas du culte rendu à Notre-Dame de Capelou, dans une chapelle proche de Belvès, à dix kilomètres de Cadouin. Le pape Eugène III le mentionnait en 1153 mais on ignorait le moment exact de la naissance de ce pèlerinage. Son histoire était faite de vicissitudes, jusqu'à ce que la terreur révolutionnaire ne conduise, en 1793, à la destruction de la chapelle. Reconstituée une première fois sous l'Empire, elle l'était de nouveau dans la deuxième moitié du siècle.

La dévotion qui était rendue à Notre-Dame de Capelou était importante puisqu'en 1859, l'évêque de Périgueux, au cours d'un concile régional qui se tenait à Agen, plaçait Capelou au rang des sanctuaires les plus vénérés de la province ecclésiastique. Plus tard, Mgr Dabert, qui avait permis l'achèvement de la nouvelle chapelle, ne

⁷² A. Sadouillet-Perrin et Guy Mandon, *Pèlerinages en Périgord, le culte de Marie et des saints*, Fanlac, Périgueux, 1985

cessait de travailler au développement de son culte. Moins de dix kilomètres séparaient Notre-Dame de Capelou du Saint-Suaire de Cadouin. C'est pourquoi, il essayait de mettre en relation les deux pèlerinages. Ainsi, en 1873, les prélats invités à l'ostension du Saint-Suaire le dimanche 14 septembre, célébraient la consécration de la nouvelle chapelle le mardi 16 septembre. Dans sa lettre pastorale du 20 août 1873, Mgr Dabert n'exhortait-il pas « MM. les curés de recommander instamment aux fidèles de leurs paroisses l'assistance aux deux grandes fêtes du Saint-Suaire et de Notre-Dame de Capelou ». Chaque année les deux pèlerinages se déroulaient à la même période, au début du mois de septembre, alors si certains fidèles obéissaient aux recommandations de Mgr l'évêque, combien préféraient n'effectuer qu'un seul pèlerinage à Capelou ou à Cadouin ?

En fait, le pèlerinage du Saint-Suaire a moins pâti du succès d'un sanctuaire marial en particulier que du nombre élevé de pèlerinages voués au culte de la Vierge dans le diocèse. A une époque où les distances étaient un obstacle majeur, la possibilité de participer à un pèlerinage local plutôt qu'à un autre, plus éloigné, a sans nul doute était déterminant dans le choix des pèlerins. Ainsi, outre celui de Capelou, deux autres pèlerinages importants se célébraient à moins de quinze kilomètres de Cadouin, celui de Notre-Dame de Belpech à Beaumont et celui de Notre-Dame la Noire à Capdrot. De plus, comme la plupart des sanctuaires mariaux célébraient leur pèlerinage le 8 septembre, jour de la fête de Notre-Dame de la Nativité, ils précédaient de peu celui de Cadouin. Dès lors, la proximité géographique et calendaire de ces nombreux pèlerinages constituaient un obstacle pour le développement de chacun.

Si Cadouin comptait dans le diocèse parmi les pèlerinages les plus fréquentés, la concurrence de ces nombreux sanctuaires, répartis sur tout le diocèse, lui portait un préjudice certain.

En 1934, le pèlerinage du Saint-Suaire était supprimé par Mgr Louis. Depuis 1866, les ostensions s'étaient succédées à Cadouin et elles faisaient partie intégrante de la vie du village. Outre la perte de ce qui faisait la fierté et l'honneur du village, la fin des pèlerinages marquait à Cadouin comme la fin d'une époque, celle d'une perte

d'influence progressive d'une petite commune rurale de puis le milieu du XIXeme siècle. La décision de Mgr Louis donnait en quelque sorte, le coup de grâce à Cadouin qui devait désormais apprendre à vivre sans ce qui faisait sa gloire depuis des siècles, le pèlerinage du Saint-Suaire.

CONCLUSION

L'histoire du pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin a connu entre 1866 et 1934, la dernière phase de son histoire. Celle-ci avait commencé au début du XIII^{ème} siècle, lorsque les moines cisterciens de Cadouin étaient devenus les dépositaires d'une relique ramenée d'Orient et qui passait pour être le Saint-Suaire du Christ. Grâce au succès de ce pèlerinage, Cadouin comptait parmi les abbayes les plus puissantes et les plus prestigieuses du Périgord. Le départ des moines en 1790 aurait pu causer la fin du pèlerinage mais la dévotion des caduniens permettait son rétablissement en 1797 et sa subsistance au cours du XIX^{ème} siècle.

La période 1866-1934 représente une phase très précise dans l'histoire de ce pèlerinage qui se perpétuait, tant bien que mal, depuis le XIII^{ème} siècle. Elle correspond à une politique épiscopale, initiée par Mgr Dabert (1863-1901) et poursuivie par ses successeurs, de relance et de développement du culte du Saint-Suaire de Cadouin. Mgr Dabert a choisi sciemment Cadouin et le Saint-Suaire car son objectif était précis et ambitieux. Alors que de grands sanctuaires nationaux se développaient ou renaissaient, l'évêque de Périgueux et de Sarlat désirait créer un grand pèlerinage. Il ne faisait pas de doute à ses yeux que Cadouin pouvait devenir ce grand sanctuaire. Tout d'abord par la nature exceptionnelle de la relique qui y était vénérée, le Saint-Suaire du Christ, témoin de sa résurrection. Ensuite par l'ancienneté et le succès que le pèlerinage avait connu par le passé. Enfin, l'église de Cadouin, par son état de conservation et ses dimensions, offrait toutes les conditions matérielles requises pour un grand sanctuaire.

Mgr Dabert avait néanmoins conscience que la tâche qui l'attendait était ardue mais elle était utile. Car la restauration de ce pèlerinage n'était pas une fin en soi pour Mgr Dabert, il constituait un outil majeur d'évangélisation dans la politique de rechristianisation du diocèse qu'il menait à la suite de ses prédécesseurs. Dans ce but, il confiait rapidement la direction du pèlerinage à la congrégation de la Mission. L'abbé Campan, curé-doyen de Cadouin et supérieur du pèlerinage du Saint-Suaire, était chargé par Mgr Dabert de mener cette mission à bien. Entre 1869 et 1884, il entreprenait une double action, matérielle et spirituelle, destinée à développer le pèlerinage et le culte du Saint-Suaire. Si le résultat de son travail était louable,

Cadouin possédait « un des plus beaux sanctuaires du Midi », le culte du Saint-Suaire ne connaissait pourtant pas le succès escompté.

Quand Mgr Louis supprimait le culte du Saint-Suaire en 1934, la situation du pèlerinage n'avait guère évolué depuis le départ de l'abbé Campan. Certes, l'abbé Boucher (1885-1942) et les successeurs de Mgr Dabert ont oeuvré pour permettre le développement du pèlerinage mais ils n'ont pas réussi à réaliser l'objectif de Mgr Dabert. En 1934, le pèlerinage du Saint-Suaire était un pèlerinage majeur pour les paroisses proches de Cadouin mais pour le reste du diocèse il n'était qu'un pèlerinage parmi d'autres. Les ostensions du mois de septembre provoquaient la venue de nombreux pèlerins, plusieurs centaines, exceptionnellement plusieurs milliers, mais leur succès ne faisait que souligner la léthargie que connaissait le sanctuaire passées ces grandes fêtes annuelles.

Mgr Dabert et ses successeurs ont permis au pèlerinage du Saint-Suaire de renaître une dernière fois entre 1866 et 1934 mais sa renaissance n'a pas été aussi éclatante que souhaitée. Si une expertise scientifique incontestable justifiait aisément la suppression des pèlerinages, d'autres raisons expliquent que son développement n'ait pas été plus important.

La période 1866-1934 correspond à une perte d'influence progressive et inéluctable de la commune de Cadouin. Alors que l'on essayait de relancer le pèlerinage du Saint-Suaire, la situation démographique, commerciale, économique et politique de ce chef-lieu de canton n'a cessé de se détériorer. Le pèlerinage du Saint-Suaire faisait l'orgueil de Cadouin mais il n'a pas fait sa richesse. La venue des pèlerins constituait un profit certain pour les commerçants de Cadouin mais cette manne était exceptionnelle. C'est davantage la perte d'influence des foires de Cadouin qui préoccupe le conseil municipal que le développement du pèlerinage. En fait, c'est le sanctuaire qui a le plus profité des pèlerinages. Grâce aux offrandes au Saint-Suaire des pèlerins et à de généreux donateurs, des améliorations matérielles importantes ont pu être menées, certaines témoignent encore du pèlerinage passé.

Cette perte d'influence de la commune s'explique en grande partie par l'enclavement de Cadouin, ignoré par le chemin de fer, alors que la commune voisine du Buisson

profitait de son rôle de noeud ferroviaire pour se développer. A l'écart des grandes voies de communication, sans industries et frappé par la crise agricole de la fin du XIX^{ème} siècle, Cadouin s'est endormi peu à peu.

Le pèlerinage du Saint-Suaire, que l'on a encouragé par tous les moyens portait en lui-même les limites à son développement. Alors que les sanctuaires mariaux connaissaient un essor considérable, en réponse à une nouvelle piété propre au XIX^{ème} siècle, le culte d'une relique ne répondait peut-être pas à la demande spirituelle des fidèles. A l'échelle nationale, Cadouin ne pouvait pas rivaliser avec les grands sanctuaires tels que Lourdes mais, à l'échelle diocésaine, la multiplication des sanctuaires mariaux nuisaient également au succès du pèlerinage du Saint-Suaire.

Après le succès de l'ostension du 5 septembre 1866 qui marquait la renaissance du pèlerinage du Saint-Suaire, malgré les efforts de promotion des différents évêques, malgré des miracles, malgré l'organisation de grandes célébrations, la dévotion au Saint-Suaire et le nombre de pèlerins a peu évolué jusqu'en 1934. Certaines ostensions exceptionnelles en 1873, en 1903 ou lors des deux jubilé de 1923 et de 1930, ont permis à Cadouin de connaître des cérémonies fastueuses, où la participation de prélats prestigieux et le concours de nombreux pèlerins, donnaient à Cadouin des airs de grand sanctuaire. Mais ces grandes cérémonies étaient aussi exceptionnelles que rares. C'est en cela que Mgr Dabert et ses successeurs ont échoué, ils ont relancé et maintenu le culte du Saint-Suaire de Cadouin mais ils ne sont pas parvenus à en faire, pour tout pèlerin, un pèlerinage ordinaire. Non seulement le pèlerinage au Saint-Suaire de Cadouin concernait chaque année un nombre limité de pèlerins mais en plus leur venue constituait un événement extraordinaire, tant pour eux que pour Cadouin.

Si ce pèlerinage a pu renaître en 1866, c'est par la volonté de Mgr Dabert. Mais malgré tous les efforts consentis par la suite pour encourager son développement, le culte du Saint-Suaire n'a pas connu le succès escompté. Dans le domaine de la foi et de la piété, les volontés humaines se heurtent souvent à des limites, c'est ce dont témoigne, entre 1866 et 1934, l'histoire du pèlerinage du Saint-Suaire de Cadouin.

ANNEXES

BEATISSIME PATER,

Cadunii in Petrocoriensi diocesi magnâ indigenarum advenarumque veneratione jam inde a saeculo XIII coitur Sudarium D. N. J.-C., seu alterum e linteis, quo sacratissimum ejus corpus post mortem involutum fuit. Is cultus, crebris confirmatus miraculis, a compluribus Galliarum Praesulibus commendatus, et cui ipsa sacra Sedes suffragata fuit, invalescere videtur in dies, ac studiosiorem propterea sibi favorem postulare, ut in amplius vergat religionis decus et fidelium emolumentum. Id animadvertens Petrocoriensis Episcopus Sanctitatem Vestram humilissime exorat, ut ad afficiendam fovendamque populi pietatem plenariam indulgentiam his concedere dignetur, qui vere poenitentes et confessi, ac sacra communione relecti, sacrum Sudarium venerati fuerint, et pro haereticis expiatione ac sanctae Matris Ecclesiae exaltatione devote oraverint in festis Inventionis et Exaltationis S. Crucis, nec non feriâ secundâ hebdomadae secundae post Pascha, feriâ secundâ post Pentecostam, et die nona septembris, dum idem sacrum Rosamen publico cultui exponi consuevit, ac etiam per octavas nam horum dierum indulgentiam vero trium annorum et totidem quadragenarum illis largiri, qui corde saltem contrito idem sacrum Sudarium per annum visitaverint, ibique.

Le Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou du moins un des linges qui, après sa mort, ont servi à envelopper son corps sacré, est honoré à Cadouin, dans le diocèse de Périgueux. Depuis le XIII^e siècle, habitants du pays et étrangers l'entourent d'une grande vénération. Ce culte, confirmé par de fréquents miracles, recommandé par plusieurs évêques de France, appuyé même sur les encouragements du Saint-Siège, semble croître de jour en jour, et réclame par là même une sollicitude plus active, afin qu'il en résulte plus d'honneur pour la religion et plus de profit spirituel pour les fidèles. Mû par cette considération, et dans le but d'exciter et de nourrir la piété du peuple, l'Evêque de Périgueux supplie très-humblement Votre Sainteté de vouloir bien accorder une indulgence plénière à ceux qui, vraiment repentants, s'étant confessés et ayant communiqué, révérenceront le saint Suaire et prieront dévotement pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de la sainte Eglise, notre mère, aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix; et, en outre, aux jours où l'on a coutume d'exposer la relique sacrée à la vénération publique, à savoir, le lundi de la seconde semaine après Pâques, le lundi après la Pentecôte et le 9 septembre, et de plus pendant les octaves de ces trois mêmes jours. Il supplie encore Votre Sainteté d'accorder une indulgence de trois ans

ut supra, oraverint : quae indulgentiae
per modum etiam suffragii applicari
possint fidelium defunctorum animabus
piaculari igne expiandis.

et d'autant de quarantaines à ceux qui,
étant au moins contrits de cœur, visite-
ront le même saint Suaire dans le cours
de l'année et prieront aux intentions in-
diquées ci-dessus. Il supplie enfin Votre
Sainteté d'accorder que ces mêmes in-
dulgences soient applicables par manière
de suffrage aux âmes des fidèles défunts
qui souffrent dans le purgatoire.

Romae apud S. Petrum die 18 septembris 1865.

Pro gratia

PIUS PP. IX.

PERIGUEUX. J. BOUTET, IMPRIMERIE DE M^r L'ÉVÊQUE, RUE D'ANGOULÊME.

tout cœur, et tous les ans, la remise d'une année de pénitence à eux imposée, et cela chacun des jours compris entre le susdit dimanche et l'octave de Pâques.

Donné à Aignon, le 5 octobre de la 3^e année.

Reg. vat. 165, folio 208, ep. 622.

Amédée UBERTINI.

A ces 15 Papes antiques, nous avons la joie de joindre Pie X, de vénérée mémoire.

Concession d'un jubilé septennal à Cadouin.

Rome, 28 septembre 1905.

TRÈS SAINT-PÈRE,

L'Evêque de Périgueux et Sarlat, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, expose ce qui suit :

Dans l'église paroissiale de *Cadouin*, diocèse de Périgueux, est conservé religieusement, depuis le *xiii^e* siècle, la relique du Saint-Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, *Sudarium Capitis*, relique insigne dont l'authenticité a été attestée par quatorze bulles des Pontifes romains, et dont la vénération a été enrichie par Eux de nombreuses indulgences.

Afin d'augmenter la dévotion des fidèles envers cette précieuse relique et leur amour pour Jésus-Christ souffrant et immolé pour le salut, l'Evêque de Périgueux supplie Votre Sainteté d'accorder :

1^o Que tous les *sept ans*, pendant une période de *trois jours*, à déterminer par l'Ordinaire, tous les fidèles qui, étant confessés et ayant reçu la sainte communion, viendront visiter le Saint-Suaire dans l'église de Cadouin ou dans tout autre sanctuaire où il aurait été régulièrement transporté, et accompliront en outre les pratiques de piété prescrites par l'Ordinaire, puissent gagner une Indulgence plénière et spéciale, en forme de *Jubilé*, applicable aux âmes du Purgatoire.

2^o Que l'Evêque de Périgueux ait la faculté de choisir, pour la première célébration de ce Triduum, l'année et l'époque qui seront plus opportunes, comme aussi de différer, une fois les sept ans révolus, la célébration des Triduums successifs, à l'époque convenable la plus rapprochée, quand des raisons graves obligeront de faire ce délai.

÷ FRANÇOIS,

Evêque de Périgueux et Sarlat.

Iuxta preces venerabilis Fratris cui bona cuncta, cunctis sacerdotibus adiutoribus et fidelibus a Domino adprecantes.

Die 28^a septembris 1905.

PIUS, PP. X.

Très Saint Père :

S^r Evêque de Périgueux et Sarlat,
humblement prosterné aux pieds de Votre
Sainteté expose ce qui suit :

Dans l'Eglise paroissiale de Cadourne,
diocèse de Périgueux, est conservée religieuse-
ment depuis le XII^e siècle la relique du
Suaire de Notre Seigneur Jésus Christ, Judarium
Capitis, relique insigne dont l'authenticité
a été attestée par quatorze Bulles des
Pontifes Romains, et dont la vénération
a été enrichie par eux de nombreuses
Indulgences.

Afin d'augmenter la dévotion des
fidèles envers cette précieuse relique et
leur amour pour Jésus souffrant et immolé
pour notre salut, S^r Evêque de Périgueux
supplie Votre Sainteté d'accorder :

1^o Que tous les Sept ans, pendant
une période de trois jours, à déterminer
par S^r Ordinaire, tous les fidèles, qui, étant
Confessés et ayant reçu la Sainte Communion,

viendront vénérer le Saint-Suaire dans l'Eglise
de Cadouin, ou dans tout autre sanctuaire
où il aurait été régulièrement transporté,
et accompliront en outre les pratiques
de piété prescrites par l'Ordinaire,
puissent gagner une Indulgence Plénière
et spéciale en forme de tubilé, applicable
aux âmes du Purgatoire.

2^e Que l'Evêque de Périgueux
ait la faculté de choisir, pour la première
célébration de ce Triduum, l'année et
l'époque qui seront plus opportunes, comme
aussi de différer, une fois les sept ans
révolus, la célébration des Triduummums suc-
cessifs, à l'époque convenable la plus
rapprochée, quand des raisons graves
obligeront de faire ce délai.

+

Evêque de Périgueux

ou son délégué

*Justa precibus Venerabilis Fratris
et bona munda munda Garmentibus
adjuvantibus et fidelibus a Deo
adjuvantibus*

Die 28 Septembris 1905

Pie X

Monsieur,

Le courrier de ce matin vient
confirmer mes appréhensions contenues
dans ma lettre de ces jours derniers à
V. Grandeur.

Je suis officiellement averti que la
Municipalité d'une ville où notre
Congrégation a charge de la paroisse,
renouvelle sa demande, avec plus
d'insistance que jamais, ^{pour} que nos
Missionnaires soient remplacés par
des Prêtres séculiers.

Dans une autre ville plus
importante, la Municipalité vient
d'exprimer le même vœu en

faveur de notre éloignement de la cure
et de notre remplacement par le clergé
diocésain -

Ces faits, Monseigneur, et le
courant des idées du jour nous portent
à considérer comme inopportune et
dangereuse pour notre Congrégation toute
démarche entreprise dans le but de faire
nommer un des nôtres Curé de Cadouin -
Aussi je prie Votre Grandeur de vouloir
bien abandonner son projet d'installer la
Mission dans la cure de cette paroisse ; je
la supplie de plus d'accepter que notre
Congrégation se retire de Cadouin.

En attendant votre honorée réponse,
je suis, Monseigneur,
de Votre Grandeur.

Le très humble et très obéissant serviteur,

L. Fiat

Sup. gen.



GRAND PÈLERINAGE DE CADOUIN

Monsieur le Curé et vénéré Confrère,

Un grand pèlerinage des *Rives de la Dordogne* s'organise, est organisé déjà pour *Cadouin*, à la date du *jeudi 22 juin*. Un train spécial, partant de Libourne de bonne heure et s'arrêtant à toutes les gares, conduira les pèlerins au Buisson, suivant l'horaire fixé ci-après.

Tout le monde connaît le but de ce pèlerinage. Il s'agit d'aller vénérer le Suaire précieux qui dans le Sépulcre couvrit la face adorable de l'Homme-Dieu. C'est le « sudarium capitis », suaire de la tête, dont parle l'Evangile. Ce tissu d'une étoffe orientale très fine et dont l'authenticité est indiscutable, fut apporté en France, à l'époque des Croisades. Les Bénédictins construisirent pour le recevoir une superbe basilique romane qui fut consacrée vers le milieu du *xiii^e* siècle. Les cloîtres qui s'élèvent à l'ombre de l'église, font l'admiration de tous les artistes par la finesse dentelée de leurs sculptures.

Ce Suaire, dont le savant vicomte de Gourgue a retracé l'histoire, fut célèbre dans tout le moyen âge. Les pèlerins du Nord et de l'Est qui s'en allaient aux tombeaux de saint Martin de Tours et de saint Jacques de Compostelle, n'oubliaient pas de faire une pieuse halte à *Cadouin*, cette Jérusalem de l'Occident. Un Pape, des rois et des reines de France, saint Louis, Eléonore d'Aquitaine; Blanche de Castille, Charles d'Anjou, Anne de Bretagne, saint Bernard, etc..., se sont agenouillés avec foi sur les dalles du temple cistercien. A la suite de tant d'illustres chrétiens, n'irons-nous pas, nous aussi, fidèles, jusqu'à l'antique abbaye, baiser respectueusement ce linge sacré sur lequel sont empreintes encore des traces d'aromates et peut-être du sang généreux qui a racheté le monde. Ah ! si nous aimons à aller nous prosterner dans les sanctuaires que la Vierge Marie a daigné visiter, qu'elle a embaumés de sa céleste présence, comment ne désirerions-nous point diriger nos cœurs et nos pas vers cet asile vénérable qui abrite l'une des plus belles reliques de la chrétienté.

La facilité du voyage qui s'effectue dans le même jour à des heures où la chaleur est supportable, la modicité extrême du prix, les travaux champêtres eux-mêmes qui à cette époque de l'année laissent un peu de loisir, tout concourt à favoriser notre religieuse entreprise, qu'encouragent encore et bénissent d'avance nos deux évêques.

Notre pèlerinage coïncidera avec un autre très important pèlerinage de *tertiaires* de Brive, de

Bordeaux, de Libourne, de Bergerac, de Laforce et du canton de Sigoulès, etc., sous la présidence du R. P. Othon, supérieur général des Franciscains.

Le temps presse, c'est le moment des déterminations généreuses !

TABLEAU DE L'HORAIRE ET DES PRIX

	Heures de départ	1 ^{re} Classe	2 ^e Classe	3 ^e Classe
	MATIN	FR.	FR.	FR.
Libourne.....	3.40	11.10	7.50	4.90
Saint-Emilion.....	3.55	10.10	6.80	4.40
Saint-Laurent-des-Combes.....	4. »	9.90	6.70	4.30
Saint-Etienne-de-Lisse.....	4. 5	9.50	6.40	4.20
Castillon.....	4.17	9.00	6.00	3.90
Lamothe-Montravel.....	4.25	8.40	5.70	3.70
Montcaret.....	4.31	8.10	5.40	3.50
Vélignes.....	4.37	7.70	5.20	3.40
Saint-Antoine-Port-Sainte-Foy.....	4.47	7.10	4.80	3.10
Sainte-Foy-la-Grande.....	4.57	6.50	4.50	2.90
Gardonne.....	5.10	5.60	3.80	2.50
Limonzie-Saint-Martin.....	5.19	5.20	3.50	2.30
Prigonieux-Laforce.....	5.27	4.90	3.30	2.20
Bergerac.....	5.37	4.10	2.80	1.80
Le Buisson.....	6.45	—	—	—

NOTA. — a). Le départ du Buisson s'effectuera au retour, le soir, à 7 h. 43 m. Arrivée à Bergerac à 8 h. 44 et à Libourne à 10 h. 1/2.

NOTA. — b). Des *insignes*, des *brochures* expliquant le pèlerinage seront tenus à la disposition des personnes qui en feront la demande pour un prix très modique.

NOTA. — c). Les pèlerins qui iront rejoindre le train du pèlerinage à *Libourne*, pourront bénéficier d'une réduction de 50 o/o sur la présentation de leur billet de *Libourne au Buisson*, en le demandant assez tôt à leur gare respective.

Actis important. — La Compagnie voulant être fixée huit jours à l'avance, c'est-à-dire *jeudi prochain, 15 juin*, il est indispensable que le nombre de *demandes de billets et la liste des personnes* nous soient parvenus dès le *jeudi matin* par l'entremise de MM. les curés, à cette adresse : M. l'abbé Joseph Neyrac, curé de Lamothe-Montravel (Dordogne).

Chaque gare distribuera ensuite à ses pèlerins le nombre correspondant de billets qui m'auront été demandés. On payera à chaque gare. Prière d'arriver assez tôt.

Nous recommandons ce pèlerinage au zèle et au dévouement de nos vénérés confrères, les priant de vouloir bien l'expliquer dimanche prochain aux fidèles assemblés. Nous les prions encore d'accompagner leurs paroissiens à Cadouin et de veiller eux-mêmes au bon ordre, exhortation qui est bien inutile.

Pour le Comité du pèlerinage :

Le Secrétaire,

JOSEPH NEYRAC,

Curé de Lamothe-Montravel.

Retraite des Institutrices libres.

La retraite annuelle des institutrices libres de la Dordogne ouvrira, à Périgueux, dans la chapelle de la Miséricorde, rue du Plantier, le lundi 11 septembre, à 17 h. 30, et se clôturera le vendredi matin 15 septembre.

Les inscriptions à cette retraite doivent parvenir à M. le Directeur des Œuvres, 7, rue de la Constitution, à Périgueux, avant le 8 septembre.

Pèlerinage au Saint-Suaire de Cadouin

Mardi 19 septembre, sous la présidence de Mgr l'Evêque.

I. — PROGRAMME DE LA FÊTE.

Matin. — A 7 h., exposition du Saint-Suaire. A 8 h., messe de communion, dite par M. le chanoine Breton, curé doyen d'Argenteuil. A 10 h., messe pontificale : prêtre assistant, M. Dupin de Saint-Cyr, v. g. ; diacres d'honneur, MM. les chanoines Delmon, archiprêtre de Sarlat, et Marty, curé doyen de Villefranche ; diacre et sous-diacre d'office, M. l'abbé Bouyx et M. l'abbé Seyral ; cérémoniaires, MM. les abbés du Grand-Séminaire. Messes toute la matinée.

Soir. — De 1 h. à 1 h. 1/2, on fera toucher au Saint-Suaire les objets de piété présentés par les fidèles ; à 1 h. 1/2, chemin de la croix ; à 2 h., vêpres pontificales. Sermon par M. le chanoine Breton, curé doyen d'Argenteuil. Procession en l'honneur du Saint-Suaire. Au retour, allocution de Monseigneur et bénédiction du Très-Saint Sacrement.

II. — PROGRAMME DES CHANTS.

SALUT DU LUNDI SOIR, VEILLE DE LA FÊTE.

La Schola de Cadouin exécutera le programme suivant :

1. *Bone Pastor* (Mendelssohn).
2. *Ave Maria* (Saint-Requier).
3. *Christus vincit* (A. Kunc).
4. *Tantum* (Minard).
5. *Cantate Domino* (Handel).

MARDI 19 SEPTEMBRE.

Messe de communion.

1. *Salut, béni lincoln* (A. Gastoué).
2. *Qu'elle est ravissante, ô Seigneur* (F. de la Tombelle).
3. *Mon âme glorifie Jehovah, mon Sauveur* (Louis Boyer).
4. *Gloire éternelle au Dieu Puissant* (Altenbourg).

Messe pontificale.

1. Le *Propre* extrait de l'office du Saint-Suaire.
2. *Messe des Anges*, chant collectif à 2 chœurs.
3. *Credo* n° 3 de l'édition vaticane, dit « des Anges ».
4. Cantique au Saint-Suaire : *Toi dont les plis* (n° 1), paroles de M. l'abbé Tournel.

Vêpres.

Antienne de l'office.

Psalmes alternés à 2 chœurs.

Magnificat, versets impairs en faux-bourdon. Les versets pairs seront chantés par tous les pèlerins.

Avant le sermon : *Trésor de ce vieux sanctuaire* (F. de la Tombelle).

Avant le départ de la procession : *Gloire éternelle au Dieu Puissant* (Altenbourg).

Pendant la procession : *Salut, témoin sacré* (P. Comire).

Au retour : *Gloire au Christ Jésus* (Louis Boyer).

Salut.

1. *Panis angelicus* (G. Boyer).
2. *Tantum*, chant collectif.
3. *Célébrons par nos chants* (J. Ducot).
4. *Adieu à Cadouin* (n° 2) (F. de la Tombelle).

AVIS.

1. *Confesseurs* : les missionnaires, MM. les curés du canton et M. Phulhiac. Les noms seront inscrits sur les confessionnaux.

2. Les chants seront dirigés par M. le chanoine Boyer, M. Despois, organiste du sanctuaire, accompagnera la Schola. M. l'abbé Heylot tiendra l'harmonium dans la nef. MM. les abbés Delviel et Astruc feront chanter les fidèles.

3. Prière à MM. les curés de faire porter le *Manuel grégorien* par leurs fidèles et de revoir la Messe des Anges.

4. Les Maitrises se placeront dans la nef, autour de l'harmonium.

5. La Schola féminine, formée des chanteuses de Cadouin, sera placée dans l'abside.

6. MM. les curés qui désireront prendre leur repas au presbytère sont priés d'envoyer leur carte à M. le Doyen.

7. Cadouin est à 6 kilomètres de la gare du Buisson. Des autobus font le service.

Notre-Dame des Vertus.

Pèlerinage régional du vendredi 8 septembre, sous la présidence de Monseigneur l'Evêque.

Ordre des offices : Messes à partir de 7 h. ; messe de communion à 7 h. 30, célébrée par Monseigneur ; grand'messe à 10 h. 30, avec allocution de Monseigneur ; récitation du chapelet à 2 h. ; vêpres à 2 h. 30, sermon par M. le chanoine Lanzade, curé de la Gitié ; procession, salut solennel. Bénédiction des enfants.

Les chants seront dirigés par M. le chanoine Boyer, maître de chapelle de la cathédrale.

HORAIRE DES TRAINS :

Aller. — Départs, place Franchéville : 6 h. 12, 8 h., 9 h. 26, 12 h. 2, 13 h. 34, 15 h. 25, 16 h. 45.

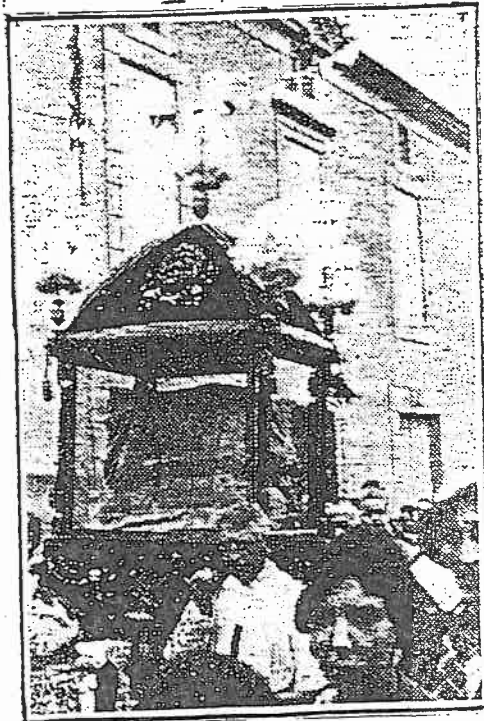
L'OSTENSION DU SAINT SUIRE

Vie cathol. A CADUIN

30 Sept. 1933

A Caduin (Périgord) se trouve une des plus insignes reliques de la Passion : le Suaire placé dans le tombeau sur la tête de Notre-Seigneur

C'est de ce linge que l'Evangile dit : « ...Pierre étant entré dans le sépulcre, vit des linceuls posés à



terre ; il aperçut ensuite, séparé des linceuls, et plié à part, le Suaire qui avait été mis sur la tête de Jésus »

Ce suaire, destiné à protéger spécialement le visage, était assez grand pour couvrir tout le corps et se replier sous la tête. Il a 2 m. 75 de long sur 1 m. 24 de large

Le mardi 19 septembre, la chdsse qui contient la précieuse relique fut solennellement exposée en présence d'une foule nombreuse. Notre illustration montre une phase de cette cérémonie que présidait S. Evc. Mgr Louis, évêque de Périgueux. M. le chanoine Breton, curé d'Argenteuil, donna le sermon.

(photo Fulgur.)

Communiqué de l'Evêché

Les fêtes en l'honneur du Saint Esprit de
Cadouin n'auront pas lieu cette année.
à la demande de personnes compétentes
et en accord avec le Chapitre, Mgr l'Evêque
fait déchiffrer, depuis plusieurs mois,
par un savant orientaliste, les caractères
qui figurent sur les broderies du Saint
Esprit. Cette lecture permet de fixer
l'origine du tissu et décidera la
question de son authenticité. C'est sans
d'attendre les conclusions de ce travail
délicat et important.

Communiqué autographe
de Mgr Louis,
Evêque de Périgueux et Sarlat
publié par la "Semaine religieuse"
du 17 Août 1934.

servé tout cela dans son cœur, comme on conserve les souvenirs bénis. Qui pourra décrire l'admirable mémoire de Marie portant en elle les quinze mystères de son Rosaire, vécus par elle et incessamment médités ?

Aujourd'hui, de là-haut, du fond de l'azur, elle comprend tout. Ici-bas, elle a eu, elle a dû avoir, comme nous, le mérite de la foi. Au matin de son Assomption, elle voit. Ce n'est plus l'heure de la foi et de l'espérance, mais de la vision et de l'amour. *Caritas nunquam excidit*.

Et, dans son ravissement, elle contemple tous les durs sentiers par où elle est passée et se réjouit de voir que, même au Calvaire, tout était divinement bon et chef-d'œuvre de miséricorde. *Vidit cuncta quae fecerat et erat valde bona*.

La voilà établie, comme Reine, au Royaume de son Fils et du Père. Le Cantique des cantiques, resté si mystérieux au Livre sacré de ses vœux, prend, aujourd'hui, tout son sens : « Viens, ma Bien-Aimée, ma Toute-Belle. Viens recevoir ta couronne. L'hiver est fini ; les fleurs se sont épanouies sur notre terre et elles l'embaument. On entend, dans les ramiers, la douce voix de la tourterelle. Viens et règne. »

Elle devient, en effet, la Reine des reines, la médiatrice, l'avocate, le soutien des justes, le refuge des pécheurs. Les longues litanies de ses louanges commencent qui chanteront, dans les hauteurs, toute l'éternité.

Et ce n'est pas pour elle, mais pour nous, qu'elle accumule les gloires et les pouvoirs.

Elle est montée, comme son Fils, pour nous préparer une place. La mission d'une mère n'est-elle pas d'ouvrir le chemin à ses

ADMINISTRATION DIOCÉSAINE

Communiqué de l'Evêché.

Les fêtes en l'honneur du Saint-Suaire de Gadouin n'auront pas lieu cette année.

A la demande de personnes compétentes et en accord avec le Chapitre, Monseigneur l'Evêque fait déchiffrer, depuis plusieurs mois, par un savant orientaliste, les caractères qui figurent sur les broderies du Saint-Suaire. Leur lecture permettra de fixer l'origine du tissu et décidera la question de son authenticité. C'est sagesse d'attendre les conclusions de ce travail délicat et important.

Nominations.

Par décision de Monseigneur l'Evêque,

M. l'abbé Laforge, aumônier du Sauveur à Terrasson, est nommé curé de Saint-Lazare ;

M. l'abbé Combeau, vicaire à Ribérac, est nommé curé de Douville ;

M. l'abbé Carpentier, vicaire à Nontron, est nommé vicaire à Ribérac.

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

Dispenses d'un ban accordées. — Vélaines, Excideuil, Saint-Cernin-de-l'Herm.

Dispenses de deux bans accordées. — Excideuil, Saint-Jacques.

Dispenses de trois bans accordées. — Négrondes, Notre-Dame de Bergerac, Saint-Chamassy.

Envois reçus. — Saint-Avit-Sénieur, Paussac, Saint-Laurent-des-Bals, Notre-Dame de Bergerac, Payzac, Castelnaud, Saint-Saud, Saint-Marthal-de-Nabirat, Saint-Sulpice-d'Excideuil, Bassillac, Saint-Cernin-de-l'Herm, Montpon, Miallet, Fouqueyrolles, Excideuil, Saint-Jacques, Montignac, Saint-Cyprien, Jumilhac, Nontron.

Padoue le 2 août 1934.

Monsieur
Votre décision est telle que je
s'attends: pénible et juste.
Il est dur d'assister à la mort d'un
pèlerinage qui a duré des siècles
et fait dans le pays, beaucoup de
bien. Mais comment, d'autre part,
continuer à fournir une religion
qui porte sur elle, la marque de
sa non autorité? Elle serait
un concubine, un fœtus. Elle
raison adroit, mais fautive.

Je vous remercie de m'avoir
communiqué la note d'intention
la dernière litigieuse. Elle est
pourtant, mais insuffisamment claire

et productive. Ceux qui varient
entre les lignes ne gardent
pas d'illusions, et, dans le premier
choix sera attiré par l'espoir
d'une conclusion favorable.

Il est probable, tout de même,
que je vais avoir, pendant quelque
temps, un pouvoir assez
chargé. On verra savoir: les
vies, par suite, les autres, par
curiosité.

Mardi prochain, si nous aurons
la conférence à Paris. L'abbé
Witz devrait venir, ce jour-là, à
Padoue, je vous l'engage, de me
parvenir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes
salutations les plus profondes et
de votre très humble et très
obéissant serviteur.

M. Bouché.

mal que ne pouvaient nommer les médecins et que leur science ne leur permettait point de guérir. Après une nouvelle faite à Notre Dame de Capelon, le malade vomit une espèce de pus qui provenait, dit-on, d'un abcès dans la tête. C'était ce que n'avaient pu connaître les médecins et ce que Notre-Dame de Capelon a pu seule guérir. » Nous nous rappe-
lons, en effet, avoir reçu du Bouscat, en février dernier, une lettre où l'on recommandait très-instamment à Notre-Dame un jeune prêtre en grave danger de mort.

— On nous écrivait encore de l'unel (Lot-et-Garonne), à la date du 15 avril : « La personne qui avait mal au yeux et pour laquelle je vous demandai une messe fut entièrement guérie quelques mois après. Elle conserva une vive reconnaissance à Notre-Dame de Capelon et me l'a exprimée bien souvent. Pour moi, j'ai chaque jour des preuves de sa maternelle protection. »

— Le 10 mars venait à Capelon une jeune personne du Lot-et-Garonne. Forcée par la maladie de renoncer à la carrière qu'elle avait d'abord embrassée, cette pieuse enfant de Marie se trouvait presque sans moyens d'existence. Elle s'adresse à Notre-Dame et commence une neuvaine. Une lettre nous apprend qu'à peine la neuvaine terminée, on lui propose une place honorable et lucrative qu'elle peut occuper facilement et sans quitter sa famille.

Gloire et reconnaissance à Notre-Dame de Capelon !
P.-S. — Pendant le mois de mai, il y a au sanctuaire, tous les jours sauf les lundis, une messe fixe à huit heures et demie.

Pèlerinage bordelais à Cadouin.

Le lundi de Pâques, à ce lieu, au sanctuaire de Saint-Sauveur à Cadouin, un pèlerinage de fidèles bordelais présidé par M. l'abbé Tourneau, curé de Notre Dame. On remarquait dans le groupe une délégation des apprentis de Notre-Dame conduite par M. l'abbé Metreau, et des ouvriers de Saint-Seurin avec M. l'abbé Orry.

Le voyage, bien qu'un peu long, a été des plus agréables. C'est vers midi qu'on est entré dans la grande basilique romane de Cadouin, où a été dite la messe du pèlerinage. Malheureusement la brièveté du séjour a empêché de célébrer les offices comme on l'aurait désiré ; néanmoins à la messe, M. le curé de Notre-Dame, et au salut, M. l'abbé Marly, chanoine de Périgueux, en quelques mots rapides et choisis, ont célébré les gloires du Saint-Sauveur de Cadouin.

Les pèlerins bordelais, dont plusieurs accomplissaient un pèlerinage de reconnaissance, ont laissé au sanctuaire de Cadouin un lustre de prix et une grande bannière de la Vierge portant en exergue : « Notre-Dame d'Aquitaine au Saint-Sauveur. »

Après quelques heures trop courtes passées dans ce séjour béni et enchanteur de Cadouin, la pieuse caravane a repris la route de Bordeaux, on se promettant de profiter l'année prochaine, pour faire plus en grand ce pèlerinage, des facilités nouvelles que va fournir la ligne ouverte sur Lyon par Bergerac et le Buisson.

(*Unifours*) UN PÉLERIN.

Chant liturgique.

Monsieur l'Evêque d'Aoste vient d'adresser au clergé de son diocèse une remarquable Circulaire concernant l'adoption de l'édition authentique du chant romain.

Voici quelques-uns des passages les plus importants, lesquels traitent avec une haute compétence une question tant de fois tranchée par la suprême Autorité liturgique, et cependant discutée encore aujourd'hui par quelques esprits prévenus. Nous éprouvons d'autant plus de plaisir à citer cette circulaire, qu'elle fait allusion aux doutes soulevés à la S. Congrégation des Rites par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Périgueux et résolus par la même Congrégation, le 6 juin 1885.

« L'unité est la note la plus saillante de l'Eglise catholique.... Pie IX a eu la gloire de voir toutes les Eglises d'Occident revenir au rito romain. Le grand Pontife n'était pas encore satisfait.... Il voulut compléter l'œuvre de la restauration liturgique en établissant l'Unité de chant. En effet, le chant est une partie intégrante de la liturgie. Comme les paroles sont l'expression des pensées, le chant est la langue du sentiment ; il y a, par conséquent, un chant chrétien, comme il y a un sentiment chrétien.... »

Par plusieurs Brefs demeurés célèbres, Pie IX et Léon XIII approuveront l'édition authentique publiée à Ratisbonne par les soins et l'autorité de la S. Congrégation des Rites.

Ils la recommandèrent ornement à tous les Ordinaux de l'univers catholique, et, chose digne de remarque, le Pape Léon XIII, en approuvant l'Antiphonaire, recourut aux termes mêmes dont se servait Pie IX pour l'édition du Graduel : « Nous recommandons chaleureusement cette édition, disent-ils, afin que, de la sorte, dans tous les lieux, dans tous les diocèses, on fasse pour le chant ce qu'on a fait pour toutes les autres parties de la sainte liturgie, en suivant uniformément la méthode dont l'Eglise romaine fait usage. »

Nous voyons donc en possession d'une édition officielle du Graduel et de l'Antiphonaire. L'édition imprimée à Ratisbonne est la seule authentique et la seule approuvée par le St-Siège. Il est vrai que les Papes, suivant en cela un usage immémorial, ne l'ont pas imposée sous de graves peines aux diverses Eglises. « C'est une pratique constante des Souverains Pontifes, dit le décret du 26 avril 1883, d'user de la

En dépit de la loi municipale et des droits des conseils municipaux, il ordonne aux préfets de modifier les budgets des communes qui n'auront pas imposé aux curés un loyer pour la location des presbytères. Les préfets doivent diminuer les crédits jusqu'à concurrence du prix représentant la valeur locative des presbytères. Ils pourront même ordonner l'expulsion des curés, si la municipalité se montre récalcitrante.

Toujours à coups de libertés !

Le Bugue à Cadoulain. — Le grand pèlerinage de Septembré à Cadoulain tombe invariablement le mardi qui suit le 14 ; or ce jour-là, les habitants du Bugue sont retenus chez eux par un très important matché ; fâcheuse coïncidence qui justifie les avis empêchés d'aller vénérer le Saint-Suaire. Pour échapper à cet inconvénient, M. le chanoine Cauvin a recouru à la seule solution qui s'imposait : il a organisé un pèlerinage spécial pour le canton du Bugue. C'était s'engager sur une voie inconnue ; c'était une tentative quelque peu hardie ; d'ailleurs de suite qu'elle a pleinement réussi. Aussi le jeudi matin 30 mai, plus de 400 pèlerins s'égrenaient sur la route sinieuse qui mène du Bulisson à Cadoulain ; car il faut ajouter que Dieu, comme pour donner son approbation à l'initiative de M. le Doyen, nous favorisait d'une température douce et ensoleillée, qui contrastait singulièrement avec celle des jours précédents. Arrivés aux portes de Cadoulain, les pèlerins se formèrent en procession, et accompagnés par le clergé, ils entrèrent à l'église au chant des cantiques, pour assister à une première messe. Au cours de cette messe, nous entendîmes la parole de M. l'abbé Vidal, curé de Teyac-les-Eyzies, toujours si zélé quand il s'agit d'évangéliser les foules et que les pèlerins de Cadoulain ont pu apprécier dans de multiples occasions. Il tira très heureusement parti de ce fait, que le pèlerinage avait lieu le jour du Saint-Sacrement ; avec tout son cœur et toute son éloquence, il nous fit le parallèle entre le Saint-Suaire et l'Eucharistie, sous lesquels tour à tour Jésus a voulu se cacher. A la messe solennelle de dix heures, chantée par M. l'abbé Mézeurges, curé de Jourgnac, un nouveau régal était réservé à nos oreilles et à notre âme : M. le chanoine Cauvin monta en chaire. Après avoir remercié avec effusion les nombreux pèlerins qui avaient répondu à son appel, les prêtres de son canton qui avaient secondé ses efforts, et M. le chanoine Bouchet, curé-doyen de Cadoulain, pour son cordial accueil, M. le prédicateur entra dans son sujet. Il nous fit remarquer que notre pèlerinage clôturait le mois de Marie, et à son tour il tira parti de cette circonstance pour nous parler de notre bonne Mère et la comparer au Suaire que nous vénérons. En un langage ravissant, tout à fait littéraire et poétique, mais avec une grande exactitude théologique, il nous exposa la genèse au mystère de l'Incarnation, de cet acte sublime qui commence au seuil du Paradis terrestre, et se termine dans la maison de Nazareth, alors que la Vierge Marie accepte d'être la

mère de Dieu, de la cacher en elle, devant ainsi un Suaire mille fois plus précieux que celui qui enveloppa Jésus après le sombre drame du Calvaire. En terminant, M. le prédicateur nous recommanda chaleureusement la dévotion à la Mère de Dieu, ajoutant qu'un vrai fils de Marie ne saurait périr. Et pendant que nous étions encore à méditer ces grandes pensées, le saint Sacrifice se continuait solennel devant nous.

Le soir, selon l'usage, la célèbre relique fut portée triomphalement dans Cadoulain au chant des cantiques, et rarement nous vîmes procession se dérouler avec plus de piété et de recueillement. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, M. le chanoine Cauvin adressa aux pèlerins un dernier remerciement ému, et chacun reprit le chemin de sa demeure, ravi, ébloui, encouragé, regrettant que des heures si douces se soient écoulées si vite, mais emportant au cœur le désir de revivre cette journée si embellie de prières, de poésie et de douce confraternité.

Remarquons qu'un groupe de jeunes artistes, à la voix fraîche, bien guidées au Bugue, nous firent entendre à tous les offices et aux processions de fort beaux chants et ainsi contribuèrent grandement à relever l'éclat de notre pèlerinage.

J. R.

Enterrements civils. — Un préjugé que nos libres-penseurs (ennemis des préjugés, pourtant) cherchent à enraceriner dans la cervelle de leurs adeptes, c'est celui-ci : quand on a signé sa volonté de se faire enterrer civilement, la chose est irrévocable, on ne saurait plus modifier cette décision. Et c'est en vertu de ce déplorable préjugé que quelques personnes, malgré leurs regrets d'avoir signé un testament impie, malgré leur désir de funérailles religieuses, ont été livrées aux adeptes triomphants de la pensée libre.

On ne doit pas se lasser de démonstrer ces idées fausses.

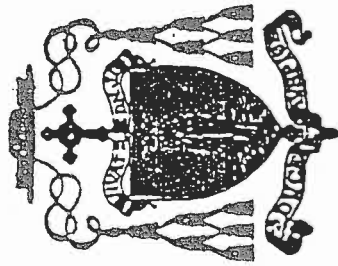
Pour quelqu'un qui, dans un moment de folle antichrétienne, a eu le malheur de se laisser endoctriner par les suppôts de l'athéisme, rien n'est plus facile que d'annuler l'acte coupable dont il a regretté. Il suffit qu'il affirme, par un écrit nouveau, ses nouvelles volontés.

Dans le but d'effrayer ceux qu'elle a attirés dans ses filets, la libre pensée exige, à l'occasion, l'insertion d'une clause comportant une amende de 4,000 à 2,000 francs, ou plus même, en cas de rétractation.

Des contrats de ce genre ne valent rien.

Non seulement on n'est pas tenu de remplir des engagements ainsi formulés, mais il est même permis de se demander si les provocateurs de pareilles compromissions ne seraient point passibles de poursuites judiciaires.

La conclusion à tirer, la voici : si quelqu'un, en donnant son adhésion aux formules d'enterrements civils, commet une faute très grave, il lui est très facile, cependant, d'effacer son acte coupable. Et le moyen le plus simple, c'est l'acceptation d'un nou-



LA SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE

DE PÉRIGUEUX ET SARLAT

PARAISANT LE SAMEDI

SOUS LE PATRONAGE DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE

SOMMAIRE. — Une lettre du Nonce apostolique. — Le Jubilé de Cadouin. — Administration diocésaine : Nominations ; Comptes et budgets ; Recettes ; Honoraires ; Correspondance administrative. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE : Diocèse ; Tréport-Ordre ; Cours Notre-Dame ; Apostolat de la prière. — NÉCROLOGIE : M. l'abbé Bonnet.

UNE LETTRE DU NONCE APOSTOLIQUE

Monsieur l'Évêque a reçu de Son Excellence Monsieur Carretti, nonce apostolique en France, la lettre suivante que nous sommes heureux de publier et que le diocèse tout entier sera fier de lire :

ROMBIAFURN APOSTOLIQUE

PARIS, le 20 septembre 1923.

DE FRANCE

MONSIEUR,

Rentré à Paris, ma première pensée est d'exprimer à Votre Grandeur toute ma reconnaissance pour la magnifique réception qu'Elle a bien voulu me faire dans Son diocèse.

Ce me fut une grande consolation que de pouvoir prier avec Vous dans la vénérable sanctuaire de Cadouin et d'y être témoin des manifestations de piété, de foi et du dévouement au Saint-Siège de la part des populations de la Dordogne sières de posséder le Saint-Sacre de Notre-Seigneur.

Vivement touché de ces sentiments que rehaussaient encore les belles cérémonies liturgiques conduites avec un art et un ordre parfaits, je m'empresse d'en féliciter Votre Grandeur dont l'inépuisable zèle, heureusement secondé par celui de Son admirable clergé, est un gage de la prospérité toujours croissante de Son diocèse.

En faisant les vœux les plus chaleureux pour que le Seigneur daigne pendant de longues années conserver Votre Grandeur à l'affection de Son clergé et de Ses fidèles, je profite de cette occasion pour Vous renouveler, Monsieur, l'expression de mon profond et respectueux dévouement en N. S.

† B. CERRETTI,

Archevêque de Corinthe,
Nonce apostolique.

LE JUBILE DE CADOUIN

Toute la presse catholique et une partie de l'autre se sont intéressées aux fêtes de Cadouin. La chose était d'importance. Mais les lecteurs des journaux, en parcourant les dépêches quotidiennes, ne percevaient qu'un écho atténué de ces solennités touchantes. Il y a des émotions qui défilent les plumes les plus exercées. Sans doute, il est aisé de supputer le chiffre approximatif d'une assistance, mais la foi de tout un peuple priant, chantant, agissant, par quels mots l'exprimer ? Les acteurs de ces sublimes scènes eux-mêmes se sentent soulevés par de si pieuses exaltations. L'éloquence prend des envolées auxquelles un auditoire ordinaire ne prêterait que des ailes de plomb.

Monsieur l'Évêque avait clairement exposé dans son mandement la nature et les conditions du jubilé septennal accordé par Pie X, à la demande de Mgr Delamain et de ses successeurs.

L'église de Cadouin, qui fut le théâtre de ce pardon, rappelle par sa façade celle du Saint-Sépulchre. Elle frappe par l'harmonie de ses proportions et la pureté de ses lignes. Les papes Innocent II et Innocent III la placèrent sous la protection du Saint-Siège. Les rois de France et d'Angleterre, les seigneurs d'Aquitaine la comblèrent de donations et de bienfaits.

La Relique qu'elle abrite, personne ne l'ignore, c'est le Suroir qui fut étendu sur la tête inerte du Sauveur au moment de son ensevelissement. — *Sudarium capitis, Sudarium quod fuerat super caput ejus*. Au premier frémissement de la Réurrection, il fut plié à part, *separatim involutum*. C'est un lin très fin terminé sur deux bords par des bandes colorées. Il mesure 2^m 81 de long sur 1^m 20 de large et porte des traces d'humidité et d'ancienneté.

ausgegeben

ausgegeben

9
V^{re} M^{re} Consequen^{ce}, les détails sur mon pèlerinage
à Combray, je desire qu'ils soient sous les yeux comme j'ai été
sœur moi-même... et que la foi et la direction au St. Sacrement
surtout dans les cœurs.

Mes sœurs et moi, M^{re} Consequen^{ce}, n'oublions pas
que votre Grandeur est la cause première de mon pèlerinage... et de
tout signalé qui en a été le fruit. Que Dieu seigneur lui-même
la sœur de notre sœur... reconnaissance... qu'il vous bénisse... dans toutes
vos entreprises et conserve au diocèse... de longues années son Père... et
son Fils.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect

M^{re} Consequen^{ce}

De votre Grandeur

La très humble et obéissante fille et servante
votre sœur

S. Cécile

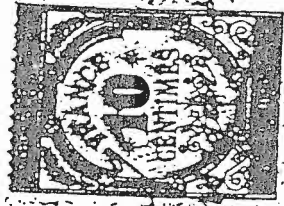
St. P. St. B.

Un mois d'Octobre 1875, je fus atteint d'une faiblesse aux yeux, je n'y voyais presque plus après 7 heures du soir, cette infirmité augmentant tous les jours, j'étais venu au point qu'après le coucher du soleil, je n'osais plus sortir seul, ou bien obligé de me faire accompagner, et même avec de la lumière à peine pouvais-je distinguer les meubles dans les appartements. J'ai fait plusieurs traitements sans avoir d'amélioration dans mon état. Etant allé à Coulouze pour affaires, je me suis adressé au docteur X qui m'a prescrit plusieurs médicaments. Mais dans cette intervalle, ma belle-sœur religieuse au ~~Grand~~ Monastère du Carmel m'ayant donné une relique ou St Lucie et ayant fait à mon intention une neuvaine à laquelle je me suis uni d'esprit et de cœur, j'ai eu la joie de constater le soir même du neuvième jour, de pouvoir distinguer et reconnaître à une assez grande distance, le lendemain et les jours suivants cela a été comme avant la maladie je ne puis qu'attribuer ma guérison qu'au seul effet de la relique, attendu que je n'avais commencé le traitement du docteur, qu'à midi du jour même de ma guérison, et que j'ai laissé passer plusieurs jours après.

Fr. d'Angoulême

Caudouin, le 11 février 1880

Je soussigné déclare avoir
 reçu de M^{re} Campay, curé de
 Caudouin, la somme de trois cent
 cinquante francs à Comptes tenus
 de cinquante francs francs qui
 restant dûs pour le timbre de
 l'Eglise.



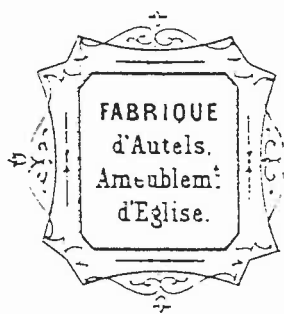
Pour a
 Pour Jules

Je déclare avoir reçu de M^{re} Campay
 la somme de quatre-vingt-cinq francs
 (Comme paiement de la tutelle de
 la veuve)

(1)
 Caudouin, le 2 Août 1872

...

3. Rue S^t Martin, à PÉRIGUEUX.



LA SOUTANIE



MARBRIER-SCULPTEUR.

Monsieur L'abbé Curé de Candolin Doct.

Perigueux le 15 Mai 1874

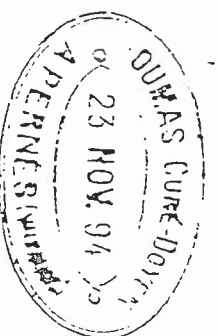
צאצאיו יצאו ללחם עולם

[illegible]

Toumies à Mondur de l'ère - d'Edmond.

Adresse Télégraphique: DUMAS, 1^{er} groupe.

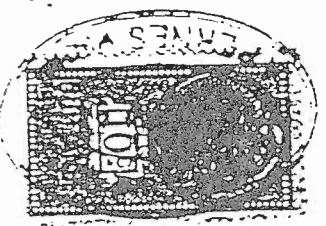
Tous les envois par la poste sont affranchis; mais, pour ceux qui contiennent moins de 50 grandes hosties et moins de 100 petites, l'affranchissement est mis à la charge et porté sur le compte du client. — Sans cela, il n'y aurait pas équilibre entre les frais et le produit de la vente.



Given de Academie de Philosophie
 de la Chapelle de l'Academie
 la donne de singl. quatre d'anciens
 quatre - singl. dix centimes pour
 l'entretien de l'Hotel en
 1895 - 1896

Wm. D. Wood, Jr.
1894

Phonad, 1880
Vol. 1.



Arrestations de police municipale

Après en avoir délibéré en Conseil municipal de Cadouin,
Vu l'article 80 de la loi du 14-17 mars 1789 portant que
les fonctions propres au pouvoir municipal sont de faire
jouir les habitants des avantages d'une bonne police;
Vu les articles 31, 34 et 37 de la loi du 5 avril 1884, sur
l'administration municipale;

Vu le Code de police, qui détermine les peines et
contraventions de police, et spécialement l'article 471, qui
soumet à l'amende de police tous ceux qui contreviennent
aux règlements légalement faits par l'autorité municipale.
Considérant que le premier devoir de l'autorité municipale
est d'assurer, par l'établissement d'une police vigilante le repos
et la sécurité des citoyens;

Considérant, que l'ignorance où se trouvent souvent les
citoyens des règlements existants entraîne des contraventions
dont il importe de prévenir le retour, en faisant connaître
ou en rappelant les dispositions de police qui obligent
chaque des habitants dans l'intérêt de tous.

Arrestations :

Art. 1. A l'occasion du pèlerinage, pendant les journées des
17, 18 et 19 septembre, des poteaux indicateurs seront
placés près des terrains où doivent être remisées toutes les
voitures, bicyclettes, automobiles, auto-camions : de
1^{re} à l'entrée du coin du chemin de la Condamine en face
de la demeure de M^{re} Dethalles.

2. A l'entrée du champ de foire :

3. A l'entrée de la prairie qui borde le terrain de M^{re} Regal
Coiffier ;

4. Au coin du jardin de M^{re} Labouley sur la route de Lallès

Art. 2. La Grande place sera entièrement à pié.

Les marchands forains se placeront devant le mairie et dans les pourtoirs des salles & récréation des écoles.

Art. 3 - Aucun Cafetier ou maître d'hôtel ne pourra dresser des tables ou des tentes sur la voie publique.

Art. 4 - Aucune voiture, aucun marchand ne pourront se placer sous les platanes qui longent l'église.

Art. 5 - Pendant les trois journées du 17, 18 et 19 septembre la ville sera éclairée le soir jusqu'à dix heures.

Art. 6 - Les habitants sont invités à tenir le devant de leur immeuble très propre, d'aider ainsi la municipalité à laisser une bonne impression de notre cité aux Autorités ecclésiastiques qui nous honoreront de leur visite et aux très nombreux pèlerins qui doivent venir du département et des pays voisins.

Art. 7 - En cas d'accident, de maladie, de faiblesse, les personnes qui se trouveront sur les lieux de l'événement porteront les blessés ou les malades à l'hospice. Les premiers soins leur seront donnés en attendant la venue d'un médecin si besoin est.

Art. 8 - Les hôteliers, cabaretiers et Cafetiers seront tenus de fermer leurs établissements à partir de sept heures du soir (Heure légale).

Art. 9 - Messieurs les gendarmes sont chargés de la police générale. Les Contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.
Fait à Cadouin le 14 septembre 1923.

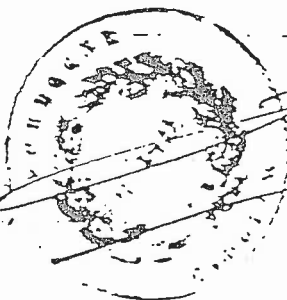
L. Maire

Vu :

Périgueux, 15 septembre 1923.

POUR LE PREFET

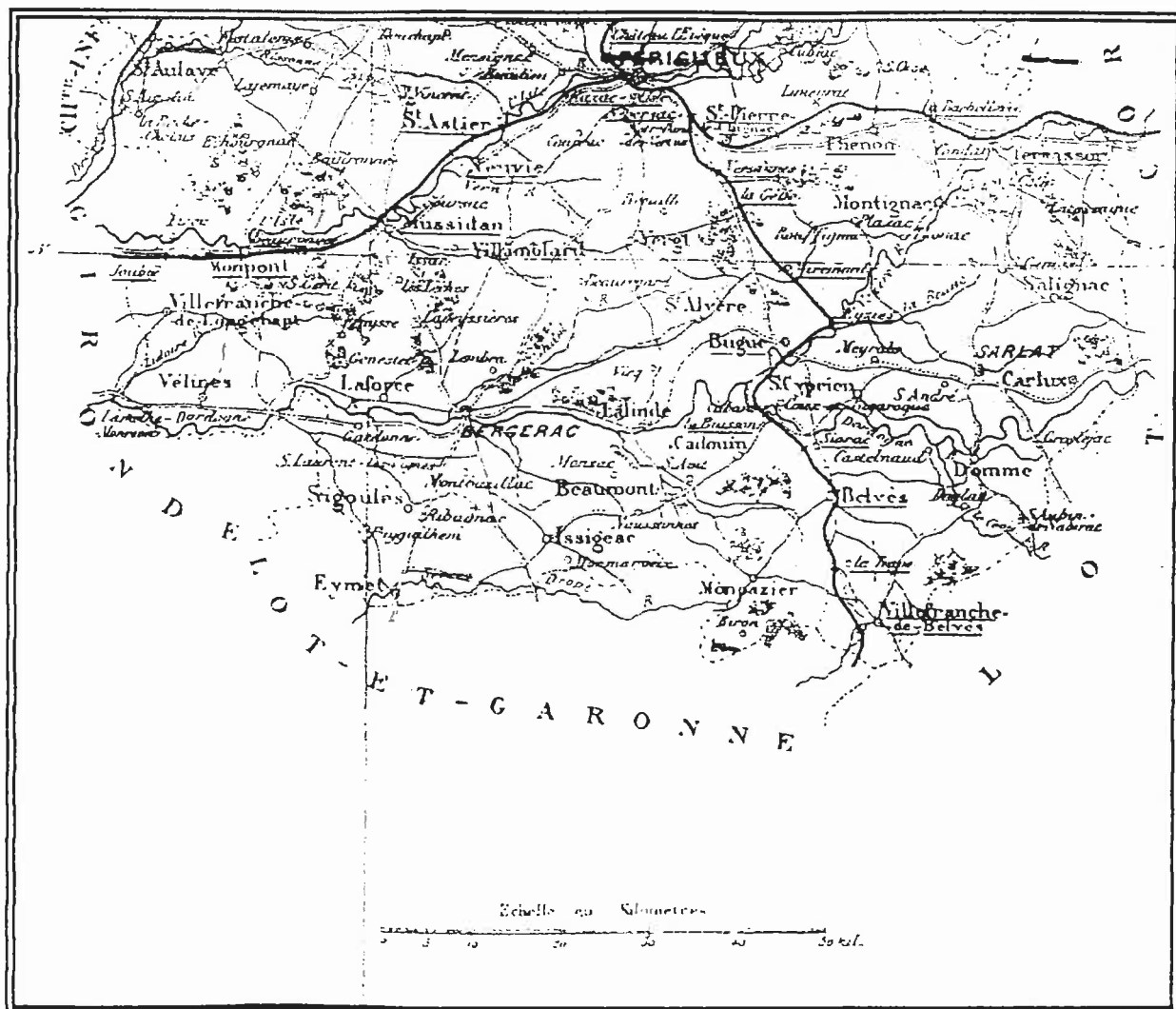
Paul Baudouin



- Mgr Nicolas-Joseph Dabert : né en 1811 à Henrichemont (Cher), sulpicien, vicaire général de Viviers, évêque de Périgueux et de Sarlat (1863-1901)
- Mgr François Delamaire : né en 1848 à Paris, curé de ND des Champs à Paris, évêque de Périgueux et de Sarlat (1901-1905), archevêque de Cambrai (1906-1913)
- Mgr Henri Bougoïn : né en 1845 à La Mothe Sainte Heraye (Deux-Sèvres), vicaire général de Poitiers puis évêque de Périgueux et de Sarlat (1906-1915)
- Mgr Maurice Rivière : né en 1859 à Paris, curé de l'église Sainte Madeleine à Paris, évêque de Périgueux et de Sarlat (1915-1920), archevêque d'Aix (1920-1930)
- Mgr Christophe Légasse : né en 1859 à Bassussary (Pyrénées-Atlantiques), évêque de Périgueux et de Sarlat (1920-1931)
- Mgr Georges Louis : né en 1882 à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis), curé d'Houilles (Yvelines), évêque de Périgueux et de Sarlat (1932-1965)

- 5 septembre 1866 : Mgr Guibert, archevêque de Tours, Mgr Fruchaud, évêque de Limoges
- 17 septembre 1872 : Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch
- 14 septembre 1873 : Son Excellence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, Mgr Lyonnet, archevêque d'Albi, Mgr Bourret, évêque de Rodez, Mgr Duquesnay, évêque de Limoges
- 15 septembre 1874 : Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême
- 15 septembre 1880 : Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch
- 20 septembre 1881 : le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse et Mgr Bonnet, évêque de Viviers
- 20 septembre 1887 : Mgr Dénéchau, évêque de Tulle
- 20 septembre 1892 : Son Excellence le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux
- 15 septembre 1903 : Mgr Petit, archevêque de Besançon, Mgr de Pélacot évêque de Troyes, Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans et évêque titulaire d'Arsinoë, et Mgr Barthet, évêque titulaire d'Abdère
- 19 septembre 1909 : Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen
- 17 septembre 1912 : Mgr Arlet, évêque d'Angoulême
- 16 septembre 1913 : Mgr Manier, évêque de Belley et d'Ars
- 18 septembre 1923 : Son Excellence Mgr Cerreti, nonce apostolique et archevêque de Corinthe, Mgr Rivière, archevêque d'Aix, Mgr Sagot du Vauroux, évêque d'Agen et Mgr Heitz, préfet apostolique de Saint Pierre-et-Miquelon
- 21 septembre 1926 : Mgr Leynaud, archevêque d'Alger
- 20 septembre 1927 : Mgr de Villerabel, archevêque de Rouen
- 18 septembre 1928 : Mgr Castel, évêque de Tulle
- 18 septembre 1930 : Son Excellence le cardinal Verdier, archevêque de Paris, Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et de Lourdes, Mgr Clerc-Renaud, évêque titulaire d'Elée et Mgr Arlet, évêque d'Angoulême
- 15 septembre 1931 : Mgr Clerc-Renaud, évêque titulaire d'Elée
- 20 septembre 1932 : Mgr Flocard, évêque de Limoges

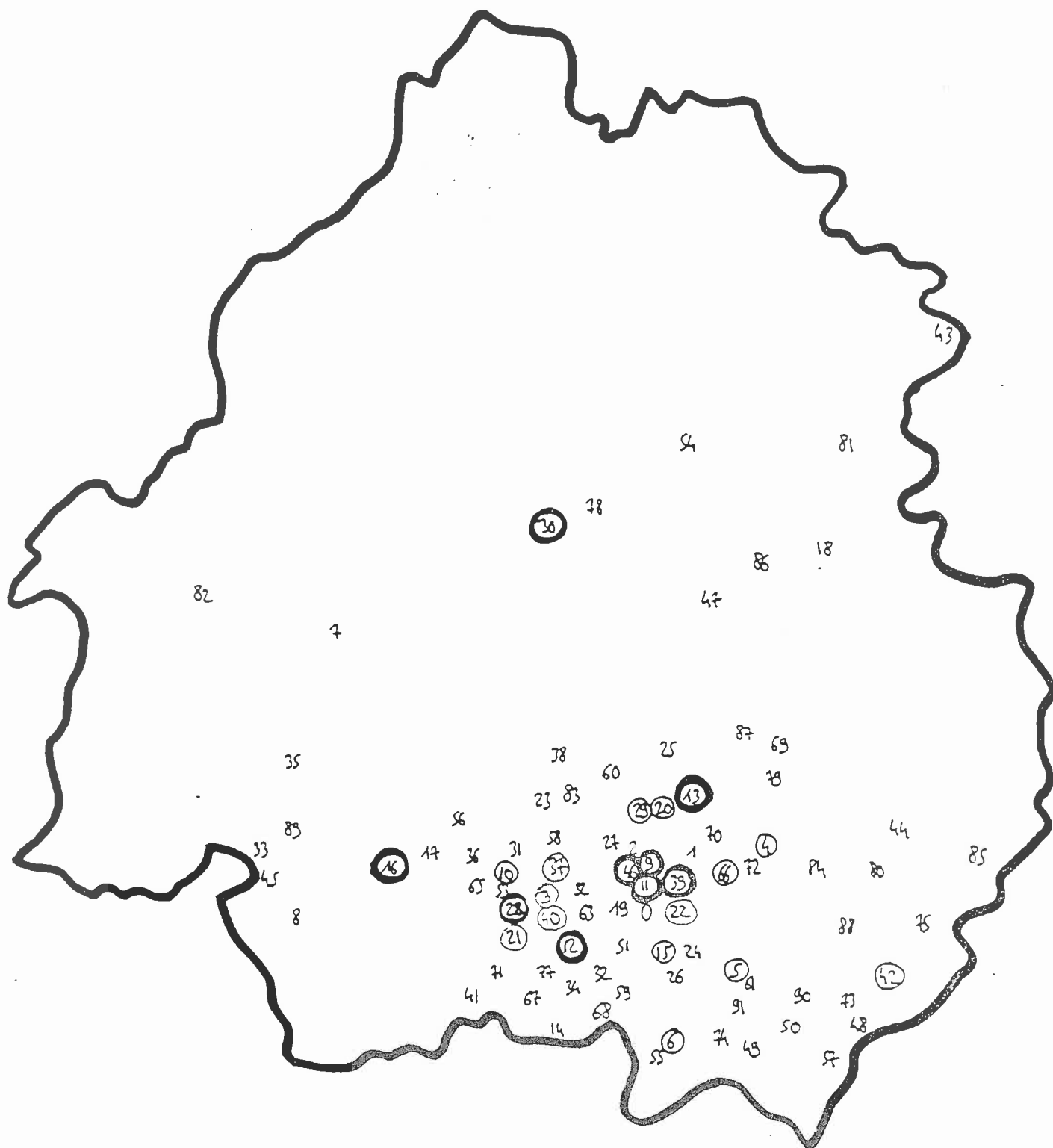
U . Liste de prélats présents lors des ostensions du Saint-Suaire au mois de septembre



LÉGENDE DES SIGNES	
Chef-lieu de DÉPARTEMENT	◆
— Chef-lieu d'ARRONDISSEMENT	◆
— Chef-lieu de CANTON	◆
Commune	—
Chemins de fer d'État	—
Rivers Impériale	—
— Limites Départementales	—
— Limites Cantons	—
— Limites de l'État	—
— Limites de l'Arrondissement	—

Carte du sud de la Dordogne en 1876

- | | | |
|------------------------|------------------------------|---------------------------|
| 1. Saint-Chamassy | 33. Saint Pierre d'Eyraud | 65. Saint-Agne |
| 2. Trémolat | 34. Nojals | 66. Le Coux |
| 3. Couze | 35. Bosset | 67. Saint-Léon d'Issigeac |
| 4. Saint-Cyprien | 36. Mouleydier | 68. Rampieux |
| 5. Belvès | 37. Lalinde | 69. Tursac |
| 6. Monpazier | 38. Saint Laurent des Bâtons | 70. Audrix |
| 7. Douzillac | 39. Paleyrac | 71. Montant |
| 8. Gageac | 40. Bayac | 72. Mouzens |
| 9. Alles | 41. Issigeac | 73. Saint-Pompon |
| 10. Saint-Capraise | 42. Daglan | 74. Capdrot |
| 11. Cabans | 43. Saint Cyr | 75. Domme |
| 12. Beaumont | 44. Sarlat | 76. Saint-Geniès |
| 13. Le Bugue | 45. Gardonne | 77. Naussannes |
| 14. Sainte-Sabine | 46. Cussac | 78. Trélissac |
| 15. Montferrand | 47. Milhac d'Auberoche | 79. Les Eyzies |
| 16. Bergerac | 48. Campagnac-les-Quercy | 80. Vézac |
| 17. Creysse | 49. Mazeyrolles | 81. Hautefort |
| 18. Azerat | 50. Prat de Belvès | 82. Echourgnac |
| 19. Molières | 51. Saint-Avit Sénieur | 83. Sainte-Foy de Longas |
| 20. Limeuil | 52. Pontours | 84. Bézénac |
| 21. Monsac | 53. Varennes | 85. Calviac |
| 22. Urval | 54. Savignac-les-Eglises | 86. Ajat |
| 23. Saint-Marcel | 55. Gaugeac | 87. Fleurac |
| 24. Bouillac | 56. Lamonzie-Montastruc | 88. Castelnaud |
| 25. Jurniac | 57. Besse | 89. La Force |
| 26. Saint-Avit Rivière | 58. Sainte-Colombe | 90. Doissac |
| 27. Calès | 59. Sainte-Croix | 91. Salles-de-Belvès |
| 28. Lanquais | 60. Sainte-Alvère | |
| 29. Paunat | 61. Larzac | |
| 30. Périgueux | 62. Cénac | |
| 31. Cause de Clérans | 63. Bourniquel | |
| 32. Labouquerie | 64. Saint Cernin -de-l'Herm | |



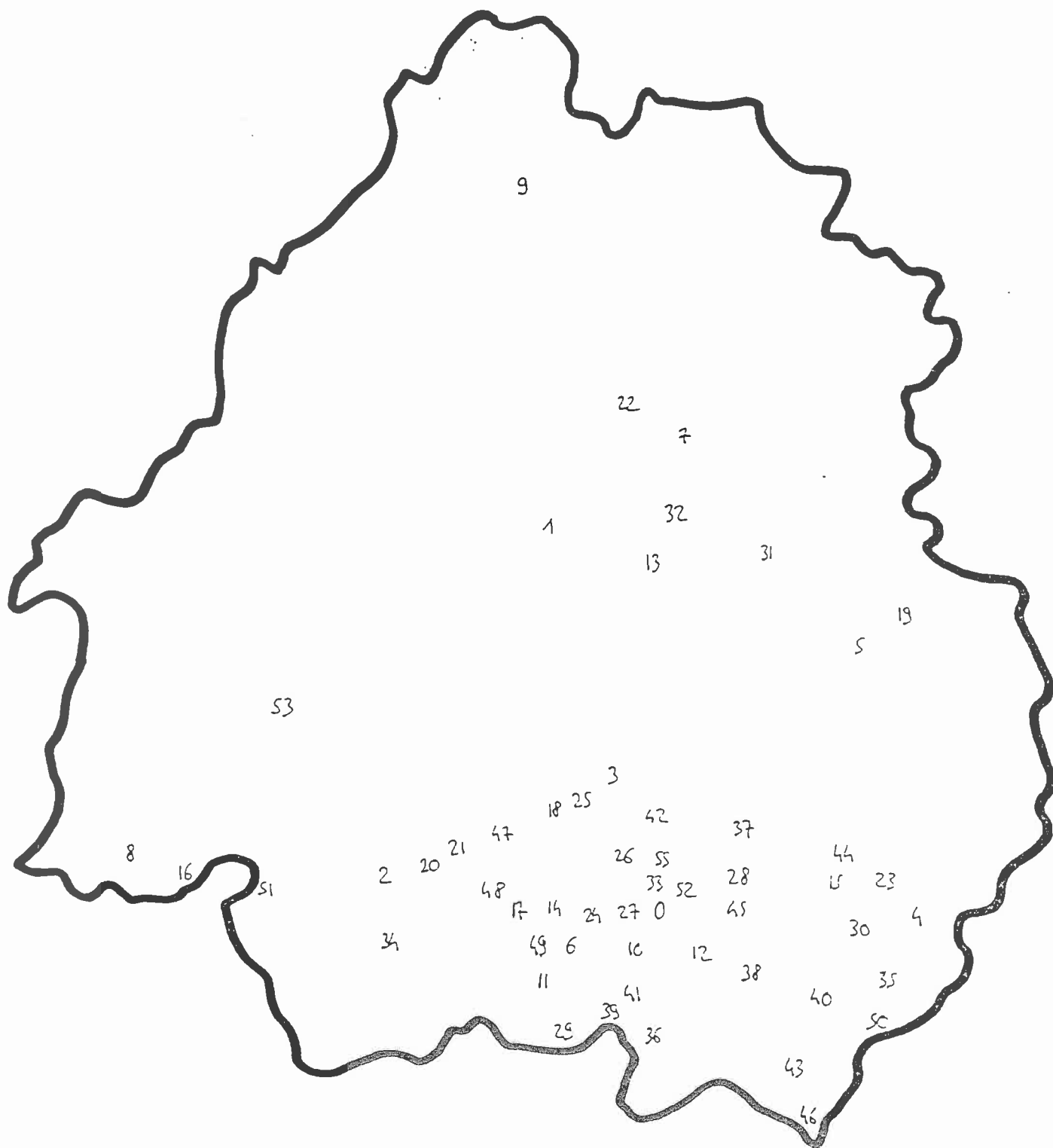
Nombre d'inscriptions par paroisse

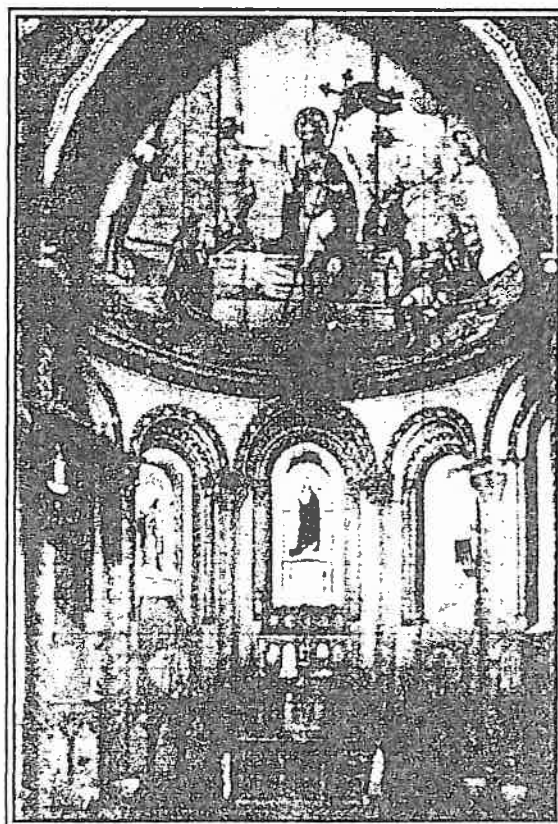
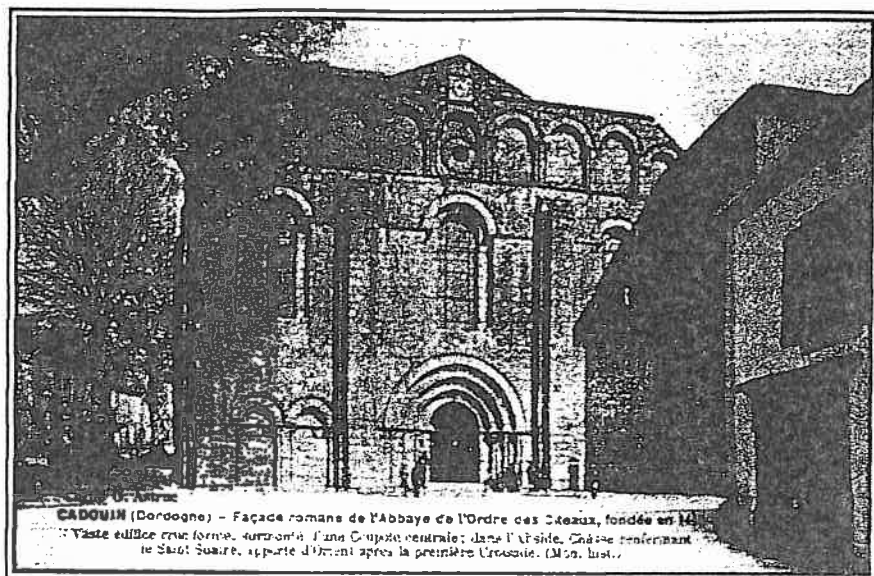
38 de 1 à 9

⑩ de 10 à 19

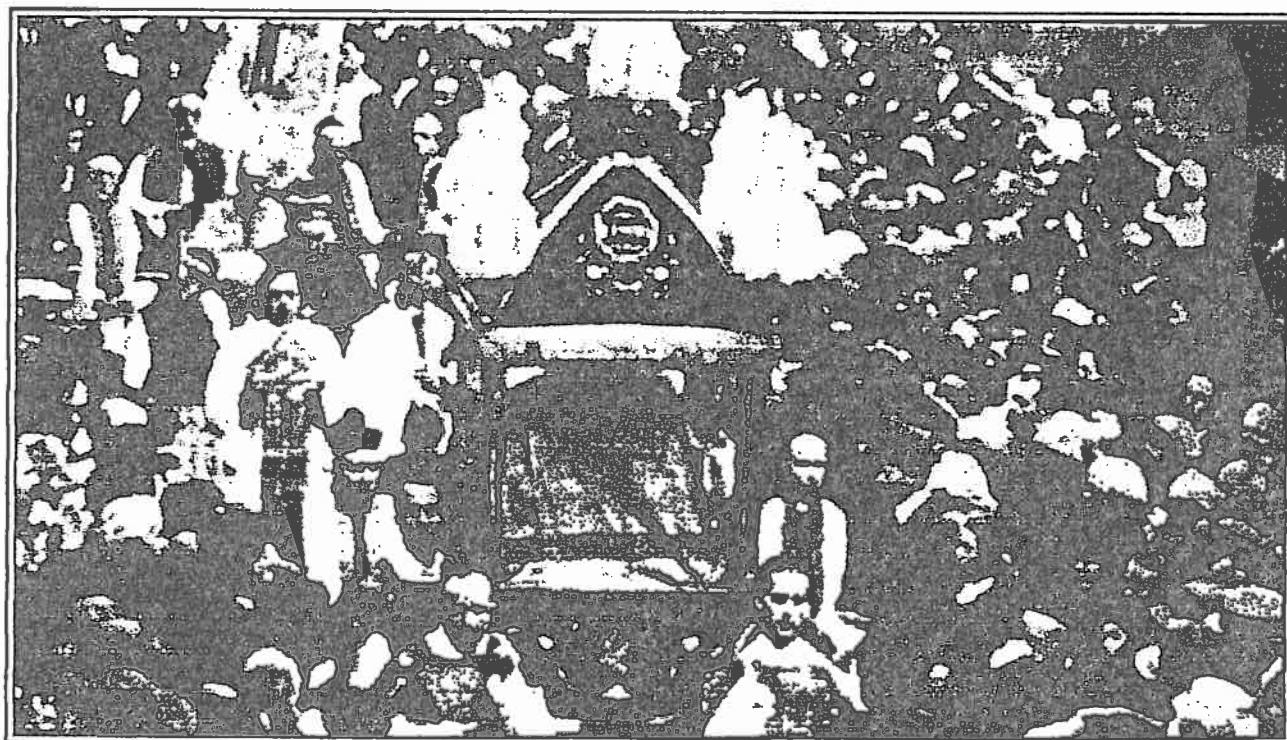
⑫ 20 et plus

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1- Périgueux | 29- Sainte-Sabine |
| 2- Bergerac | 30- Castelnaud |
| 3- Sainte-Alvère | 31- Ajat |
| 4- Domme | 32- Le Change |
| 5- Montignac | 33- Cabans |
| 6- Beaumont | 34- Monbazillac |
| 7- Savignac-les-Eglises | 35- Daglan |
| 8- Vélines | 36- Lavalade |
| 9- Nontron | 37- Campagne |
| 10- Saint-Avit Sénieur | 38- Belvès |
| 11- Naussannes | 39- Rampieux |
| 12- Bouillac | 40- Doissat |
| 13 Eyliac | 41- Sainte-Croix |
| 14- Couze | 42- Paunat |
| 15- Saint Vincent de Cosse | 43- Beaumont |
| 16- Port Sainte Foy | 44- Saint Cernin-de-l'Herm |
| 17- Lanquais | 45- Beynac |
| 18- Saint Marcel | 46- Siorac |
| 19- Condat | 47- Loubéjac |
| 20- Creysse | 48- Liorac |
| 21- Saint-Sauveur | 49- Saint-Agne |
| 22- Ligueux | 50- Monsac |
| 23- Vézac | 51- Campagne |
| 24- Bourniquel | 52- Gardonne |
| 25- Sainte Foy de Longas | 53- Paleyrac |
| 26- Calès | 54- Saint Médard de Mussidan |
| 27- Molières | 55- Alles |
| 28- Le Coux | |

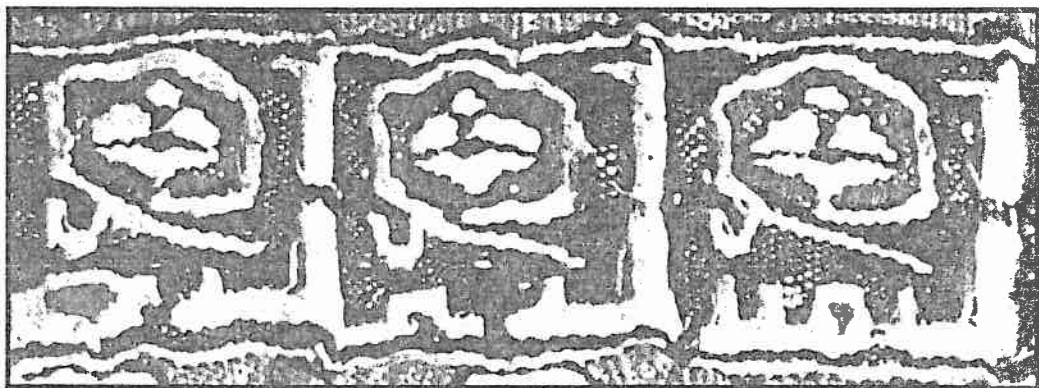
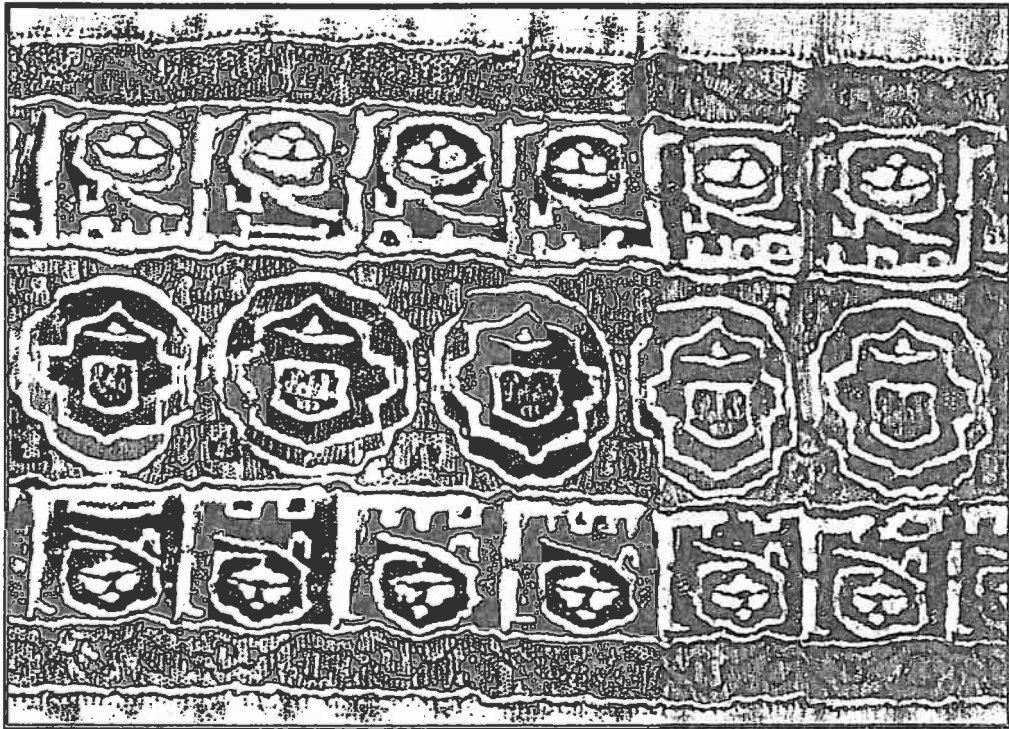




X . La façade de l'église et la chapelle du Saint-Suaire décorée sous la cure de l'abbé Campan.
Le Saint-Suaire repose dans la châsse sur l'autel au fond de l'abside.



Y . Procession du Saint-Suaire lors de l'ostension de septembre.



Z . Bande ornementale du Saint-Suaire. La traduction des caractères coufiques (blancs sur le fond noir) a permis la datation du linge en 1934. Il s'agit d'un tissu fatimide de la fin du XI^{ème} siècle.

SOURCES

Archives diocésaines (A. D.)

- D 331 (dossier Saint-Suaire)
- D 332 (dossier Saint-Suaire, dossier lazaristes à Cadouin)
- C 296 (dossier lazaristes dans le diocèse)
- RG 266 (registre de la confrérie du Saint-Suaire)
- Bibliothèque - 2103 (brochures sur les ostensions)
- 70 H (Lettres pastorales)
- Semaine Religieuse du diocèse de Périgueux et Sarlat (1866-1934)

Archives départementales (A. Dép.)

- 12 O 94 (dossier Cadouin, affaires communales)
- V 270 (dossier Filles de la Charité à partir de 1899)
- 1 T 40 (dossier affaires scolaires)
- 44 S 44, 51-58 (dossier ligne de chemin de fer Bergerac- Le Buisson)
- 6 M (recensements)

Archives Paroissiales de Cadouin (A. P.)

- Dossier Campan
- Dossier Boucher
- Dossier Francez - Saint-Suaire

Archives Municipales de Cadouin (A. M.)

- Registres de délibération du conseil municipal (1865-1874, 1874-1881, 1882-1888, 1888-1893, 1894-1902, 1902-1909, 1919-1929)

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- P. BOUTRY et M. CINQUIN, *Deux pèlerinages au XIXème siècle*, Paris, 1980
- Y.M. HILAIRE, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras*, Lille, 1979
- F. LEBRUN, *Histoire des catholiques en France*, Privat, Toulouse, 1980
- J. M. MAYEUR, *L'histoire religieuse de la France*, Paris, 1975
- M. OZOUF, *L'Ecole, l'Eglise et la République 1871-1914*, Paris, 1963

Ouvrages sur le diocèse de Périgueux et de Sarlat

- R. GIBSON, *Les notables et l'Eglise dans le diocèse de Périgueux et de Sarlat*, thèse 3^{ème} cycle, Lyon, 1978
- P. POMMAREDE, *La séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord*, Fanlac, Périgueux, 1976
- A. SADOUILLET-PERRIN et G. MANDON, *Pèlerinages en Périgord, le culte de Marie et des saints*, Fanlac, Périgueux, 1985

Ouvrages sur Cadouin

- M. A. BEAUREGARD, *Le guide du pèlerin au Saint Suaire de Cadouin*, Cassard frères, Périgueux, 1878
- R. P. A. CARLES, *Histoire du Saint Suaire*, Poussielgue Frères, Paris, 1875
- B. et G. DELLUC et J. SECRET, *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, PLB éditeur, Le Bugue, 1990
- M. DELPIT, *Les anciens pèlerinages à Jérusalem*, J. Bounet, Périgueux, 1870

- R.P. J. FRANCEZ, *Un pseudo-linceul du Christ*, Desclée de Brouwer, Paris, 1935
- De GOURGUES, *Le Saint-Suaire*, Paris, 1870, p. 27-29
- MOUBOURGUET, *Le Périgord méridional*, I, Cahors, 1926, p.84
- J. SIGALA, *Cadouin en Périgord*, Delmas, Bordeaux, 1950

TABLE DES MATIERES

Remerciements p 2

Avant-Propos..... p 3

Introduction p 6

Première partie : LA RENAISSANCE D'UN PELERINAGE MEDIEVAL

I . Un pèlerinage ancien et prestigieux

A . Les origines de l'abbaye et du pèlerinage p 10

1°/ Une abbaye cistercienne rapidement puissante

2°/ L'arrivée probable de la relique

3°/ Une tradition historique précise

B . L'abbaye et le pèlerinage : un destin indissociable p 13

1°/ Une abbaye puissante et prospère (XIIème-XIVème siècle)

2°/ Le long exil toulousain du Saint-Suaire (1392-1455)

3°/ La renaissance de Cadouin (milieu XVème-milieu XVIème siècle)

4°/ Le dernier sursaut (deuxième moitié XVIIème siècle)

5°/ La suppression de l'abbaye et la survie du pèlerinage (fin XVIIIème)

II . La paroisse de Cadouin avant la relance des pèlerinages

A . La « rechristianisation » du diocèse p 19

1°/ Un diocèse qui se reforme

2°/ Une pratique religieuse qui progresse

B . La paroisse de Cadouin d'après les questionnaires épiscopaux p 21

1°/ Le questionnaire épiscopal : un outil précieux

2°/ Un esprit religieux plutôt satisfaisant

3°/ Un cadre matériel sommaire

4°/ La persistance du culte du Saint-Suaire

III . La relance officielle des pèlerinages : l'ostension du 5 septembre 1866

A . L'action minutieuse de Mgr Dabert p 27

1°/ Une lettre pastorale explicite

a) l'annonce de la fête du 5 septembre 1866

b) le rappel de l'ancienneté de la dévotion au Saint-Suaire

c) le continuateur de Mgr de Lingendes

d) le pèlerinage : un outil d'évangélisation

B . L'ostension du 5 septembre 1866 p 32

1°/ Un succès populaire

a) la promotion du pèlerinage

b) des pèlerins anonymes et de hauts prélats

2°/ Les cérémonies traditionnelles de l'ostension

a) les messes de communion et l'office pontifical

b) la dévotion au Saint-Suaire

c) le déjeuner, symbole de convivialité

d) vêpres, procession et translation de la relique

e) bilan de la journée et perspectives

3°/ Les conséquences de l'ostension de 1866

a) l'installation de la congrégation de la Mission

b) les lazaristes : un choix réfléchi

Deuxième partie : LA VIE DU PELERINAGE

I . La direction du pèlerinage

A . La direction lazariste (1869-1884) p 42

1°/ La direction du pèlerinage, cure et mission

2°/ L'abbé Campan calomnié

B . Un départ inattendu p 44

1°/ Le projet de l'évêque

2°/ Le projet secret de M. Fiat, supérieur général des lazaristes

a) un départ programmé et étudié

b) le double jeu de M. Fiat

c) le rappel de l'abbé Campan et la nouvelle offensive de Mgr Dabert

d) le départ des lazaristes de Périgueux

C . Le remplacement des lazaristes à la direction du pèlerinage p 49

1°/ La tentative de l'abbé Campan

2°/ La pétition des caduniens

3°/ Le choix de l'abbé Boucher

II . L'oeuvre matérielle et spirituelle

A . La restauration du sanctuaire : l'oeuvre de l'abbé Campan p 53

1°/ Des transformations rapides et importantes

2°/ Des dépenses continues

3°/ Un investissement global considérable

4°/ L'apport minime de la commune

B . Un cadre spirituel digne d'un grand pèlerinage p 58

1°/ Les indulgences

2°/ L'exemple révélateur de la confrérie du Saint-Suaire

a) le rétablissement d'une confrérie médiévale

b) le mandement épiscopal de 1878

c) la fête du 17 septembre 1878

d) un succès éphémère

3°/ Le jubilé du Saint-Suaire

a) la concession du jubilé par Pie X

b) l'organisation du jubilé

III . Les composantes du pèlerinage

A . Le calendrier des festivités p 70

1°/ L'ostension de septembre, grande fête annuelle du Saint-Suaire

2°/ L'octave de l'Invention de la Sainte-Croix

3°/ Le reste de l'année, un sanctuaire déserté ?

B. Les acteurs du pèlerinage..... p 74

1°/ Les pèlerins ordinaires

2°/ Les tertiaires franciscains, des pèlerins-pénitents

3°/ Les ecclésiastiques : du curé de campagne au nonce apostolique

4°/ Les miracles du Saint-Suaire, une longue tradition

a) un passé riche de miracles

b) un miracle qui assure la promotion du pèlerinage

c) les miracles ordinaires d'un pèlerinage exceptionnel

C . Les pèlerinages exceptionnels p 84

1°/ 14 septembre 1873 : première grande fête du Saint-Suaire

2°/ 18 août 1876 : le pèlerinage national de Notre-Dame du Salut

3°/ 15 septembre 1903 : une ostension extraordinaire

a) une préparation minutieuse

b) le déroulement de la journée

4°/ Les jubilé du Saint-Suaire : le dernier sursaut

a) le jubilé de 1923 : une longue attente

b) le jubilé de 1930 : un succès renouvelé

Troisième partie : LA FIN DES PELERINAGES

I . Une relique à l'épreuve de la science

A . Une authenticité contestée p 100

1°/ Les origines de la relique : une première polémique en 1870

2°/ L'expertise de 1903 : le bénéfice du doute

3°/ Les travaux de J. Maubourguet : une relique en sursis

a) une authenticité qui ne repose sur aucune preuve historique

b) l'exemple du pèlerinage de Saint-Louis : tradition et vérité historique

B . Le Saint-Suaire de Cadouin : « un pseudo-linceul du Christ » p 106

1°/ Un historien, le R. P. Francez, découvre la vérité

2°/ Des caractères coufiques qui condamnent la relique

3°/ De la confirmation de la vérité à la suppression des pèlerinages

a) des explications complémentaires

b) un linge d'origine fatimide

c) l'alternative de l'abbé Boucher

d) les précautions de Mgr Louis

e) l'annonce prudente de la vérité par Mgr Louis

4°/ Une affaire publique

a) la stupeur

b) une presse unanime

c) *Un pseudo-linceul du Christ* : l'annonce officielle de la vérité

d) l'apaisement

II . L'évolution du village

A . Un chef-lieu de canton qui perd de son influence p 118

1°/ Une démographie problématique

2°/ Une activité commerciale déclinante

a) le déplacement de la halle

b) des mesures inefficaces

3°/ Une marginalisation inéluctable

- a) un conseil municipal qui tente de défendre les intérêts de la commune
- b) les occasions manquées de développement

4°/ Une oeuvre durable : la maison des Filles de la Charité

- a) la direction de l'école de jeunes filles
- b) la création d'un hospice communal
- c) un établissement non-autorisé
- d) un établissement actif

B . Les obstacles au développement du pèlerinage p 130

1°/ Un pèlerinage à l'écart des voies de communication

- a) l'absence préjudiciable d'une voie ferrée
- b) le recours : le tramway, un espoir déçu

2°/ La concurrence des autres pèlerinages

- a) les autres reliques de la Passion
- b) le culte marial dans le diocèse de Périgueux et de Sarlat

Conclusion p 141

Annexes p 145

Sources p 181

Bibliographie p 182

Table des matières p 184